

	2013				2012			
	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles de catégorie Alt-A	TGC pouvant comprendre des prêts hypothécaires à risque ou de catégorie Alt-A	Total	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles de catégorie Alt-A	TGC pouvant comprendre des prêts hypothécaires à risque ou de catégorie Alt-A	Total
Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)								
<b>Juste valeur des titres</b>	205 \$	221 \$	15 \$	441 \$	256 \$	207 \$	17 \$	480 \$
<b>Juste valeur des titres selon la note</b>								
AAA	8 \$	8 \$	– \$		48 \$	– \$	– \$	
AA	36	19	–		52	26	–	
A	16	25	–		6	5	–	
BBB	51	11	–		15	1	–	
Inférieure à BBB-	94	158	15		135	175	17	
<b>Total</b>	205 \$	221 \$	15 \$	441 \$	256 \$	207 \$	17 \$	480 \$
<b>Juste valeur des titres par année de montage</b>								
2003 (ou avant)	1 \$	25 \$	– \$		8 \$	11 \$	– \$	
2004	4	43	–		10	22	–	
2005	94	63	15		100	75	17	
2006	38	64	–		88	65	–	
2007 et par la suite	68	26	–		50	34	–	
<b>Total</b>	205 \$	221 \$	15 \$	441 \$	256 \$	207 \$	17 \$	480 \$
<b>Coût amorti des prêts hypothécaires à risque et de catégorie Alt-A (prêts entiers)</b>	7 \$	26 \$	– \$	33 \$	7 \$	30 \$	– \$	37 \$
<b>Risque total lié aux prêts à risque et de catégorie Alt-A</b>	212 \$	247 \$	15 \$	474 \$	263 \$	237 \$	17 \$	517 \$

**Sensibilité de la juste valeur des titres aux modifications des hypothèses** (en millions de dollars canadiens) :

Augmentation de 100 points de base de l'écart de taux	(4)\$	(10)\$
Augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt	(2)	(6)
Augmentation de 20 % des taux de défaillance	(5)	(4)
Diminution de 25 % des taux de remboursement anticipé	(1)	–

**Risques liés aux titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque et de catégorie Alt-A sur le marché américain, aux titres garantis par des créances (TGC) et aux prêts hypothécaires**

Certaines activités et transactions que nous effectuons nous exposent au risque de défaillance lié aux prêts hypothécaires résidentiels à risque et de catégorie Alt-A sur le marché américain. Notre exposition aux prêts hypothécaires résidentiels à risque et de catégorie Alt-A sur le marché américain, qui s'est établie à 474 millions de dollars, représente moins de 0,1 % du total de notre actif au 31 octobre 2013, comparativement à 517 millions, ou 0,1 %, à l'exercice précédent. La diminution de 43 millions de dollars s'explique principalement par la vente de titres.

**2013 par rapport à 2012**

Le total de nos placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles illustré dans le tableau ci-dessus pourrait être exposé aux risques liés aux prêts à risque sur le marché américain. Au 31 octobre 2013, notre exposition aux titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque sur le marché américain s'est établie à 205 millions de dollars, en baisse de 51 millions, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent, résultat qui tient principalement à la vente de certains titres. Relativement à ces risques, une tranche de 60 millions de dollars, ou 29 %, de nos placements connexes présentait une note A ou mieux, soit une diminution de 46 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison de la vente de certains titres.

Au 31 octobre 2013, nos placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque sur le marché américain qui présentaient une note AAA représentaient 4 % du total des placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles à risque sur le marché américain, comparativement à 19 % à l'exercice précédent, en raison de la vente de titres. Au 31 octobre 2013, notre exposition aux prêts à risque aux États-Unis se chiffrait à 7 millions de dollars, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Du total de notre portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, des placements ayant une juste valeur de 221 millions de dollars pourraient être exposés aux risques liés aux prêts de catégorie Alt-A sur le marché américain. L'exposition aux risques liés aux prêts de catégorie Alt-A sur le marché américain a augmenté de 14 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Environ 41 % de ces titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles ont été émis en 2006 ou par la suite, comparativement à 48 % à l'exercice précédent. Au 31 octobre 2013, notre exposition aux prêts de catégorie Alt-A sur le marché américain, qui s'est établie à 26 millions de dollars, a diminué de 4 millions par rapport à l'exercice précédent.

Du total de notre portefeuille de TGC, des placements de 15 millions de dollars pourraient être exposés aux risques liés aux prêts à risque ou aux prêts de catégorie Alt-A sur le marché américain, résultat relativement inchangé par rapport à l'exercice précédent. Au 31 octobre 2013, la

juste valeur des TGC de sociétés, qui se composent principalement de titres garantis par des prêts de sociétés de 1,4 milliard de dollars, a diminué de 700 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du rachat de certains titres.

### Arrangements hors bilan

Pour de plus amples renseignements sur nos arrangements hors bilan, y compris les conduits multicédants, les instruments de placement structurés et les autres entités à détenteurs de droits variables au 31 octobre 2013, se reporter à la rubrique Arrangements hors bilan.

### Financement avec endettement

Nos services de financement avec endettement comprennent les activités de financement des infrastructures, des services essentiels et d'autres types de financement. Ils ne comprennent ni le financement de première qualité, ni le financement de qualité inférieure pour lequel il n'y a pas de commandite liée aux placements privés. Cette définition est assujettie aux modifications qui pourraient être apportées dans l'avenir. Au 31 octobre 2013, le total de nos engagements de financement capitalisés et non capitalisés s'établissait à 13,6 milliards de dollars, soit une hausse de 1,5 milliard par rapport à l'exercice précédent, qui reflète l'accroissement des volumes de transactions des clients. Au 31 octobre 2013, le total de nos engagements de financement capitalisés et non capitalisés représentait 1,6 % du total de l'actif, soit un résultat semblable à celui de l'exercice précédent.

### Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales

La juste valeur de nos placements directs dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales s'élevait à 128 millions de dollars au 31 octobre 2013.

### Actifs et passifs évalués à la juste valeur

D'importants transferts d'instruments entre les niveaux 1, 2 et 3 ont eu lieu au cours de l'exercice considéré, selon la hiérarchie de la juste valeur définie dans IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*.

Pour plus de détails, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

Actifs et passifs évalués à la juste valeur		Tableau 71			
		Au 31 octobre 2013			
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Juste valeur (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)	Total
<b>Actifs financiers</b>					
Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	144 023 \$	43 %	56 %	1 %	100 %
Disponibles à la vente	38 271	15 %	72 %	13 %	100 %
Prêts de gros	1 578	0 %	74 %	26 %	100 %
Dérivés	106 012	2 %	97 %	1 %	100 %
Autres actifs	983	53 %	46 %	1 %	100 %
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	67 038 \$	0 %	93 %	7 %	100 %
Dérivés	108 238	2 %	95 %	3 %	100 %

(1) Juste valeur des actifs et des passifs en pourcentage du total de l'actif et du passif évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour les catégories présentées dans le tableau ci-dessus; ne reflète pas l'incidence de la compensation.

## Questions en matière de comptabilité et de contrôle

### Méthodes comptables critiques et estimations

#### Mise en application des méthodes comptables critiques et des estimations

Nos principales méthodes comptables sont présentées à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2013. Certaines de ces méthodes, ainsi que des estimations faites par la direction aux fins de l'application desdites méthodes, constituent des méthodes comptables critiques, car elles font en sorte que nous sommes tenus d'exercer des jugements particulièrement subjectifs ou complexes à propos de questions qui sont de par leur nature incertaines, et parce qu'il est probable que des montants considérablement différents seront présentés dans des conditions différentes ou selon diverses hypothèses. Nos méthodes comptables critiques et nos estimations visent la juste valeur des instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, le goodwill et autres immobilisations incorporelles, les avantages du personnel, les entités ad hoc, la décomptabilisation d'actifs financiers ainsi que l'impôt sur le résultat. Nos méthodes comptables critiques et nos estimations ont été examinées et approuvées par notre Comité d'audit, en collaboration avec la direction, dans le cadre du processus d'examen et d'approbation de nos principales méthodes comptables et estimations et jugements.

#### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Nous déterminons la juste valeur en tenant compte de tous les facteurs que les participants du marché prendraient en considération pour établir un prix et en utilisant des méthodologies économiques reconnues pour établir le prix des instruments financiers. Nous avons établi des politiques en ce qui a trait aux méthodologies et procédures approuvées de détermination de la juste valeur. L'utilisation de techniques d'évaluation conformes à notre cadre de gestion des risques liés aux modèles est approuvée. Le cadre traite, entre autres choses, des normes d'établissement des modèles, des processus et procédures de validation et des autorités d'approbation. Les techniques d'évaluation prévoient aussi l'utilisation d'une liste de sources tierces attestées pour l'établissement des prix. La liste de sources tierces pour l'établissement des prix accorde la priorité aux services et aux prix dont l'exactitude est la plus élevée et la plus constante. Le niveau d'exactitude est établi au fil du temps en comparant les prix déterminés par des tiers aux prix déterminés par des courtiers ou un système, aux prix déterminés par d'autres services d'établissement des prix et, lorsqu'elles sont disponibles, aux données de négociation réelles.

Pour déterminer la juste valeur, on utilise une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). La disponibilité de données pertinentes pour l'actif ou le passif et la fiabilité relative des données peut avoir une incidence sur le choix de la technique d'évaluation appropriée.

Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, auxquels nous avons accès à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 sont les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, ou les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés qui sont inactifs, ainsi que les données qui sont dérivées principalement de données observables sur le marché. Les données du niveau 3 correspondent aux données non observables pour l'actif ou le passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où des données observables ne sont pas disponibles à la date d'évaluation.

Lorsque des prix ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes de transactions semblables, et en utilisant des techniques d'extrapolation et d'interpolation. En ce qui a trait aux instruments qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation optimisant l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où elles sont disponibles. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important doit être exercé pour la détermination du modèle à utiliser, la sélection des données prises en compte dans le modèle et, dans certains cas, l'application d'ajustements à la valeur obtenue selon le modèle ou aux cours du marché associés aux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, car la sélection des données du modèle peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont de par leur nature incertaines puisqu'il y a alors peu de données de marché disponibles, voire aucune telle donnée, pour déterminer dans quelle mesure une transaction peut être conclue dans des conditions de concurrence normale dans le cours normal des affaires. Dans une telle situation, on évalue les ajustements appropriés au titre de l'évaluation qui sont apportés à ces données pour tenir compte du risque de marché et de l'incertitude des paramètres, ainsi que d'autres ajustements au titre de l'évaluation pour tenir compte du risque lié au modèle.

Nous comptabilisons les ajustements au titre de l'évaluation afin de refléter adéquatement la qualité du crédit de la contrepartie et notre propre solvabilité, les différences entre la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour et les taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) pour les dérivés garantis par des créances, les profits ou les pertes latents à la création de la transaction, les écarts acheteur-vendeur et les paramètres non observables. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement, et ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé sur une transaction peut différer de sa valeur comptabilisée antérieurement estimée à l'aide du jugement de la direction et, par conséquent, avoir une incidence sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Les ajustements de l'évaluation du crédit tiennent compte de notre solvabilité et de celle de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des transactions ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions d'affectation d'actifs en garantie. Les montants des ajustements de l'évaluation du crédit sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, de la probabilité d'une défaillance, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond aux montants des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement sont habituellement fondés sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. La corrélation est la mesure statistique de la façon dont les facteurs de crédit et de marché peuvent varier les uns en fonction des autres, le cas échéant. La corrélation est estimée à l'aide de données historiques et de données du marché lorsque de telles données sont disponibles. Les ajustements de l'évaluation du crédit sont calculés quotidiennement et les variations sont comptabilisées au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Selon notre méthode d'évaluation, la différence entre les taux de certains swaps indexés sur le taux à un jour et le LIBOR dans l'évaluation des dérivés est considérée comme un ajustement au titre de l'évaluation, ce qui reflète la pratique récemment observée sur le marché en ce qui a trait à l'établissement des prix des dérivés hors cote garantis par des créances au moyen de la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour. Les pratiques sur le marché en ce qui a trait à l'utilisation et à l'établissement des courbes des swaps indexés sur le taux à un jour qui reflètent le mieux la nature des garanties sous-jacentes continuent d'évoluer et, par conséquent, des ajustements additionnels au titre de l'évaluation pourraient être nécessaires dans l'avenir.

Au besoin, lorsque la juste valeur d'un instrument financier n'est pas dérivée d'un prix coté sur le marché ou qu'elle ne s'appuie pas sur d'autres transactions observables sur le marché, selon une technique d'évaluation qui tient compte de données observables sur le marché, un ajustement au titre de l'évaluation est apporté afin de refléter le profit ou la perte latent à la création de cet instrument financier.

Un ajustement au titre de l'évaluation des cours acheteur et vendeur est nécessaire lorsqu'un instrument financier est évalué au cours moyen, plutôt qu'au cours acheteur ou vendeur de l'actif ou du passif, respectivement. L'ajustement au titre de l'évaluation tient compte de l'écart entre le cours moyen et, soit le cours acheteur, soit le cours vendeur.

Certains modèles d'évaluation nécessitent un calibrage des paramètres en fonction de facteurs comme les prix des options observés sur le marché. Le calibrage des paramètres peut varier en fonction de facteurs comme le choix des instruments ou la méthodologie d'optimisation. Un ajustement au titre de l'évaluation est également estimé afin d'atténuer les incertitudes liées au calibrage des paramètres.

Les IFRS exigent que nous classions nos instruments financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux en fonction du degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments. Au 31 octobre 2013, nous avions des actifs financiers de 296 milliards de dollars (79 % du total de nos actifs financiers évalués à la juste valeur) (302 milliards et 80,9 % en 2012) et des passifs financiers de 234 milliards (84,8 % du total de nos passifs financiers évalués à la juste valeur) (246 milliards et 85,5 % en 2012), dont la juste valeur est basée sur des données observables (instruments de niveau 2). Nous avions également des actifs financiers de 8 milliards de dollars (2,1 % du total de nos actifs financiers évalués à la juste valeur) (10 milliards et 2,7 % en 2012) et des passifs financiers de 8 milliards (2,8 % du total de nos passifs financiers évalués à la juste valeur) (13 milliards et 4,5 % en 2012), dont les évaluations comprennent des données non observables importantes (instruments de niveau 3).

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, telle qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût, ou lorsqu'une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs provenant du titre peut être estimée de façon fiable. Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment les garanties, les notations externes, la priorité de rang et d'autres facteurs de marché. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les titres adossés à des actifs et d'autres produits structurés, nous utilisons également des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre et d'un certain nombre d'hypothèses et de données fondées sur des facteurs propres à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour. Pour ce qui est des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les taux de

recouvrement sont tributaires, dans une large mesure, des prix de l'immobilier anticipés au niveau municipal, fournis par des tiers. En outre, nous tenons compte de la structure des transactions et des rehaussements de crédit en ce qui concerne les titres structurés. Si les résultats indiquent qu'il sera impossible de recouvrer entièrement la somme du capital et des intérêts courus à l'égard d'un titre, le titre est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera ultérieurement réalisée. Puisque les titres de participation ne sont pas assortis de flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués différemment des titres d'emprunt. En évaluant s'il existe une indication objective que le titre ait subi une perte de valeur, nous prenons en compte les facteurs qui comprennent la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur. Nous prenons également en compte la valeur recouvrable estimée et la période de recouvrement. Nous analysons plus en profondeur les titres dont la juste valeur a été inférieure au coût pendant plus de douze mois. Si un titre disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte cumulée latente qui a antérieurement été comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres est comptabilisée directement en résultat, dans les revenus autres que d'intérêt. Au 31 octobre 2013, les pertes brutes latentes sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 293 millions de dollars (359 millions en 2012). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 4 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

### **Provision pour pertes sur créances**

La provision pour pertes sur créances liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés, est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances à la date de clôture.

Les provisions sont calculées individuellement pour les prêts qui sont considérés individuellement significatifs, et elles sont calculées collectivement pour les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et pour les prêts qui sont significatifs, mais pour lesquels il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation, au moyen d'évaluations quantitatives et qualitatives fondées sur des informations actuelles et historiques sur les créances. Pour de plus amples renseignements sur la provision pour pertes sur créances, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation individuel*

Les prêts qui sont significatifs pris individuellement sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de détecter des indices objectifs de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque la direction détermine qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente.

L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement significatifs est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte est comptabilisé en résultat et correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, déterminé au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente.

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation collectif*

Les prêts qui ne sont pas significatifs pris individuellement, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel et qui n'ont pas montré d'indice de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, de l'éventuel retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La provision relative au test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de facteurs tels que : i) les pertes antérieures, qui tiennent compte des probabilités historiques de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance, dans des portefeuilles comportant des caractéristiques semblables en matière de risque de crédit; ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique de pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture économique, de l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie contractuels des prêts compris dans le groupe et d'un historique de pertes enregistrées sur des prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles qui n'affectaient pas la période sur laquelle est basé l'historique de pertes et de supprimer les effets des circonstances comprises dans la période historique qui n'existent pas actuellement. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

#### *Sortie de prêts*

Les prêts et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après la réception de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'il n'est pas raisonnable de prévoir un recouvrement additionnel, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

#### *Total de la provision pour pertes sur créances*

Selon les procédures dont il est fait mention ci-dessus, la direction estime que le total de la provision pour pertes sur créances, à savoir 2 050 millions de dollars, est suffisant pour absorber les pertes sur créances estimatives subies par le portefeuille de prêts au 31 octobre 2013 (2 088 millions en 2012). Ce montant comprend une tranche de 91 millions de dollars (91 millions en 2012) liée à des lettres de crédit, des garanties et des engagements non capitalisés, classée à titre de provisions au poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

### **Goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Nous affectons le goodwill aux groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill n'est pas amorti; il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent s'il y a des indications objectives d'une perte de valeur. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation dans le cadre duquel la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est comparée à sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur actualisée. La valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend la valeur comptable des actifs, des passifs et du goodwill attribués à l'unité génératrice de trésorerie. Lorsque la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie, puis aux autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie, proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat dans la période au cours de laquelle elle est mise en évidence. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.



Nous évaluons la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente de nos unités génératrices de trésorerie au moyen principalement de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les prévisions internes des produits et des charges de chaque unité génératrice de trésorerie. La direction doit exercer un jugement important pour estimer les flux de trésorerie futurs prévus (incertitude liée au moment de la réalisation et au montant), les taux d'actualisation (fondés sur les risques propres aux unités génératrices de trésorerie) et les taux de croissance finaux. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Si les bénéfices prévus et les autres hypothèses dans les périodes futures s'écartent considérablement des montants actuels utilisés lors de nos tests de dépréciation, la valeur de notre goodwill pourrait subir une dépréciation.

Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, laquelle varie de 3 à 10 ans pour les logiciels et de 10 à 20 ans pour les relations-clients. Elles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des indices suggèrent qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut pas être estimée, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est ramenée à sa valeur recouvrable, et une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise lorsqu'une modification est apportée aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. Un jugement important doit être exercé pour estimer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de perte de valeur. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Au 31 octobre 2013, nous avons un goodwill de 8,4 milliards de dollars (7,5 milliards en 2012) et d'autres immobilisations incorporelles de 2,8 milliards (2,7 milliards en 2012). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 2 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

### **Avantages du personnel**

Nous parrainons un certain nombre de régimes d'avantages offerts aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés, des régimes de retraite complémentaires et des régimes d'assurances maladie, dentaire, invalidité et vie.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies repose sur diverses hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement prévu des actifs, les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. Les hypothèses à l'égard des taux d'actualisation sont déterminées à partir des cours au comptant établis en fonction d'une courbe du rendement dérivé d'obligations de sociétés ayant la notation Aa pour nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, et à partir des cours au comptant établis en fonction d'une courbe de rendement d'obligations de sociétés ayant la notation Aa pour nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis. La direction formule toutes les autres hypothèses, en faisant largement appel à l'exercice du jugement, et les actuaire procèdent à leur examen. Tout écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles influera sur les montants des obligations et de la charge au titre des prestations constituées. Au 31 octobre 2013, les pertes actuarielles nettes non comptabilisées de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'établissaient à 1 033 millions de dollars et à 127 millions, respectivement (1 345 millions et 134 millions en 2012, respectivement). Les hypothèses moyennes pondérées utilisées et la sensibilité des hypothèses clés sont présentées à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

### **Entités ad hoc**

Une entité ad hoc est une entité créée dans un but précis et bien défini, qui a des pouvoirs de décision limités et dont les activités sont préétablies ou limitées. Nous devons consolider les entités ad hoc si l'évaluation des facteurs pertinents indique que nous contrôlons l'entité ad hoc. Les facteurs pertinents comprennent ce qui suit : i) les activités de l'entité ad hoc sont menées pour notre compte selon nos besoins opérationnels précis de façon à ce que nous obtenions des avantages de l'entité ad hoc; ii) nous avons le pouvoir de prendre les décisions de façon à obtenir la majorité des avantages; iii) nous obtenons la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc; iv) nous conservons la majorité des risques résiduels relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Nous prenons en compte un certain nombre de facteurs pour déterminer si une entité est une entité ad hoc et, au besoin, pour analyser si nous contrôlons cette entité ad hoc. Notre approche se concentre généralement sur l'identification d'activités importantes qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'entité ad hoc, et sur le fait de déterminer quelle partie possède les droits fondamentaux de contrôler la prise de décision sur ces activités et quelle partie est également exposée à la majorité des risques et avantages des entités ad hoc. Dans certains cas, des conditions prises en compte de façon isolée peuvent indiquer un contrôle ou un manque de contrôle sur une entité ad hoc, mais lorsque ces conditions sont prises en compte collectivement, elles nécessitent un degré plus important de jugement afin d'arriver à une conclusion. Pour de plus amples renseignements sur nos liens avec les entités ad hoc, se reporter à la rubrique Arrangements hors bilan et à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

Nous effectuons périodiquement des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, tels que des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires structurés, à des entités ad hoc ou à des fiducies, lesquelles émettent des titres aux investisseurs. Nous décomptabilisons les actifs lorsque nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont pris fin, lorsque nous conservons le droit de recevoir les flux de trésorerie, mais que nous avons une obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert, ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de l'actif est abandonné. Lorsque nous conservons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons des liens. La direction doit exercer un jugement pour déterminer si nous avons transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété de l'actif financier transféré.

La plupart des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation; en conséquence, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés connexes dans nos bilans consolidés, et aucun profit ni aucune perte lié à ces activités de titrisation n'est comptabilisé. Autrement, un profit ou une perte lié à la transaction de titrisation est comptabilisé en comparant la valeur comptable de l'actif transféré et sa juste valeur à la date du transfert. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui ne peuvent être décomptabilisés se sont établies à 104 milliards de dollars et à 103 milliards, respectivement (110 milliards et 110 milliards en 2012) et la valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes ont totalisé 103 milliards et 104 milliards, respectivement (110 milliards et 111 milliards en 2012). Pour de plus amples renseignements sur la décomptabilisation d'actifs financiers, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

## Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé, y compris le moment et le montant prévus de la réalisation. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Lorsque les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Chaque trimestre, nous effectuons une évaluation afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à nos actifs d'impôt différé est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

## Changements futurs de méthodes comptables et informations à fournir

### IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10)

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, qui remplace les exigences relatives à la consolidation prévues par IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27) et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* (SIC-12), et elle fournit un modèle de consolidation unique applicable à tous les types d'entités. En vertu d'IFRS 10, la consolidation est fondée sur le contrôle. Trois conditions doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une entité émettrice : i) il faut avoir un pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes, ii) il faut être exposé à des rendements variables et iii) il doit y avoir un lien entre pouvoir et rendements. La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. IFRS 10 présente un guide d'application substantiel qui approfondit les principes nouveaux et existants liés à la détermination du contrôle. En ce qui nous concerne, IFRS 10 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et son application rétrospective modifiée est fondée sur les entités en place à la date d'entrée en vigueur.

Actuellement, nous consolidons les entités ad hoc que nous contrôlons en nous fondant sur une évaluation globale de l'objet et de la conception de l'entité, de nos droits décisionnels et de notre exposition à la majorité des risques et avantages attachés à la propriété. IFRS 10 insiste davantage sur le pouvoir décisionnel, qui est une condition essentielle pour exercer le contrôle. Elle ne présente plus une définition claire de l'évaluation de l'exposition aux risques et aux avantages, mais amène de nouveaux faits à prendre en considération à l'égard de notre rôle comme mandant ou mandataire pour des entités sur lesquelles nous exerçons un pouvoir décisionnel.

À l'adoption d'IFRS 10, nous nous attendons à ce que le statut de consolidation de certaines entités change. Nous déconsoliderons la Fiducie de capital RBC II, car notre participation ne nous expose pas à des rendements variables. Par conséquent, nous reclasserons un montant de 900 millions de dollars des titres de fiducie de capital aux dépôts. Se reporter à la note 20 pour en savoir davantage sur les instruments de capital innovateurs. De plus, certains fonds communs de placement seront consolidés lorsque notre exposition à la variabilité indiquera que nous exerçons notre pouvoir de gestionnaire de fonds pour notre propre compte. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### IFRS 11, Partenariats (IFRS 11)

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11, qui exige d'une partie à un partenariat qu'elle détermine le type de partenariat auquel elle participe en évaluant ses droits et obligations issus du partenariat. IFRS 11 exige d'un coparticipant qu'il comptabilise et évalue les actifs et passifs liés à sa participation dans le partenariat, et d'un coentrepreneur qu'il applique la méthode de la mise en équivalence. En ce qui nous concerne, IFRS 11 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12), qui fournit des directives plus détaillées sur les informations à fournir annuellement à l'égard des intérêts d'une entité présentant l'information financière dans d'autres entités. La norme exige qu'une entité présente de l'information qui aide les utilisateurs à évaluer la nature de ses intérêts détenus dans des filiales, des entités consolidées, des entreprises associées, des coentreprises et, plus particulièrement, des entités structurées non consolidées (structures hors bilan), ainsi que les risques qui leur sont associés. La norme exige aussi la présentation de l'incidence de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

En ce qui nous concerne, IFRS 12 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et les informations à fournir doivent être présentées dans nos états financiers consolidés de 2014, y compris celles sur les périodes comparatives.

### IAS 27, États financiers individuels (IAS 27) et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (IAS 28)

En raison des nouvelles IFRS, soit IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, en mai 2012, l'IASB a publié les normes suivantes, qui ont été révisées et dont l'intitulé a été modifié : IAS 27, *États financiers individuels*, et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. En ce qui nous concerne, ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. L'adoption de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui présente une définition révisée de la juste valeur et établit, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 exige également la présentation d'informations à fournir plus exhaustives sur l'évaluation de la juste valeur. Les exigences relatives à l'évaluation et aux informations à fournir d'IFRS 13 s'appliquent lorsqu'une autre norme impose ou permet que l'élément soit évalué à la juste valeur, sauf quelques exceptions limitées. En ce qui nous concerne, IFRS 13 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et doit être appliquée prospectivement à compter de la date d'adoption. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### IAS 19, Avantages du personnel (IAS 19)

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 19 touchant la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. En ce qui nous concerne, les nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et elles nécessiteront un retraitement des chiffres correspondants. Par suite des modifications, la façon de comptabiliser les écarts actuariels, les coûts des services passés, le coût financier et le rendement des actifs des régimes sera changée. La norme modifiée élimine le report et l'amortissement des écarts actuariels par le biais du résultat net, exigeant plutôt la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les coûts des services passés seront également comptabilisés immédiatement dans la période où un régime sera modifié. Le montant net des intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies, remplacera les composantes coût financier et rendement prévu des actifs des régimes de la charge au titre des régimes à prestations définies. Les modifications présentent également un certain nombre d'exigences accrues en matière d'informations à fournir sur les régimes à prestations définies.

La norme modifiée devrait avoir l'incidence suivante sur les montants de nos bilans consolidés, de nos comptes consolidés de résultat et de nos états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012 :

### Incidence des modifications apportées à IAS 19

Tableau 72

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<b>Bilans consolidés</b>		
(Diminution) du coût des prestations de retraite payé d'avance	(923)\$	(920)\$
Augmentation de la charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	268	589
Augmentation des autres actifs – Actif d'impôt différé	316	400
(Diminution) des bénéfices non distribués (ouverture)	(1 108)	(297)
(Diminution) des bénéfices non distribués (clôture)	(876)	(1 108)
<b>Comptes consolidés de résultat et états consolidés du résultat global</b>		
(Diminution) du bénéfice net	(87)	(32)
Augmentation (diminution) du total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	319	(779)

### IFRS 7, Instruments financiers – informations à fournir (IFRS 7) – compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7, exigeant la présentation d'informations supplémentaires afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. En vertu des modifications, les entités doivent présenter le montant brut et le montant net des accords généraux de compensation et des accords semblables, y compris l'incidence des garanties financières, qu'elles soient présentées ou non au montant net dans le bilan. En ce qui nous concerne, les modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et ces informations à fournir devront être présentées dans nos états financiers consolidés de 2014.

### Contrôles et procédures

#### Contrôles et procédures de présentation de l'information

Nos contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de fournir dans les rapports déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis est consignée, traitée, résumée et rapportée au cours des délais prévus dans ces lois. En outre, ces contrôles et procédures sont conçus de manière à assurer la collecte et la communication de cette information à la direction, notamment au président et chef de la direction et au chef de l'administration et chef des finances, afin de permettre la prise de décisions au moment opportun à l'égard de l'information à fournir.

Au 31 octobre 2013, la direction a évalué l'efficacité de nos contrôles et processus liés à la présentation de l'information, conformément aux règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Cette évaluation a été faite sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances. Selon cette évaluation, le président et chef de la direction ainsi que le chef de l'administration et chef des finances ont conclu que nos contrôles et processus liés à la présentation de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2013.

#### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la présentation de l'information financière, conformément aux PCGR. Toutefois, étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni déceler des inexactitudes en temps opportun. Se reporter au rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'au rapport des comptables agréés inscrits indépendants.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, nous n'avons effectué aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence significative ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services d'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés affiliées ou avec d'autres sociétés liées, y compris avec nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées. Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. En outre, nous offrons des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 12 et 28 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Soldes moyens			Intérêt			Taux moyen		
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2013	2012 (1)	2011 (1)	2013	2012 (1)	2011 (1)
<b>Actif</b>									
<b>Dépôts à d'autres banques (2)</b>									
Canada	1 355 \$	193 \$	1 437 \$	56 \$	30 \$	21 \$	4,13 %	15,54 %	1,46 %
États-Unis	426	899	305	4	8	8	0,94	0,90	2,62
Autres pays	7 386	7 081	4 786	13	23	62	0,18	0,32	1,30
	9 167	8 173	6 528	73	61	91	0,80 %	0,75 %	1,39 %
<b>Valeurs mobilières</b>									
Titres détenus à des fins de transaction	137 053	122 606	148 307	3 113	3 028	3 910	2,27	2,47	2,64
Titres disponibles à la vente	37 818	39 638	41 551	666	846	840	1,76	2,13	2,02
	174 871	162 244	189 858	3 779	3 874	4 750	2,16	2,39	2,50
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>									
<b>Prêts (2), (3)</b>	123 766	104 465	82 353	941	945	736	0,76	0,90	0,89
Canada									
Prêts de détail	302 849	292 899	272 999	12 077	11 681	11 672	3,99	3,99	4,28
Prêts de gros	49 228	37 778	30 583	2 486	2 468	1 548	5,05	6,53	5,06
	352 077	330 677	303 582	14 563	14 149	13 220	4,14	4,28	4,35
États-Unis	22 691	18 802	13 329	776	702	895	3,42	3,73	6,71
Autres pays	21 135	14 251	13 337	1 018	1 121	1 121	4,82	7,87	8,41
	395 903	363 730	330 248	16 357	15 972	15 236	4,13	4,39	4,61
<b>Total de l'actif productif d'intérêts</b>	703 707	638 612	608 987	21 150	20 852	20 813	3,01	3,27	3,42
<b>Dépôts non productifs d'intérêts à d'autres banques</b>	11 716	9 520	6 665	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements de clients en contrepartie d'acceptations</b>	9 663	8 617	7 547	–	–	–	–	–	–
<b>Autres actifs (2)</b>	128 114	153 851	155 701	–	–	–	–	–	–
<b>Total de l'actif</b>	853 200 \$	810 600 \$	778 900 \$	21 150 \$	20 852 \$	20 813 \$	2,48 %	2,57 %	2,67 %
<b>Passif et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts (2), (4)</b>									
Canada	374 962	350 099	306 754	5 190	5 318	5 318	1,38 %	1,52 %	1,73 %
États-Unis	40 006	36 430	41 638	169	210	232	0,42	0,58	0,56
Autres pays	48 937	45 139	52 942	283	489	784	0,58	1,08	1,48
	463 905	431 668	401 334	5 642	6 017	6 334	1,22	1,39	1,58
<b>Engagements afférents à des titres vendus à découvert</b>	48 980	43 080	56 603	1 579	1 584	2 168	3,22	3,68	3,83
<b>Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés</b>	70 881	55 369	49 724	279	330	473	0,39	0,60	0,95
<b>Débitures subordonnées</b>	8 216	8 156	8 821	336	360	399	4,09	4,41	4,52
<b>Autres passifs portant intérêt</b>	1 372	1 327	2 089	63	63	82	4,59	4,75	3,93
<b>Total du passif portant intérêt</b>	593 354	539 600	518 571	7 899	8 354	9 456	1,33	1,55	1,82
<b>Dépôts ne portant pas intérêt</b>	69 819	64 512	63 983	–	–	–	–	–	–
<b>Acceptations</b>	9 663	8 617	7 547	–	–	–	–	–	–
<b>Autres passifs (2)</b>	132 362	156 339	150 727	–	–	–	–	–	–
<b>Total du passif</b>	805 198 \$	769 068 \$	740 828 \$	7 899 \$	8 354 \$	9 456 \$	0,98 %	1,09 %	1,28 %
<b>Capitaux propres</b>	48 002	41 532	38 072	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	853 200 \$	810 600 \$	778 900 \$	7 899 \$	8 354 \$	9 456 \$	0,93 %	1,03 %	1,21 %
<b>Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt</b>	853 200 \$	810 600 \$	778 900 \$	13 251 \$	12 498 \$	11 357 \$	1,55 %	1,54 %	1,46 %
<b>Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (moyenne des actifs productifs)</b>									
Canada	471 378 \$	442 585 \$	416 817 \$	10 960 \$	10 952 \$	9 693 \$	2,33 %	2,47 %	2,33 %
États-Unis	116 016	87 845	73 404	1 602	957	1 093	1,38	1,09	1,49
Autres pays	116 313	108 182	118 766	689	589	571	0,59	0,54	0,48
<b>Total</b>	703 707 \$	638 612 \$	608 987 \$	13 251 \$	12 498 \$	11 357 \$	1,88 %	1,96 %	1,86 %

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) En 2012, les garanties en espèces versées pour 2012 et 2011 ont été reclassées des postes Dépôts productifs d'intérêts à des banques et Prêts – prêts de gros au poste Autres actifs, et les garanties en espèces reçues ont été reclassées du poste Dépôts au poste Autres passifs.

(3) Le revenu d'intérêt comprend des commissions sur prêts de 512 millions de dollars (467 millions en 2012; 434 millions en 2011).

(4) Les dépôts comprennent les dépôts d'épargne, lesquels avaient des soldes moyens de 123 milliards de dollars (109 milliards en 2012; 97 milliards en 2011), des frais d'intérêt de 0,7 milliard (0,6 milliard en 2012; 0,6 milliard en 2011), ainsi que des taux moyens de 0,6 % (0,6 % en 2012; 0,6 % en 2011). Les dépôts comprennent également les dépôts à terme, lesquels avaient des soldes moyens de 269 milliards de dollars (264 milliards en 2012; 245 milliards en 2011), des frais d'intérêt de 4,2 milliards (4,6 milliards en 2012; 3,4 milliards en 2011), ainsi que des taux moyens de 1,58 % (1,74 % en 2012; 1,40 % en 2011).



(en millions de dollars canadiens)	2013 par rapport à 2012 <sup>(1)</sup>			2012 par rapport à 2011 <sup>(1)</sup>		
	Facteur d'augmentation (de diminution)			Facteur d'augmentation (de diminution)		
	Volume moyen <sup>(3)</sup>	Taux moyen <sup>(3)</sup>	Variation nette	Volume moyen <sup>(3)</sup>	Taux moyen <sup>(3)</sup>	Variation nette
<b>Actif</b>						
<b>Dépôts à d'autres banques <sup>(4)</sup></b>						
Canada <sup>(2)</sup>	181 \$	(155)\$	26 \$	(18)\$	27 \$	9 \$
États-Unis <sup>(2)</sup>	(4)	–	(4)	16	(16)	–
Autres pays <sup>(2)</sup>	1	(11)	(10)	30	(69)	(39)
<b>Valeurs mobilières</b>						
Titres détenus à des fins de transaction	357	(272)	85	(678)	(204)	(882)
Titres disponibles à la vente	(39)	(141)	(180)	(39)	45	6
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	175	(179)	(4)	198	11	209
<b>Prêts <sup>(4)</sup></b>						
Canada						
Prêts de détail	397	(1)	396	851	(842)	9
Prêts de gros	748	(730)	18	364	556	920
États-Unis	145	(71)	74	367	(560)	(193)
Autres pays	542	(645)	(103)	77	(77)	–
<b>Total du revenu d'intérêt</b>	<b>2 503 \$</b>	<b>(2 205)\$</b>	<b>298 \$</b>	<b>1 168 \$</b>	<b>(1 129)\$</b>	<b>39 \$</b>
<b>Passif</b>						
<b>Dépôts <sup>(4)</sup></b>						
Canada	378	(506)	(128)	751	(751)	–
États-Unis	21	(62)	(41)	(29)	7	(22)
Autres pays	41	(247)	(206)	(116)	(179)	(295)
<b>Engagements afférents à des titres vendus à découvert</b>	217	(222)	(5)	(518)	(66)	(584)
<b>Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés</b>	92	(143)	(51)	54	(197)	(143)
<b>Débitures subordonnées</b>	3	(27)	(24)	(30)	(9)	(39)
<b>Autres passifs portant intérêt</b>	2	(2)	–	(30)	11	(19)
<b>Total des frais d'intérêt</b>	<b>754 \$</b>	<b>(1 209)\$</b>	<b>(455)\$</b>	<b>82 \$</b>	<b>(1 184)\$</b>	<b>(1 102)\$</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>1 749 \$</b>	<b>(996)\$</b>	<b>753 \$</b>	<b>1 086 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>1 141 \$</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Le classement géographique des actifs et passifs choisis est fondé sur le point d'inscription des actifs et des passifs en question.

(3) L'écart de volume ou de taux est attribué en fonction du pourcentage des variations de soldes et de taux par rapport au total de la variation nette du revenu net d'intérêt.

(4) En 2012, les garanties en espèces versées pour 2012 et 2011 ont été reclassées des postes Dépôts productifs d'intérêts à des banques et Prêts – prêts de gros au poste Autres actifs, et les garanties en espèces reçues ont été reclassées du poste Dépôts au poste Autres passifs.

## Prêts et acceptations par secteur géographique

Tableau 75

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	206 134 \$	195 552 \$	185 620 \$	124 064 \$	117 292 \$
Prêts aux particuliers	87 153	80 897	75 668	69 291	60 493
Prêts sur cartes de crédit	13 902	13 422	12 723	9 704	8 285
Prêts aux petites entreprises	3 987	2 503	2 481	2 712	2 851
Prêts de détail	311 176	292 374	276 492	205 771	188 921
Prêts aux entreprises	57 724	50 319	45 186	45 217	47 110
Prêts aux organismes souverains	3 807	3 751	3 304	2 785	1 394
Prêts aux banques	823	390	747	808	1 096
Prêts de gros	62 354 \$	54 460 \$	49 237 \$	48 810 \$	49 600 \$
	373 530 \$	346 834 \$	325 729 \$	254 581 \$	238 521 \$
<b>États-Unis</b>					
Prêts de détail	3 734	3 138	3 101	4 230	4 163
Prêts de gros	19 443	17 081	11 094	7 584	9 310
	23 177	20 219	14 195	11 814	13 473
<b>Autres pays</b>					
Prêts de détail	6 768	5 673	5 152	4 936	4 625
Prêts de gros	17 103	16 900	12 110	11 084	12 964
	23 871	22 573	17 262	16 020	17 589
<b>Total des prêts et des acceptations</b>	<b>420 578 \$</b>	<b>389 626 \$</b>	<b>357 186 \$</b>	<b>282 415 \$</b>	<b>269 583 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 959)</b>	<b>(1 997)</b>	<b>(1 967)</b>	<b>(2 038)</b>	<b>(2 164)</b>
<b>Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>418 619 \$</b>	<b>387 629 \$</b>	<b>355 219 \$</b>	<b>280 377 \$</b>	<b>267 419 \$</b>

## Prêts et acceptations par portefeuille et par secteur

Tableau 76

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
Prêts hypothécaires résidentiels	209 238 \$	198 324 \$	188 406 \$	126 790 \$	119 945 \$
Prêts aux particuliers	94 311	86 697	80 921	75 519	66 405
Prêts sur cartes de crédit	14 142	13 661	12 937	9 916	8 508
Prêts aux petites entreprises	3 987	2 503	2 481	2 712	2 851
<b>Prêts de détail</b>	<b>321 678 \$</b>	<b>301 185 \$</b>	<b>284 745 \$</b>	<b>214 937 \$</b>	<b>197 709 \$</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	5 441	5 202	4 880	4 705	4 967
Industrie automobile	6 167	3 585	3 025	3 228	3 282
Biens de consommation	6 230	5 432	5 341	5 202	5 323
Énergie	8 906	8 802	6 394	5 869	6 984
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	4 903	3 895	2 007	4 593	3 345
Industrie forestière	893	811	698	726	761
Produits industriels	4 038	3 938	3 381	3 143	3 331
Mines et métaux	1 074	965	1 122	587	1 746
Secteur immobilier et secteurs connexes	24 413	20 650	15 569	12 651	13 308
Technologie et médias	4 006	4 203	2 712	2 257	2 307
Transport et environnement	5 593	5 221	4 927	3 546	4 184
Autres (2)	21 520	20 554	17 011	15 290	17 041
Prêts aux organismes souverains	4 396	4 193	4 050	3 765	2 779
Prêts aux banques	1 320	990	1 324	1 916	2 516
<b>Prêts de gros</b>	<b>98 900 \$</b>	<b>88 441 \$</b>	<b>72 441 \$</b>	<b>67 478 \$</b>	<b>71 874 \$</b>
<b>Total des prêts et des acceptations</b>	<b>420 578 \$</b>	<b>389 626 \$</b>	<b>357 186 \$</b>	<b>282 415 \$</b>	<b>269 583 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 959)</b>	<b>(1 997)</b>	<b>(1 967)</b>	<b>(2 038)</b>	<b>(2 164)</b>
<b>Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>418 619 \$</b>	<b>387 629 \$</b>	<b>355 219 \$</b>	<b>280 377 \$</b>	<b>267 419 \$</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Pour 2013, le poste Autres est lié aux autres services, 8,1 milliards de dollars, aux produits de financement, 3,1 milliards, aux sociétés de portefeuille et de placement, 5,0 milliards, aux soins de santé, 3,8 milliards, et à d'autres éléments, 1,5 milliard.

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
Prêts hypothécaires résidentiels	691 \$	674 \$	719 \$	691 \$	533 \$
Prêts aux particuliers	363	273	289	278	290
Prêts aux petites entreprises	37	33	40	49	59
<b>Prêts de détail</b>	<b>1 091</b>	<b>980</b>	<b>1 048</b>	<b>1 018</b>	<b>882</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	43 \$	52 \$	75 \$	74 \$	79 \$
Industrie automobile	12	17	38	97	36
Biens de consommation	101	83	91	91	111
Énergie	14	2	33	104	100
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	1	5	13	28	197
Industrie forestière	26	30	27	49	47
Produits industriels	54	88	38	102	143
Mines et métaux	2	2	4	8	18
Secteur immobilier et secteurs connexes	367	353	464	560	422
Technologie et médias	117	251	47	68	114
Transport et environnement	98	73	105	52	20
Autres (2)	272	312	311	385	514
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	9	10
Prêts aux banques	3	2	33	34	62
<b>Prêts de gros</b>	<b>1 110</b>	<b>1 270</b>	<b>1 279</b>	<b>1 661</b>	<b>1 873</b>
<b>Total des prêts douteux (3)</b>	<b>2 201 \$</b>	<b>2 250 \$</b>	<b>2 327 \$</b>	<b>2 679 \$</b>	<b>2 755 \$</b>
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	464 \$	475 \$	567 \$	544 \$	441 \$
Prêts aux particuliers	229	206	188	174	173
Prêts aux petites entreprises	36	34	40	49	59
<b>Prêts de détail</b>	<b>729</b>	<b>715</b>	<b>795</b>	<b>767</b>	<b>673</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	38	44	62	71	77
Industrie automobile	9	11	30	87	27
Biens de consommation	58	34	48	53	53
Énergie	14	–	25	65	5
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	1	3	1	1	1
Industrie forestière	8	12	7	11	20
Produits industriels	40	34	26	99	140
Mines et métaux	2	2	2	4	6
Secteur immobilier et secteurs connexes	169	153	164	177	232
Technologie et médias	86	238	43	55	88
Transport et environnement	21	22	12	42	17
Autres	80	88	93	106	173
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	–	–
Prêts aux banques	–	–	–	–	–
<b>Prêts de gros</b>	<b>526</b>	<b>641</b>	<b>513</b>	<b>771</b>	<b>839</b>
<b>Total</b>	<b>1 255 \$</b>	<b>1 356 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>1 538 \$</b>	<b>1 512 \$</b>
<b>États-Unis</b>					
Prêts de détail	14 \$	7 \$	6 \$	– \$	– \$
Prêts de gros	98	162	116	364	719
<b>Total</b>	<b>112 \$</b>	<b>169 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>364 \$</b>	<b>719 \$</b>
<b>Autres pays</b>					
Prêts de détail	348 \$	258 \$	247 \$	251 \$	209 \$
Prêts de gros	486	467	650	526	315
<b>Total</b>	<b>834 \$</b>	<b>725 \$</b>	<b>897 \$</b>	<b>777 \$</b>	<b>524 \$</b>
<b>Total des prêts douteux</b>	<b>2 201 \$</b>	<b>2 250 \$</b>	<b>2 327 \$</b>	<b>2 679 \$</b>	<b>2 755 \$</b>
Provision pour prêts douteux	(599)	(637)	(605)	(721)	(863)
<b>Prêts douteux, montant net</b>	<b>1 602 \$</b>	<b>1 613 \$</b>	<b>1 722 \$</b>	<b>1 958 \$</b>	<b>1 892 \$</b>
<b>Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	0,33 %	0,34 %	0,38 %	0,54 %	0,44 %
Prêts aux particuliers	0,39 %	0,31 %	0,36 %	0,37 %	0,44 %
Prêts aux petites entreprises	0,92 %	1,32 %	1,61 %	1,81 %	2,07 %
<b>Prêts de détail</b>	<b>0,34 %</b>	<b>0,33 %</b>	<b>0,37 %</b>	<b>0,47 %</b>	<b>0,45 %</b>
<b>Prêts de gros</b>	<b>1,12 %</b>	<b>1,44 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>2,46 %</b>	<b>2,61 %</b>
<b>Total</b>	<b>0,52 %</b>	<b>0,58 %</b>	<b>0,65 %</b>	<b>0,95 %</b>	<b>1,02 %</b>
<b>Provision pour prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux</b>	<b>27,22 %</b>	<b>28,33 %</b>	<b>26,00 %</b>	<b>26,91 %</b>	<b>31,32 %</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Pour 2013, le poste Autres est lié à d'autres éléments, 69 millions de dollars, aux produits de financement, 38 millions, aux autres services, 101 millions, aux sociétés de portefeuille et de placement, 39 millions, et aux soins de santé, 25 millions.

(3) Les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, non compris dans les prêts douteux, s'établissaient à 346 millions de dollars en 2013 (393 millions en 2012; 525 millions en 2011; 180 millions en 2010; 312 millions en 2009).

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
Prêts hypothécaires résidentiels	41 \$	67 \$	42 \$	25 \$	22 \$
Prêts aux particuliers	458	445	438	457	494
Prêts sur cartes de crédit	354	394	448	399	393
Prêts aux petites entreprises	32	43	35	45	55
<b>Prêts de détail</b>	<b>885 \$</b>	<b>949 \$</b>	<b>963 \$</b>	<b>926 \$</b>	<b>964 \$</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	4 \$	8 \$	7 \$	18 \$	18 \$
Industrie automobile	3	(2)	(4)	15	21
Biens de consommation	17	27	14	29	38
Énergie	(6)	(11)	(20)	(6)	13
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	10	1	(11)	(34)	264
Industrie forestière	4	5	5	3	11
Produits industriels	21	32	3	(6)	38
Mines et métaux	1	–	–	(1)	7
Secteur immobilier et secteurs connexes	62	82	66	184	124
Technologie et médias	157	102	(3)	5	94
Transport et environnement	35	47	29	10	8
Autres (2)	46	63	82	76	296
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	–	–
Prêts aux banques	–	–	–	15	20
<b>Prêts de gros</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>308 \$</b>	<b>952 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts douteux</b>	<b>1 239 \$</b>	<b>1 303 \$</b>	<b>1 131 \$</b>	<b>1 234 \$</b>	<b>1 916 \$</b>
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	27 \$	34 \$	25 \$	7 \$	18 \$
Prêts aux particuliers	391	413	408	444	467
Prêts sur cartes de crédit	346	391	448	399	393
Prêts aux petites entreprises	32	43	35	45	55
<b>Prêts de détail</b>	<b>796 \$</b>	<b>881 \$</b>	<b>916 \$</b>	<b>895 \$</b>	<b>933 \$</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	4	8	7	18	18
Industrie automobile	3	(2)	(3)	15	17
Biens de consommation	16	13	13	17	26
Énergie	(6)	(11)	(9)	3	(4)
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	–	1	–	(1)	36
Industrie forestière	3	5	4	3	9
Produits industriels	14	12	3	(4)	36
Mines et métaux	1	–	1	2	2
Secteur immobilier et secteurs connexes	37	43	31	35	52
Technologie et médias	50	98	6	(6)	33
Transport et environnement	2	10	5	10	7
Autres	27	32	44	30	204
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	–	–
Prêts aux banques	–	–	–	–	–
<b>Prêts de gros</b>	<b>151 \$</b>	<b>209 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>436 \$</b>
<b>Total</b>	<b>947 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>1 018 \$</b>	<b>1 017 \$</b>	<b>1 369 \$</b>
<b>États-Unis</b>					
Prêts de détail	3	4	4	–	–
Prêts de gros	32	29	(19)	62	455
	<b>35 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>455 \$</b>
<b>Autres pays</b>					
Prêts de détail	86	64	43	31	31
Prêts de gros	171	116	85	124	61
	<b>257 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>155 \$</b>	<b>92 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts douteux</b>	<b>1 239 \$</b>	<b>1 303 \$</b>	<b>1 131 \$</b>	<b>1 234 \$</b>	<b>1 916 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts non douteux</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>251</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 239</b>	<b>1 301</b>	<b>1 133</b>	<b>1 240</b>	<b>2 167</b>
<b>Dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations</b>	<b>0,31 %</b>	<b>0,35 %</b>	<b>0,33 %</b>	<b>0,40 %</b>	<b>0,72 %</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Pour 2013, le poste Autres est lié aux produits de financement, 0,4 million de dollars, aux autres services, 3,7 millions, aux sociétés de portefeuille et de placement, 2,0 millions, et à d'autres éléments, 12,8 millions.



(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (2)
<b>Provision au début</b>	<b>2 088 \$</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>2 966 \$</b>	<b>2 264 \$</b>	<b>1 734 \$</b>
Provision au début – activités abandonnées	–	–	(854)	–	–
<b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 239</b>	<b>1 301</b>	<b>1 133</b>	<b>1 240</b>	<b>2 167</b>
<b>Radiations par portefeuille</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	(24)	(31)	(16)	(11)	(9)
Prêts aux particuliers	(498)	(499)	(515)	(538)	(535)
Prêts sur cartes de crédit	(466)	(497)	(545)	(463)	(445)
Prêts aux petites entreprises	(35)	(50)	(45)	(56)	(54)
<b>Prêts de détail</b>	<b>(1 023)\$</b>	<b>(1 077)\$</b>	<b>(1 121)\$</b>	<b>(1 068)\$</b>	<b>(1 043)\$</b>
Prêts aux entreprises	(450)\$	(291)\$	(226)\$	(478)\$	(805)\$
Prêts aux organismes souverains	–	–	(9)	–	–
Prêts aux banques	–	(32)	–	–	–
<b>Prêts de gros</b>	<b>(450)\$</b>	<b>(323)\$</b>	<b>(235)\$</b>	<b>(478)\$</b>	<b>(805)\$</b>
<b>Total des radiations par portefeuille</b>	<b>(1 473)\$</b>	<b>(1 400)\$</b>	<b>(1 356)\$</b>	<b>(1 546)\$</b>	<b>(1 848)\$</b>
<b>Recouvrements par portefeuille</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	2 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Prêts aux particuliers	96	83	79	79	65
Prêts sur cartes de crédit	112	102	97	63	52
Prêts aux petites entreprises	9	8	7	7	5
<b>Prêts de détail</b>	<b>219 \$</b>	<b>194 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>123 \$</b>
Prêts aux entreprises	51 \$	39 \$	60 \$	51 \$	126 \$
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	–	–
Prêts aux banques	–	–	–	–	–
<b>Prêts de gros</b>	<b>51 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>126 \$</b>
<b>Total des recouvrements par portefeuille</b>	<b>270 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>244 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>249 \$</b>
<b>Radiations nettes</b>	<b>(1 203)\$</b>	<b>(1 167)\$</b>	<b>(1 112)\$</b>	<b>(1 345)\$</b>	<b>(1 599)\$</b>
Ajustements (3)	(74)	(104)	(75)	(33)	(38)
<b>Total de la provision pour pertes sur créances à la fin</b>	<b>2 050 \$</b>	<b>2 088 \$</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>2 126 \$</b>	<b>2 264 \$</b>
<b>Provision pour prêts douteux</b>					
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	36 \$	41 \$	47 \$	47 \$	39 \$
Prêts aux particuliers	97	89	88	88	94
Prêts aux petites entreprises	16	12	15	18	22
<b>Prêts de détail</b>	<b>149 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>153 \$</b>	<b>155 \$</b>
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	6 \$	9 \$	13 \$	14 \$	10 \$
Industrie automobile	4	7	15	27	6
Biens de consommation	15	14	17	20	18
Énergie	1	1	3	10	1
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	–	–	–	1	–
Industrie forestière	4	6	3	4	8
Produits industriels	15	10	12	36	63
Mines et métaux	1	1	1	1	1
Secteur immobilier et secteurs connexes	42	45	47	36	44
Technologie et médias	46	107	20	12	32
Transport et environnement	6	8	5	6	7
Autres	30	31	43	40	72
Prêts aux organismes souverains	–	–	–	–	–
Prêts aux banques	–	–	–	–	–
<b>Prêts de gros</b>	<b>170 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>262 \$</b>
	<b>319 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>329 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>417 \$</b>
<b>États-Unis</b>					
Prêts de détail	2 \$	1 \$	1 \$	– \$	– \$
Prêts de gros	19	38	25	85	251
	<b>21 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>251 \$</b>
<b>Autres pays</b>					
Prêts de détail	146 \$	96 \$	80 \$	83 \$	74 \$
Prêts de gros	113	121	170	193	121
	<b>259 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>276 \$</b>	<b>195 \$</b>
<b>Total de la provision pour prêts douteux</b>	<b>599 \$</b>	<b>637 \$</b>	<b>605 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>863 \$</b>
<b>Provision pour prêts non douteux</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	48 \$	48 \$	41 \$	26 \$	24 \$
Prêts aux particuliers	405	392	412	480	449
Prêts sur cartes de crédit	385	403	415	365	313
Prêts aux petites entreprises	45	60	60	60	47
<b>Prêts de détail</b>	<b>883 \$</b>	<b>903 \$</b>	<b>928 \$</b>	<b>931 \$</b>	<b>833 \$</b>
<b>Prêts de gros</b>	<b>477 \$</b>	<b>457 \$</b>	<b>434 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>468 \$</b>
<b>Éléments hors bilan et autres éléments</b>	<b>91 \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>Total de la provision pour prêts non douteux</b>	<b>1 451 \$</b>	<b>1 451 \$</b>	<b>1 453 \$</b>	<b>1 405 \$</b>	<b>1 401 \$</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 050 \$</b>	<b>2 088 \$</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>2 126 \$</b>	<b>2 264 \$</b>
<b>Principaux ratios</b>					
Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations	0,49 %	0,54 %	0,57 %	0,75 %	0,84 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,30 %	0,28 %	0,33 %	0,49 %	0,60 %

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Au 1<sup>er</sup> novembre 2008, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur créances a été retraité en raison de l'application des modifications du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*.

(3) En vertu des IFRS, les autres ajustements comprennent une désactualisation de 86 millions de dollars et des variations du taux de change de (12) millions [110 millions et (6) millions en 2012; 78 millions et 3 millions en 2011]. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2013.

(en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
<b>Prêts et acceptations (2)</b>					
Provinces de l'Atlantique (3)	21 263 \$	19 953 \$	18 481 \$	14 558 \$	13 147 \$
Québec	48 060	42 920	38 776	33 093	29 994
Ontario	152 074	141 570	141 230	103 179	100 282
Provinces des Prairies (4)	84 015	77 187	68 468	54 843	49 964
Colombie-Britannique et territoires (5)	68 118	65 204	58 774	48 908	45 134
<b>Total des prêts et des acceptations au Canada</b>	<b>373 530 \$</b>	<b>346 834 \$</b>	<b>325 729 \$</b>	<b>254 581 \$</b>	<b>238 521 \$</b>
<b>Montant brut des prêts douteux</b>					
Provinces de l'Atlantique (3)	83 \$	67 \$	66 \$	72 \$	57 \$
Québec	177	180	135	162	190
Ontario	424	502	398	598	647
Provinces des Prairies (4)	330	338	404	429	300
Colombie-Britannique et territoires (5)	241	269	305	277	318
<b>Total du montant brut des prêts douteux au Canada</b>	<b>1 255 \$</b>	<b>1 356 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>1 538 \$</b>	<b>1 512 \$</b>
<b>Provision pour pertes sur créances au titre des prêts douteux</b>					
Provinces de l'Atlantique (3)	50 \$	62 \$	54 \$	50 \$	56 \$
Québec	78	96	63	85	90
Ontario	607	706	686	659	942
Provinces des Prairies (4)	113	120	107	146	138
Colombie-Britannique et territoires (5)	99	106	108	77	143
<b>Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts douteux au Canada</b>	<b>947 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>1 018 \$</b>	<b>1 017 \$</b>	<b>1 369 \$</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Les montants comparatifs ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

(4) Comprennent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

(5) Comprennent la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

## Prêts et acceptations liés aux petites entreprises au Canada par secteur

Tableau 81

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 (1)	2011 (1)	2010 (1)	2009 (1)
Exploitations agricoles	371 \$	334 \$	302 \$	332 \$	304 \$
Industrie automobile	676	662	684	643	666
Biens de consommation	2 479	2 415	2 448	2 367	2 261
Énergie	522	525	465	393	367
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	87	77	71	73	66
Industrie forestière	328	309	300	305	316
Produits industriels	1 779	1 849	1 830	1 712	1 696
Mines et métaux	127	125	140	113	102
Secteur immobilier et secteurs connexes	3 916	3 569	3 439	3 205	3 053
Technologie et médias	443	344	304	318	318
Transport et environnement	1 106	1 137	1 039	941	961
Autres (2)	7 214	6 083	5 674	5 360	5 013
<b>Total des prêts liés aux petites entreprises</b>	<b>19 048 \$</b>	<b>17 429 \$</b>	<b>16 696 \$</b>	<b>15 762 \$</b>	<b>15 123 \$</b>

(1) Sur la base des activités poursuivies.

(2) Pour 2013, le poste Autres est principalement lié aux autres services, 3,6 milliards de dollars, aux soins de santé, 2,2 milliards, aux sociétés de portefeuille et de placement, 282 millions, aux produits de financement, 75 millions, et aux services non classés ailleurs, 1,1 milliard.

## Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le 29 octobre 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements, qui a été mis en place par le Conseil de stabilité financière, a publié un rapport (intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*) dans lequel il présente 32 recommandations visant à présenter des renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques. Certains de ces renseignements ont été présentés antérieurement dans notre rapport annuel 2012. Par suite de ces recommandations, nous avons accru l'information présentée dans notre rapport annuel 2013 et notre document d'information financière complémentaire pour le quatrième trimestre de 2013.

L'index suivant présente un sommaire de nos renseignements à fournir selon les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements :

Catégorie de risque	Recommandation	Information à fournir	Référence	
			Page du rapport annuel	Page de l'IFC
Généralités	1	Table des matières sur les informations relatives aux risques à fournir conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	114	
	2	Définir la terminologie et les mesures relatives aux risques	54-58	
	3	Principaux risques et risques émergents	207-209	
	4	Nouveaux ratios réglementaires	51-53	
Gouvernance, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion des risques	76, 91-92	
	6	Culture établie en matière de gestion des risques	54-58	
	7	Risques découlant des activités commerciales	54	
	8	Simulations de crise	58	
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Ratios de capital minimaux en vertu de l'accord de Bâle III et supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique nationale	56-57, 70	
	10	Composition des fonds propres et rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	91-92	21-26
	11	État de l'évolution du capital réglementaire		27
	12	Planification stratégique en matière de capital et niveau de capital visé	90	
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteur d'activité		30
	14	Analyse des exigences de capital et renseignements sur le modèle d'évaluation connexe	59-62	28-29
	15	Information relative au risque de crédit lié aux actifs pondérés en fonction des risques et mesures de risque connexes		41-42
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégorie de risque		30
	17	Information relative au contrôle ex post à l'égard du troisième pilier de l'accord de Bâle	60	41
Liquidités	18	Analyse quantitative et qualitative de notre réserve de liquidités	78-79	
Financement	19	Actifs grevés et non grevés par catégorie du bilan, et obligations contractuelles découlant de révisions des notations	78-79, 86	
	20	Analyse de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés en fonction de la durée contractuelle résiduelle à la date du bilan	83-84	
	21	Sources de financement et stratégie de financement	80-81	
Risque de marché	22	Liens entre les postes du bilan et les mesures de risque de marché relatives aux portefeuilles de négociation et aux portefeuilles autres que de négociation	75	
	23	Ventilation des facteurs de risque de marché	70-71, 73	
	24	Informations relatives à la validation et au contrôle ex post des mesures de risque de marché	70	
	25	Principales techniques de gestion des risques au-delà des mesures et paramètres de risque présentés	70-71	
		26	Profil de risque de crédit de la banque	59-69
Risque de crédit		Sommaire quantitatif de l'ensemble des expositions au risque de crédit en rapprochement avec le bilan	151-154	
	27	Politiques de détermination des prêts douteux	109-112	
			103	
	28	Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux et des provisions pour dépréciation au cours de l'exercice	131-132	33, 37
	29	Quantification de l'exposition notionnelle brute aux dérivés négociés hors cote ou en Bourse		44
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	61	40
Autres risques	31	Types d'autres risques	86-89	
	32	Événements publics comportant des risques	89	
			194	

## 115 Rapports

- 116 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 116 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
- 117 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 118 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

## 119 États financiers consolidés

- 119 Bilans consolidés
- 120 Comptes consolidés de résultat
- 121 États consolidés du résultat global
- 122 États consolidés des variations des capitaux propres
- 123 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

## 124 Notes annexes

- 124 Note 1 Informations générales
- 124 Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements
- 139 Note 3 Juste valeur des instruments financiers
- 147 Note 4 Valeurs mobilières
- 150 Note 5 Prêts
- 153 Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 154 Note 7 Entités ad hoc
- 159 Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 164 Note 9 Locaux et matériel
- 165 Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- 168 Note 11 Acquisitions et cessions importantes
- 169 Note 12 Coentreprises et entreprises associées
- 170 Note 13 Autres actifs
- 170 Note 14 Dépôts
- 171 Note 15 Assurance
- 174 Note 16 Fonds distincts
- 174 Note 17 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
- 178 Note 18 Autres passifs
- 179 Note 19 Débentures subordonnées
- 179 Note 20 Titres de fiducie de capital
- 181 Note 21 Capitaux propres
- 183 Note 22 Rémunération fondée sur des actions
- 186 Note 23 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers
- 187 Note 24 Impôt sur le résultat
- 189 Note 25 Bénéfice par action
- 189 Note 26 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités
- 194 Note 27 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
- 194 Note 28 Transactions entre parties liées
- 196 Note 29 Résultats par secteur d'exploitation
- 199 Note 30 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
- 200 Note 31 Gestion du capital
- 201 Note 32 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan
- 202 Note 33 Information sur la société mère
- 203 Note 34 Événements postérieurs à la date du bilan



## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les Normes internationales d'information financière. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est présentée de manière cohérente avec ces états financiers consolidés publiés par l'International Accounting Standards Board.

Nos systèmes de contrôles internes sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant nos opérations et activités qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si nous respectons les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si nous sommes en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts de nos déposants et créanciers.

Deloitte s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par nos actionnaires sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les auditeurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de leur mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa  
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 4 décembre 2013

## Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque), qui comprennent les bilans consolidés au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des bilans de la Banque Royale du Canada et de ses filiales au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Autres points

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2013 selon les critères établis en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 4 décembre 2013 exprimait une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Deloitte s.r.l.  
Comptables agréés inscrits indépendants  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 4 décembre 2013

## Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions de nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que nos encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de notre direction et de notre Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de nos actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur nos états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework. La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013 ne comportait aucune faiblesse significative.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013 a fait l'objet d'un audit par Deloitte s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants, et ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière dans leur rapport.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa  
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 4 décembre 2013

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque) au 31 octobre 2013, selon les critères établis en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse significative, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont conçues par les chefs de la direction et des finances ou par les personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés de la société, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies significatives imputables à une erreur ou à une fraude en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la Banque a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013, selon les critères établis en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2013 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 4 décembre 2013 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

Deloitte s.r.l.  
Comptables agréés inscrits indépendants  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 4 décembre 2013

**Bilans consolidés**

	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
(en millions de dollars canadiens)		
<b>Actif</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	15 870 \$	12 617 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts à des banques</b>	9 061	10 255
<b>Valeurs mobilières</b> (note 4)		
Titres détenus à des fins de transaction	144 023	120 783
Titres disponibles à la vente	38 695	40 828
	<b>182 718</b>	<b>161 611</b>
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	<b>117 517</b>	<b>112 257</b>
<b>Prêts</b> (note 5)		
Prêts de détail	321 678	301 185
Prêts de gros	88 947	79 056
	<b>410 625</b>	<b>380 241</b>
Provision pour pertes sur prêts (note 5)	(1 959)	(1 997)
	<b>408 666</b>	<b>378 244</b>
<b>Placements au nom des détenteurs de fonds distincts</b> (note 16)	<b>513</b>	<b>383</b>
<b>Autres</b>		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 953	9 385
Dérivés (note 8)	74 822	91 293
Locaux et matériel, montant net (note 9)	2 659	2 691
Goodwill (note 10)	8 361	7 485
Autres immobilisations incorporelles (note 10)	2 796	2 686
Participations dans des entreprises associées (note 12)	112	125
Coût des prestations de retraite payé d'avance (note 17)	1 084	1 049
Autres actifs (note 13)	26 687	35 019
	<b>126 474</b>	<b>149 733</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>860 819 \$</b>	<b>825 100 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Dépôts</b> (note 14)		
Particuliers	194 297 \$	179 502 \$
Entreprises et gouvernements	350 640	312 882
Banques	13 543	15 835
	<b>558 480</b>	<b>508 219</b>
<b>Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts</b> (note 16)	<b>513</b>	<b>383</b>
<b>Autres</b>		
Acceptations	9 953	9 385
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	47 128	40 756
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	60 416	64 032
Dérivés (note 8)	76 745	96 761
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 15)	8 034	7 921
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (note 17)	1 759	1 729
Autres passifs (note 18)	39 113	41 371
	<b>243 148</b>	<b>261 955</b>
<b>Débitures subordonnées</b> (note 19)	<b>7 443</b>	<b>7 615</b>
<b>Titres de fiducie de capital</b> (note 20)	<b>900</b>	<b>900</b>
<b>Total du passif</b>	<b>810 484</b>	<b>779 072</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b> (note 21)		
Actions privilégiées	4 600	4 813
Actions ordinaires (émises – 1 441 055 616 et 1 445 302 600)	14 377	14 323
Actions propres – privilégiées [détenues – (46 641) et (41 632)]	1	1
– ordinaires [détenues – (666 366) et (543 276)]	41	30
Bénéfices non distribués	28 314	24 270
Autres composantes des capitaux propres	1 207	830
	<b>48 540</b>	<b>44 267</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b> (note 21)	<b>1 795</b>	<b>1 761</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>50 335</b>	<b>46 028</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>860 819 \$</b>	<b>825 100 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Victor L. Young  
Administrateur



**Comptes consolidés de résultat**

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Revenu d'intérêt</b>			
Prêts	16 357 \$	15 972 \$	15 236 \$
Valeurs mobilières	3 779	3 874	4 750
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	941	945	736
Dépôts	73	61	91
	<b>21 150</b>	<b>20 852</b>	<b>20 813</b>
<b>Frais d'intérêt</b>			
Dépôts	5 642	6 017	6 334
Autres passifs	1 921	1 977	2 723
Débitures subordonnées	336	360	399
	<b>7 899</b>	<b>8 354</b>	<b>9 456</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>13 251</b>	<b>12 498</b>	<b>11 357</b>
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>			
Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires (note 15)	3 911	4 897	4 474
Revenus tirés des activités de négociation	867	1 298	655
Commissions de gestion de placements et de services de garde	2 514	2 074	1 999
Revenus tirés des fonds communs de placement	2 557	2 088	1 975
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 337	1 213	1 331
Frais bancaires	1 437	1 376	1 323
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 569	1 434	1 485
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	748	655	684
Revenus sur cartes	967	920	882
Commissions de crédit	1 092	848	707
Profit net sur les titres disponibles à la vente (note 4)	188	120	104
Quote-part des (pertes) bénéfiques des entreprises associées	6	24	(7)
Autres	423	327	669
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>	<b>17 616</b>	<b>17 274</b>	<b>16 281</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>30 867</b>	<b>29 772</b>	<b>27 638</b>
<b>Dotations à la provision pour pertes sur créances</b> (note 5)	<b>1 239</b>	<b>1 301</b>	<b>1 133</b>
<b>Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance</b> (note 15)	<b>2 784</b>	<b>3 621</b>	<b>3 358</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>			
Ressources humaines (notes 17 et 22)	10 190	9 287	8 661
Matériel	1 135	1 020	960
Frais d'occupation	1 246	1 170	1 076
Communications	742	764	746
Honoraires	753	695	692
Impartition de services de traitement	250	254	266
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (note 10)	566	528	481
Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles (notes 10 et 11)	10	168	-
Autres	1 335	1 274	1 285
	<b>16 227</b>	<b>15 160</b>	<b>14 167</b>
<b>Bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies</b>	<b>10 617</b>	<b>9 690</b>	<b>8 980</b>
Impôt sur le résultat (note 24)	2 188	2 100	2 010
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>8 429</b>	<b>7 590</b>	<b>6 970</b>
Perte nette liée aux activités abandonnées (note 11)	-	(51)	(526)
<b>Bénéfice net</b>	<b>8 429 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux :</b>			
Actionnaires	8 331 \$	7 442 \$	6 343 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	98	97	101
	<b>8 429 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>
<b>Bénéfice de base par action</b> (en dollars) (note 25)	<b>5,60 \$</b>	<b>4,98 \$</b>	<b>4,25 \$</b>
<b>Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies</b> (en dollars)	<b>5,60</b>	<b>5,01</b>	<b>4,62</b>
<b>Perte de base par action liée aux activités abandonnées</b> (en dollars)	<b>-</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,37)</b>
<b>Bénéfice dilué par action</b> (en dollars) (note 25)	<b>5,54</b>	<b>4,93</b>	<b>4,19</b>
<b>Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies</b> (en dollars)	<b>5,54</b>	<b>4,96</b>	<b>4,55</b>
<b>Perte diluée par action liée aux activités abandonnées</b> (en dollars)	<b>-</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,36)</b>
<b>Dividendes par action ordinaire</b> (en dollars)	<b>2,53</b>	<b>2,28</b>	<b>2,08</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Bénéfice net</b>	<b>8 429 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>
<b>Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), déduction faite de l'impôt</b> <small>(note 24)</small>			
<b>Éléments qui seront reclassés en résultat dans une période future :</b>			
Variation nette des (pertes) profits latents sur les titres disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	15	193	(30)
Reclassement en résultat de (profits) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	(87)	(33)	13
	(72)	160	(17)
Écarts de change			
Profits (pertes) de change latents	1 402	113	(625)
(Pertes nettes) profits nets de change liés aux activités de couverture	(912)	–	717
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les activités de couverture des investissements nets	–	11	(1)
	490	124	91
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
(Pertes nettes) profits nets sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(11)	32	298
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(30)	25	132
	(41)	57	430
<b>Total des autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt</b>	<b>377</b>	<b>341</b>	<b>504</b>
<b>Total du bénéfice global</b>	<b>8 806 \$</b>	<b>7 880 \$</b>	<b>6 948 \$</b>
<b>Total du bénéfice global attribuable aux :</b>			
Actionnaires	8 708 \$	7 782 \$	6 847 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	98	98	101
	<b>8 806 \$</b>	<b>7 880 \$</b>	<b>6 948 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés des variations des capitaux propres

### Autres composantes des capitaux propres

	Autres composantes des capitaux propres										Total des autres composantes des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions propres – privilégiées	Actions propres – ordinaires	Actions – non distribués	Titres disponibles à la vente	Écarts de change	Couvertures de flux de trésorerie	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Capitaux propres			
<b>(en millions de dollars canadiens)</b>													
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2010</b>	4 813 \$	13 378 \$	(2) \$	(81) \$	17 287 \$	277 \$	(20) \$	(271) \$	(14) \$	35 381 \$	2 094 \$	37 475 \$	
Variations des capitaux propres													
Capital social émis	-	632	-	-	-	-	-	-	-	632	-	632	
Actions propres – ventes	-	-	97	6 074	-	-	-	-	-	6 171	-	6 171	
Actions propres – achats	-	-	(95)	(5 985)	-	-	-	-	-	(6 080)	(324)	(6 404)	
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(33)	-	-	-	-	(33)	-	(33)	
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(2 979)	-	-	-	-	(2 979)	-	(2 979)	
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(258)	-	-	-	-	(258)	(93)	(351)	
Autres	-	-	-	-	21	-	-	-	-	21	(14)	7	
Bénéfice net	-	-	-	-	6 343	-	-	-	-	6 343	101	6 444	
Total des autres éléments du bénéfice global	-	-	-	-	(18)	91	431	504	504	504	(3)	501	
<b>Solde au 31 octobre 2011</b>	4 813 \$	14 010 \$	- \$	8 \$	20 381 \$	259 \$	71 \$	160 \$	490 \$	39 702 \$	1 761 \$	41 463 \$	
Variations des capitaux propres													
Capital social émis	-	313	-	-	-	-	-	-	-	313	-	313	
Actions propres – ventes	-	-	98	5 186	-	-	-	-	-	5 284	-	5 284	
Actions propres – achats	-	-	(97)	(5 164)	-	-	-	-	-	(5 261)	-	(5 261)	
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(9)	-	-	-	-	(9)	-	(9)	
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(3 291)	-	-	-	-	(3 291)	-	(3 291)	
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(258)	-	-	-	-	(258)	92	(350)	
Autres	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5	(6)	(1)	
Bénéfice net	-	-	-	-	7 442	-	-	-	-	7 442	97	7 539	
Total des autres éléments du bénéfice global	-	-	-	-	160	124	56	340	340	340	1	341	
<b>Solde au 31 octobre 2012</b>	4 813 \$	14 323 \$	1 \$	30 \$	24 270 \$	419 \$	195 \$	216 \$	830 \$	44 267 \$	1 761 \$	46 028 \$	
Variations des capitaux propres													
Capital social émis	-	121	-	-	-	-	-	-	-	121	-	121	
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	-	(67)	-	-	(341)	-	-	-	-	(408)	-	(408)	
Actions privilégiées rachetées	(213)	-	-	-	(9)	-	-	-	-	(222)	-	(222)	
Actions propres – ventes	-	-	127	4 453	-	-	-	-	-	4 580	-	4 580	
Actions propres – achats	-	-	(127)	(4 442)	-	-	-	-	-	(4 569)	-	(4 569)	
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)	-	(7)	
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(3 651)	-	-	-	-	(3 651)	-	(3 651)	
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(253)	-	-	-	-	(253)	(94)	(347)	
Autres	-	-	-	-	(26)	-	-	-	-	(26)	30	4	
Bénéfice net	-	-	-	-	8 331	-	-	-	-	8 331	98	8 429	
Total des autres éléments du bénéfice global	-	-	-	-	(72)	490	(41)	377	377	377	-	377	
<b>Solde au 31 octobre 2013</b>	4 600 \$	14 377 \$	1 \$	41 \$	28 314 \$	347 \$	685 \$	175 \$	1 207 \$	48 540 \$	1 795 \$	50 335 \$	

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net	8 429 \$	7 539 \$	6 444 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet de trésorerie et autres			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 418	1 459
Amortissement	464	437	412
Impôt différé	(155)	123	(124)
Dépréciation et amortissement du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	576	716	546
(Profit) perte à la vente de locaux et de matériel	(24)	25	106
Profit sur les titres disponibles à la vente	(217)	(194)	(278)
Profit à la cession d'activités	(17)	-	-
Dépréciation de titres disponibles à la vente	26	55	247
Quote-part des (pertes) bénéfiques des entreprises associées	(6)	(23)	8
Ajustements liés à la variation nette des actifs et passifs opérationnels			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	113	802	(139)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(468)	(161)	(115)
Impôt exigible	361	(826)	807
Actifs dérivés	16 475	8 462	6 373
Passifs dérivés	(20 017)	(3 884)	(7 551)
Titres détenus à des fins de transaction	(23 038)	6 818	(905)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(19 987)	(29 208)	(27 285)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(5 260)	(25 060)	(12 249)
Variation des dépôts	41 283	15 850	29 059
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(3 616)	20 914	7 166
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 372	(3 528)	(2 313)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	536	537	22
Autres	4 173	(2 886)	2 789
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles</b>	<b>7 242</b>	<b>(2 074)</b>	<b>4 479</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	1 194	457	781
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	6 476	10 915	14 549
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	37 100	47 420	37 882
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(41 057)	(55 448)	(45 942)
Produit de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à leur échéance	401	190	1 179
Acquisitions de titres détenus jusqu'à leur échéance	(284)	(242)	(935)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(946)	(1 351)	(1 452)
Produit de cessions	17	2 677	440
Flux de trésorerie affectés aux acquisitions	(2 537)	(853)	(1 300)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>364</b>	<b>3 765</b>	<b>5 202</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Rachat de titres de fiducie de capital RBC	-	-	(750)
Émission de débentures subordonnées	2 046	-	1 500
Remboursement de débentures subordonnées	(2 000)	(1 006)	(404)
Émission d'actions ordinaires	121	126	152
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(408)	-	-
Actions privilégiées rachetées	(222)	-	-
Actions propres – ventes	4 580	5 284	6 171
Actions propres – achats	(4 569)	(5 261)	(6 080)
Dividendes versés	(3 810)	(3 272)	(3 032)
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(94)	(92)	(93)
Variation des emprunts à court terme des filiales	(93)	21	(615)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>	<b>(4 449)</b>	<b>(4 200)</b>	<b>(3 151)</b>
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	96	(18)	76
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 253</b>	<b>(2 527)</b>	<b>6 606</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période (1)	12 617	15 144	8 538
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (1)</b>	<b>15 870 \$</b>	<b>12 617 \$</b>	<b>15 144 \$</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	15 870 \$	12 617 \$	12 428 \$
Trésorerie et montants à recevoir de banques compris dans les actifs liés aux activités abandonnées	-	-	2 716
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (1)</b>	<b>15 870 \$</b>	<b>12 617 \$</b>	<b>15 144 \$</b>
<b>Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comprennent les éléments suivants :</b>			
Intérêts versés	7 223 \$	7 872 \$	9 234 \$
Intérêts reçus	19 349	19 674	20 471
Dividendes reçus	1 479	1 316	1 350
Impôt sur le résultat payé	1 524	2 926	1 512

(1) Nous sommes tenus de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes était de 2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (2,1 milliards au 31 octobre 2012; 2,0 milliards au 31 octobre 2011; 1,8 milliard au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Note 1 Informations générales

La Banque Royale du Canada et ses filiales offrent, à l'échelle mondiale, des services financiers diversifiés, dont des produits et services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de gestion de patrimoine, d'assurance, aux investisseurs et liés aux marchés des capitaux. Se reporter à la note 29 pour en savoir davantage sur nos secteurs d'exploitation.

La société mère, la Banque Royale du Canada, est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), constituée et établie au Canada. Notre bureau central est situé au Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada, et notre siège social, au 1, Place Ville Marie, Montréal (Québec), Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole RY.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés ci-joints sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés selon l'ensemble des IFRS publiées et en vigueur au 31 octobre 2013. L'information présentée dans les tableaux est en millions de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages. Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées.

Le 4 décembre 2013, le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés.

## Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables prescrites par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

### Généralités

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations subjectives et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le résultat net et l'information connexe. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les principales sources d'incertitude liée aux estimations comprennent : la consolidation d'entités ad hoc, la dépréciation des valeurs mobilières, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la décomptabilisation d'actifs financiers, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, la valeur comptable du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions pour litiges, et les produits différés au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations ainsi que de certaines autres, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites dans cette note pour plus de détails sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

#### Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû faire des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes indiquées des états financiers consolidés :

Entités ad hoc	Note 2 – page 125 Note 7 – page 154	Dépréciation des valeurs mobilières	Note 2 – page 125 Note 4 – page 147
Juste valeur des instruments financiers	Note 2 – page 126 Note 3 – page 139	Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2 – page 129
Provision pour pertes sur créances	Note 2 – page 131 Note 5 – page 150	Décomptabilisation d'actifs financiers	Note 2 – page 132 Note 6 – page 153
Avantages du personnel	Note 2 – page 133 Note 17 – page 174	Impôt sur le résultat	Note 2 – page 134 Note 24 – page 187
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Note 2 – page 135 Note 10 – page 165 Note 11 – page 168	Provisions	Note 2 – page 136 Note 26 – page 189

#### Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats opérationnels de la société mère, la Banque Royale du Canada, et de ses filiales, y compris certaines entités ad hoc, compte tenu de l'élimination des transactions, des soldes, des revenus et des charges intersociétés.

#### Activités poursuivies

Comme il est décrit à la note 11, nous avons conclu la vente de Liberty Life Insurance Company (Liberty Life), notre unité d'assurance-vie aux États-Unis, au cours du deuxième trimestre de 2011 et avons annoncé la vente de la quasi-totalité de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis au cours du troisième trimestre de 2011. Nous avons conclu cette vente au cours du deuxième trimestre de 2012.

La vente de Liberty Life et celle de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis ont été comptabilisées à titre d'activités abandonnées dans nos états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

#### Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, la direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et il doit être hautement probable que la vente aura lieu d'ici un an. Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable précédente et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans les bilans consolidés.

Un groupe destiné à être cédé est classé à titre d'activités abandonnées s'il respecte les conditions suivantes : i) il s'agit d'une composante distincte du reste de nos activités, tant du point de vue opérationnel que financier et ii) soit il représente une ligne d'activité principale et distincte, soit il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte. Les groupes destinés à être cédés classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément de nos activités poursuivies dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Filiales et entités ad hoc*

Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle, le contrôle étant défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Nous consolidons nos filiales à partir de la date à laquelle le contrôle nous a été transféré, et cessons de les consolider lorsqu'elles ne sont plus contrôlées par nous.

Une entité ad hoc est une entité créée dans un but précis et bien défini, qui a des pouvoirs de décision limités et dont les activités sont préétablies ou limitées. Les entités ad hoc comprennent les entités commanditées pour diverses raisons, y compris les entités constituées afin de permettre aux clients d'investir dans des actifs non traditionnels, ainsi que celles constituées aux fins des transactions de titrisation d'actifs ou aux fins de l'achat ou de la vente d'une protection de crédit.

Nous consolidons les entités ad hoc si l'évaluation des facteurs pertinents indique que nous contrôlons l'entité ad hoc. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité ad hoc est exercé par différentes parties, selon que les facteurs ou les conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. La direction doit exercer un jugement important lorsqu'elle évalue ces facteurs et toute condition connexe dans leur ensemble afin de déterminer si nous contrôlons une entité ad hoc. Les facteurs pertinents comprennent ce qui suit : i) si les activités de l'entité ad hoc sont menées selon nos besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que nous obtenions des avantages des activités de l'entité ad hoc; ii) si nous avons les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages; iii) si nous obtiendrons la majorité des avantages liés aux activités de l'entité ad hoc; et iv) si nous conservons la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités. Notre approche se concentre généralement sur l'identification d'activités importantes qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'entité ad hoc. Nous déterminons ensuite, à la lumière des circonstances et des faits pertinents, quelle partie possède les droits fondamentaux de contrôler la prise de décision sur ces activités et quelle partie est exposée à la majorité des risques et avantages découlant de la prise de décision. Nos conclusions aux fins de la consolidation ont une incidence sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et les entités ad hoc que nous consolidons sont présentées dans nos bilans consolidés à titre de composante distincte des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté séparément dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Participations dans des entreprises associées*

La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, les placements sont initialement comptabilisés au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice (y compris le résultat net comptabilisé directement dans les capitaux propres) après la date d'acquisition.

#### *Participations dans des coentreprises*

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser nos participations dans des entités contrôlées conjointement; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

### **Changements de méthodes comptables**

#### **Modifications apportées à la Norme comptable internationale (IAS) 1, *Présentation des états financiers***

Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, nous avons adopté les modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (les modifications à IAS 1) publiées par l'IASB en juin 2011. Ces modifications exigent que les éléments présentés dans l'état du résultat global soient répartis par catégorie, selon que ces éléments seront reclassés en résultat à une date ultérieure ou non. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur nos résultats financiers.

#### **Modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat***

Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, nous avons adopté les modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, publiées par l'IASB en décembre 2010 sous le titre *Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents* (les modifications à IAS 12). Ces modifications fournissent des directives sur l'impôt différé lié aux immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur et sur l'impôt différé lié aux actifs non amortissables évalués selon le modèle de la réévaluation. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur nos résultats financiers.

### **Instruments financiers – comptabilisation et évaluation**

#### **Valeurs mobilières**

Les titres sont classés initialement, selon l'intention de la direction, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Certains titres d'emprunt à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature, ainsi que les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités, par suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque connexe de paiement anticipé, de variations du risque de change, de changements des sources ou des modalités de financement; et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôt plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres. Les variations des taux de change liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres, alors que les variations des taux de change liés aux titres d'emprunt disponibles à la vente sont comptabilisées au poste Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation, dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque le titre est vendu, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres composantes des capitaux propres est inclus au poste Profit net (perte nette) sur



les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres d'emprunt disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une telle indication existe notamment, dans le cas des titres d'emprunt, lorsqu'une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs provenant d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut être estimée de façon fiable et, dans le cas des titres de participation, lorsqu'il y a une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en deçà de son coût.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment la priorité de rang, les notes externes et la valeur de toute garantie détenue, pour lesquels il peut ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. La direction doit faire largement appel à son jugement pour évaluer la perte de valeur puisqu'elle doit tenir compte de tous les éléments probants disponibles pour déterminer si des indications objectives de dépréciation existent et si le capital et les intérêts sur les titres d'emprunt disponibles à la vente peuvent être entièrement recouverts. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, nous utilisons des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre, déterminés en fonction de facteurs propres à chaque titre et au moyen d'un certain nombre d'hypothèses et de données nécessitant le jugement de la direction, telles que les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement. Étant donné le caractère subjectif du choix de ces données et hypothèses, le montant réel et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs peuvent différer des estimations utilisées par la direction et, par conséquent, peuvent donner lieu à des conclusions différentes quant à la constatation ou à l'évaluation de la perte de valeur.

Pour déterminer s'il existe une indication objective que les titres de participation ont subi une perte de valeur, nous tenons compte de facteurs tels que la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que de l'évaluation de la direction quant aux risques liés à la situation financière et aux activités de l'émetteur et à tout autre risque qu'il présente. La direction examine tous ces facteurs afin de déterminer la perte de valeur, mais dans la mesure où son jugement peut différer du montant réel et du moment du recouvrement de la juste valeur, l'estimation de la perte de valeur pourrait changer d'une période à l'autre selon les événements futurs qui pourraient survenir ou non et, par conséquent, les conclusions relatives à la dépréciation des titres de participation peuvent différer.

Si un titre disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte cumulée latente qui a antérieurement été comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée au poste Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Le montant de la perte cumulée est égal à la différence entre le coût/coût amorti et la juste valeur actuelle du titre, diminuée de toute perte de valeur antérieurement comptabilisée. À la suite d'une dépréciation, les diminutions additionnelles de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt, sauf si la diminution est liée à des variations du taux d'intérêt sans risque, et les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à la vente. En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos comptes consolidés de résultat si la reprise peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des titres d'emprunt que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur que nous évaluons au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres d'emprunt sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres détenus jusqu'à leur échéance. Tous les titres détenus jusqu'à leur échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du bénéfice global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt.

### **Option de la juste valeur**

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. Un instrument qui est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que les actifs ou les passifs sont évalués sur une base différente, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur une base différente; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques, et l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants, et nous pouvons démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou réduits de manière importante ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit en tant que revenu tiré des activités de négociation ou au poste Autres. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période, et comptabilisons la variation de la valeur actualisée dans les revenus tirés des activités de négociation ou au poste Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Nous déterminons la juste valeur en tenant compte de tous les facteurs que les participants du marché prendraient en considération pour établir un prix et en utilisant des méthodologies économiques reconnues pour établir le prix des instruments financiers. Nous avons établi des politiques en ce qui a trait aux méthodologies et procédures approuvées de détermination de la juste valeur. L'utilisation de techniques d'évaluation conformes à notre cadre de gestion des risques liés aux modèles est approuvée. Le cadre traite, entre autres choses, des normes d'établissement des modèles, des processus et procédures de validation et des autorités d'approbation. Les techniques d'évaluation prévoient aussi l'utilisation d'une liste de sources tierces attestées pour l'établissement des prix. La liste de sources tierces pour l'établissement des prix accorde la priorité aux services

et aux prix dont l'exactitude est la plus élevée et la plus constante. Le niveau d'exactitude est établi au fil du temps en comparant les prix déterminés par des tiers aux prix déterminés par des courtiers ou un système, aux prix déterminés par d'autres services d'établissement des prix et, lorsqu'elles sont disponibles, aux données de négociation réelles.

Pour déterminer la juste valeur, on utilise une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). La disponibilité de données pertinentes pour l'actif ou le passif et la fiabilité relative des données pourrait avoir une incidence sur le choix de la technique d'évaluation appropriée.

Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, auxquels nous avons accès à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 sont les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, ou les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés qui sont inactifs, ainsi que les données qui sont dérivées principalement de données observables sur le marché. Les données du niveau 3 correspondent aux données non observables pour l'actif ou le passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où des données observables ne sont pas disponibles à la date d'évaluation.

Lorsque des prix ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes de transactions semblables, et en utilisant des techniques d'extrapolation et d'interpolation. En ce qui a trait aux instruments qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation optimisant l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où elles sont disponibles. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important doit être exercé pour la détermination du modèle à utiliser, la sélection des données prises en compte dans le modèle et, dans certains cas, l'application d'ajustements à la valeur obtenue selon le modèle ou aux cours du marché associés aux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, car la sélection des données du modèle peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont de par leur nature incertaines puisqu'il y a alors peu de données de marché disponibles, voire aucune telle donnée, pour déterminer dans quelle mesure une transaction peut être conclue dans des conditions de concurrence normale dans le cours normal des affaires. Dans une telle situation, on évalue les ajustements appropriés au titre de l'évaluation qui sont apportés à ces données pour tenir compte du risque de marché et de l'incertitude des paramètres, ainsi que d'autres ajustements au titre de l'évaluation pour tenir compte du risque lié au modèle.

Nous comptabilisons les ajustements au titre de l'évaluation afin de refléter adéquatement la qualité du crédit de la contrepartie et la nôtre, les différences entre la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour et les taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) pour les dérivés garantis par des créances, les profits ou les pertes latents à la création de la transaction, les écarts acheteur-vendeur et les paramètres non observables. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement, et ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé sur une transaction peut différer de sa valeur comptabilisée antérieurement estimée à l'aide du jugement de la direction et, par conséquent, avoir une incidence sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Les ajustements de l'évaluation du crédit tiennent compte de la qualité de notre crédit et de celle de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des transactions ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions d'affectation d'actifs en garantie. Les montants des ajustements de l'évaluation du crédit sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, de la probabilité d'une défaillance, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond aux montants des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement sont habituellement fondés sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. La corrélation est la mesure statistique de la façon dont les facteurs de crédit et de marché peuvent varier les uns en fonction des autres, le cas échéant. La corrélation est estimée à l'aide de données historiques et de données du marché lorsque de telles données sont disponibles. Les ajustements de l'évaluation du crédit sont calculés quotidiennement et les variations sont comptabilisées au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Selon notre méthode d'évaluation, la différence entre les taux de certains swaps indexés sur le taux à un jour et le LIBOR dans l'évaluation des dérivés est considérée comme un ajustement au titre de l'évaluation, ce qui reflète la pratique récemment observée sur le marché en ce qui a trait à l'établissement des prix des dérivés hors cote garantis par des créances au moyen de la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour. Les pratiques sur le marché en ce qui a trait à l'utilisation et à l'établissement des courbes des swaps indexés sur le taux à un jour qui reflètent le mieux la nature des garanties sous-jacentes continuent d'évoluer et, par conséquent, des ajustements additionnels au titre de l'évaluation pourraient être nécessaires dans l'avenir.

Au besoin, lorsque la juste valeur d'un instrument financier n'est pas dérivée d'un prix coté sur le marché ou qu'elle ne s'appuie pas sur d'autres transactions observables sur le marché, selon une technique d'évaluation qui tient compte de données observables sur le marché, un ajustement au titre de l'évaluation est apporté afin de refléter le profit ou la perte latent à la création de cet instrument financier.

Un ajustement au titre de l'évaluation des cours acheteur et vendeur est nécessaire lorsqu'un instrument financier est évalué au cours moyen, plutôt qu'au cours acheteur ou vendeur de l'actif ou du passif, respectivement. L'ajustement au titre de l'évaluation tient compte de l'écart entre le cours moyen et, soit le cours acheteur, soit le cours vendeur.

Certains modèles d'évaluation nécessitent un calibrage des paramètres en fonction de facteurs comme les prix des options observés sur le marché. Le calibrage des paramètres peut varier en fonction de facteurs comme le choix des instruments ou la méthodologie d'optimisation. Un ajustement au titre de l'évaluation est également estimé afin d'atténuer les incertitudes liées au calibrage des paramètres.

La note 3 présente une répartition des justes valeurs des instruments financiers fondée sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur (niveaux 1, 2 et 3). Une discussion sur les éléments de l'évaluation ayant nécessité le plus de jugement, ce qui comprend les modifications à notre hiérarchie des évaluations à la juste valeur, l'élaboration d'autres hypothèses raisonnablement possibles et les profits et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 4.

Les paragraphes qui suivent décrivent, pour nos principaux actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, la façon dont les justes valeurs sont établies, les données qui sont utilisées pour leur évaluation ainsi que leur classement selon le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur présenté à la note 3 :

#### *Obligations liées à des gouvernements (entités gouvernementales canadiennes, américaines et d'autres pays membres de l'OCDE)*

Les obligations liées à des gouvernements sont incluses dans les postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains, Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et Engagements afférents

à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des titres d'emprunt garantis ou émis par des entités gouvernementales sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cours établis par les courtiers ou des prix établis par des vendeurs tiers, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est fondée soit sur les prix des titres, soit sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données comme des rendements et des écarts liés au risque implicites dérivés des prix des titres d'entités gouvernementales semblables négociés activement. Les titres dont les prix ou les taux sont observables et peuvent être comparés aux prix des transactions, aux cours établis par les courtiers ou aux prix établis par les vendeurs sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

#### *Obligations sur le marché municipal américain et obligations de sociétés*

La juste valeur des obligations sur le marché municipal américain et des obligations de sociétés, qui sont comptabilisées aux postes Titres d'emprunt de sociétés et autres créances, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, est déterminée en se fondant sur l'un ou l'autre des éléments suivants : les prix des transactions récentes, les cours établis par les courtiers, les services d'établissement des prix ou, dans certains cas, les modèles d'évaluation des flux de trésorerie actualisés qui utilisent des données sur les taux comme des rendements de référence (CDOR, LIBOR et autres taux de référence semblables) et des écarts liés au risque de titres comparables. Les titres dont les données observables sur les prix ou les taux peuvent être comparés aux prix des transactions, aux cours établis par les courtiers ou aux prix établis par les vendeurs sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

#### *Titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires*

Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont présentés aux postes Titres adossés à des actifs, Titres adossés à des créances hypothécaires, Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les titres adossés à des actifs correspondent principalement aux titres garantis par des créances (TGC). Les données utilisées pour l'évaluation des titres adossés à des créances hypothécaires et des TGC sont, lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché, les cours établis par les contrepartistes ou les syndicataires chefs de file, les cours établis par les courtiers et les prix établis par les vendeurs. Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans le niveau 2 ou le niveau 3 de la hiérarchie, selon le degré de transparence des prix. Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires dont les données observables sont calibrées en fonction des prix des transactions, des cours établis par les courtiers ou des prix établis par les vendeurs sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires dont les prix ne sont pas observables sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

#### *Titres à enchères*

Les titres à enchères sont inclus dans les Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et les Titres adossés à des actifs du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. L'évaluation des titres à enchères consiste à actualiser les flux de trésorerie projetés provenant de la garantie des prêts aux étudiants sous-jacents et à tenir compte de multiples données, comme les taux de défaillance, de remboursement, de report et de rachat et les écarts de taux. Ces données ne sont pas observables et, par conséquent, les titres à enchères sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie. Toutes les données pertinentes doivent être évaluées et il faut faire appel à beaucoup de jugement pour déterminer les données d'évaluation appropriées.

#### *Titres de participation*

Les postes Titres de participation et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur consistent en des actions ordinaires inscrites et non inscrites, des titres de placements privés et des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives. La juste valeur des actions ordinaires est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque les prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas facilement accessibles, la juste valeur est déterminée en se fondant sur les cours du marché de titres semblables ou au moyen de technique d'évaluation, notamment les ratios cours/bénéfice et l'analyse des flux de trésorerie actualisés, en utilisant comme données les flux de trésorerie projetés et le taux d'actualisation. Les titres de placements privés sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, car leurs données ne sont pas observables. Les fonds de couverture sont évalués selon la valeur liquidative. Si nous pouvons racheter un fonds de couverture à sa valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle, le fonds est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie. Autrement, le fonds est classé dans le niveau 3 de la hiérarchie.

#### *Dérivés*

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, comme les options sur taux d'intérêt et sur actions et les contrats à terme standardisés, est fondée sur les cours du marché, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les dérivés hors cote comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt et de devises, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme et les options sur devises, ainsi que les options et les swaps sur marchandises. Les dérivés sur taux d'intérêt, sur devises et sur actions hors cote ou négociés en Bourse sont inclus dans les postes Contrats de taux d'intérêt, Contrats de change et Autres contrats du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des dérivés hors cote est déterminée au moyen de modèles d'évaluation lorsque les cours du marché ou les données sur les prix consensuels établis par des tiers ne sont pas disponibles. Les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés ou le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tiennent compte des données observables et non observables sur les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix des marchandises (y compris les indices), les écarts de taux, les niveaux correspondants de la volatilité sur le marché et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les écarts acheteur-vendeur, les ajustements de l'évaluation du crédit, les swaps indexés sur le taux à un jour, les incertitudes liées aux paramètres et aux modèles et le profit ou la perte latent à la création d'une transaction sont d'autres ajustements à la juste valeur. Un instrument dérivé est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie si des données observables sur le marché sont disponibles ou si les données non observables n'ont pas d'incidence importante sur la juste valeur. Autrement, l'instrument dérivé est classé dans le niveau 3 de la hiérarchie.

#### *Titres empruntés ou achetés en vertu de conventions de revente et titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat*

Dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, ces instruments sont inclus dans les postes Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés. La juste valeur de

ces contrats est calculée au moyen de techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, dont les données sont fondées sur les courbes de taux d'intérêt. Ces contrats sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

#### *Dépôts*

La majorité de nos dépôts est évaluée au coût amorti, mais nous avons désigné certains dépôts comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de dépôts pris, de certificats de dépôt et de billets émis ainsi que d'obligations liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt, et ils sont inclus dans le poste Dépôts du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des flux de trésorerie actualisés et des options sur dérivés. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de rendements de référence, les écarts de taux, les taux d'intérêt, la volatilité des titres de participation et des taux d'intérêt, les dividendes et la corrélation, le cas échéant. Les dépôts sont classés dans les instruments de niveau 2 ou de niveau 3 de la hiérarchie, selon l'importance des écarts de taux, de la volatilité, des dividendes et de la corrélation non observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est présentée au tableau Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers de la note 3 et est établie au moyen des techniques d'évaluation et des données suivantes :

#### *Prêts de détail*

Les prêts de détail comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit. Pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers et aux petites entreprises, nous séparons le portefeuille selon certaines caractéristiques, telles que le type de produit, le taux d'intérêt contractuel, la durée jusqu'à l'échéance et l'évaluation du crédit, s'il y a lieu. La juste valeur de ces prêts est établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les taux d'intérêt en vigueur étant utilisés comme données. La valeur comptable des prêts à court terme ou renouvelables, comme les créances sur cartes de crédit, correspond approximativement à leur juste valeur.

#### *Prêts de gros*

Les prêts de gros comprennent les prêts aux entreprises, aux banques et aux organismes souverains. Lorsque les cours du marché sont disponibles, les prêts sont évalués en fonction des cours du marché pour les prêts. Autrement, la juste valeur est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen i) des taux d'intérêt sur le marché et des écarts avec le marché des actifs dont les notes sont semblables; ii) si elle est disponible, de la fréquence de défaillance attendue fondée sur les cours des swaps sur défaillance de crédit; et iii) les données pertinentes sur les cours, comme le taux contractuel, les dates de montage et d'échéance, le prix de rachat, la fréquence des paiements sur les coupons et la date de la convention.

#### *Dépôts*

Les dépôts comprennent des dépôts à vue, sur préavis et à terme, qui comprennent des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis à des fins de financement à long terme. La juste valeur des dépôts à terme est établie au moyen de l'une des techniques d'évaluation suivantes : i) pour les certificats de placement garanti et les instruments similaires, nous utilisons une démarche semblable à celle employée pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers, décrite ci-dessus; ii) pour les billets de dépôt de premier rang, nous utilisons les prix négociés réels, les prix du vendeur ou la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, la courbe des taux d'intérêt sur le marché et nos écarts de taux étant utilisés comme données. La valeur comptable des dépôts à vue et sur préavis à court terme ou renouvelables correspond approximativement à leur juste valeur.

#### *Déventures subordonnées et titres de fiducie de capital*

La juste valeur des déventures subordonnées et des titres de fiducie de capital est fondée sur les prix de transaction récents.

#### **Intérêts**

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, dans les comptes consolidés de résultat, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale.

#### **Coûts de transaction**

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont inscrits au bilan au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, les coûts de transaction inscrits au bilan sont amortis par le biais du résultat net sur la durée de vie estimée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur qui n'ont pas de paiements déterminés ou déterminables ni d'échéance fixe, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation.

#### **Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat**

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts assortis de garanties, c'est-à-dire que nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises et que des garanties supplémentaires sont obtenues, au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont traitées comme des transactions d'emprunts assortis de garanties. Les titres reçus en vertu de conventions de revente et les titres livrés en vertu de conventions de rachat ne sont pas comptabilisés dans nos bilans consolidés ou décomptabilisés de ceux-ci, respectivement, à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites aux bilans consolidés aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières, sauf lorsqu'elles sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans nos comptes consolidés de résultat. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou dans le poste Autres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.



### Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. Le passif éventuel au titre des acceptations est comptabilisé au poste Autres – Acceptations dans nos bilans consolidés. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres – Engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt – Commissions de crédit.

### Dérivés

Les dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et les autres risques de marché. Les dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les dérivés de crédit. Tous les dérivés sont comptabilisés dans nos bilans consolidés à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides et font en sorte que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur ne sont pas prises en compte dans nos comptes consolidés de résultat, le dérivé incorporé doit habituellement être séparé du contrat hôte et comptabilisé de façon distincte à la juste valeur par le biais du résultat net si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Lorsque les dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les profits et les pertes réalisés et latents sur ces dérivés sont constatés au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Conformément à notre politique pour la compensation des actifs et des passifs financiers, décrite ci-dessous, la juste valeur nette de certains actifs et passifs dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

#### *Comptabilité de couverture*

Nous utilisons des dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Nous évaluons, aussi bien lors de la mise en place de la couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture ont été hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Une couverture est considérée comme hautement efficace seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : i) à la mise en place de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert; ii) les résultats réels de l'opération de couverture se situent dans un intervalle prédéterminé. Dans le cas d'une couverture de transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se concrétise et cette dernière doit présenter un risque de variation des flux de trésorerie qui pourrait au bout du compte avoir une incidence sur le profit net ou la perte nette présentée. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu, lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue ou lorsque la transaction prévue a cessé d'être hautement probable. Veuillez vous reporter à la note 8 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

#### *Couvertures de la juste valeur*

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur portés à la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis en résultat net sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés auparavant comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les profits et les pertes latents sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, ou lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable.

#### *Couvertures de l'investissement net*

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement à l'étranger, la tranche efficace des profits et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite de l'impôt applicable, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. La totalité ou une partie des montants

précédemment inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat net à la cession totale ou partielle de l'établissement à l'étranger.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

### Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente. Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Lorsque des prêts sont accordés au taux du marché, la juste valeur correspond au montant versé aux emprunteurs auquel s'ajoutent les coûts directs et marginaux. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, duquel la dépréciation est retranchée, à moins que nous entendions les vendre dans un avenir proche au moment de leur création ou qu'ils aient été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; auquel cas, ils sont constatés à la juste valeur.

Nous évaluons à chaque date de clôture s'il y a une indication objective qu'un prêt est douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, entités gouvernementales canadiennes), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance du paiement. Les prêts garantis par une entité gouvernementale canadienne sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont sortis du bilan lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Les actifs acquis pour satisfaire les engagements de prêts sont inscrits à leur juste valeur moins les coûts de la vente. La juste valeur est évaluée soit en fonction de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les intérêts sur les prêts sont constatés au poste Revenu d'intérêt – Prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés dans ce calcul incluent ceux qui sont prévus par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, toutes les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et tout autre escompte ou prime. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimée de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est raisonnablement probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties dans les revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Les commissions liées au remboursement anticipé de prêts hypothécaires ne sont pas incluses dans le taux d'intérêt effectif au moment du montage, car les montants ne peuvent être évalués de manière fiable. Si les commissions liées au remboursement anticipé sont reçues dans le cadre du renouvellement d'un prêt hypothécaire, les commissions sont incluses dans le taux d'intérêt effectif et, si le prêt n'est pas renouvelé, les commissions liées au remboursement anticipé sont constatées dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

### Provision pour pertes sur créances

Une provision pour pertes sur créances est constituée s'il y a une indication objective que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir sur notre portefeuille de prêts aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente. Ce portefeuille comprend des risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi que des éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision pour pertes sur créances est augmentée par les pertes de valeur comptabilisées et réduite par les sorties du bilan, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs et la provision pour pertes sur créances touchant les éléments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au poste Autres passifs.

Nous évaluons si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour des prêts individuellement importants, de même que collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement importants. Si nous déterminons qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un prêt considéré individuellement, important ou non, nous incluons ce prêt dans un groupe de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procédons à un test de dépréciation collectif. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ne sont pas pris en compte dans un test de dépréciation collectif.

La provision pour pertes sur créances représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes subies au titre de notre portefeuille de prêts à la date de clôture du bilan. La direction doit faire appel à son jugement pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la provision au titre des prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif. Les hypothèses et estimations sous-jacentes appliquées aux prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif peuvent varier d'une période à l'autre et avoir une incidence importante sur nos résultats opérationnels.

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation individuel*

Les prêts qui sont importants pris individuellement sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de déceler des indices objectifs de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque la direction détermine qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente.

L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement importants est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, déterminé au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation individuel entraînent une réduction de la valeur comptable du prêt par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Après la dépréciation, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la dépréciation.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et que nous estimons le montant et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination de la perte de valeur. Afin de déterminer si des indications objectives de dépréciation existent, nous examinons principalement des facteurs spécifiques tels que la situation financière de l'emprunteur, les



défauts de paiement des intérêts ou du capital par l'emprunteur, les conditions économiques locales et d'autres données observables. Pour déterminer le montant recouvrable estimatif, nous évaluons la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif, à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses et de données. La direction doit faire appel à son jugement pour choisir les données et hypothèses qui seront utilisées, telles que le montant du prêt que l'on ne prévoit pas recouvrer et le coût lié aux délais de recouvrement du capital ou des intérêts, ainsi que pour estimer la valeur de toute garantie détenue pour laquelle il pourrait ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation collectif*

Les prêts qui ne sont pas importants pris individuellement, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel et n'ont pas montré d'indice de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La provision relative au test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de facteurs tels que : i) les pertes antérieures, qui tiennent compte des probabilités historiques de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance, dans des portefeuilles comportant des caractéristiques semblables en matière de risque de crédit; ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique de pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture économique, de l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie contractuels des prêts compris dans le groupe et d'un historique de pertes enregistrées sur des prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles qui n'affectaient pas la période sur laquelle est basé l'historique de pertes et de supprimer les effets des circonstances comprises dans la période historique qui n'existent pas actuellement. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de perte et la perte réelle. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation collectif entraînent une réduction de la valeur comptable du montant global des prêts par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances. Après la dépréciation, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la dépréciation.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour calculer les provisions au titre des prêts soumis à un test de dépréciation collectif comportent un degré d'incertitude, notamment parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes pour chacun des prêts étant donné le grand nombre de prêts non importants au sein du portefeuille. Nous devons faire largement appel au jugement pour évaluer l'historique de pertes, la période d'identification des pertes, et la relation avec les portefeuilles actuels, y compris la défaillance et les soldes des prêts, ainsi que les activités, la conjoncture économique et les conditions liées au crédit courantes, y compris le rendement sectoriel, le taux de chômage et les risques liés aux pays. Les variations de ces hypothèses auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances connexe.

#### *Sortie de prêts*

Les prêts et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après la réception de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'il n'est pas raisonnable de prévoir un recouvrement additionnel, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

#### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

Nos diverses activités de titrisation consistent généralement en un transfert d'actifs financiers, tels que des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires structurés, à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs.

Les actifs financiers sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété d'un actif financier, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de l'actif est abandonné. Lorsque nous conservons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons des liens.

La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie. Nous décomptabilisons les actifs financiers transférés si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. Pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, la direction examine l'exposition de l'entité avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets des actifs transférés. Dans le cas des actifs transférés pour lesquels nous conservons les droits de gestion, la direction a fait appel à son jugement pour déterminer les avantages liés aux droits de gestion par rapport aux attentes du marché. Si les avantages liés aux droits de gestion sont supérieurs à la juste valeur de marché, un actif de gestion est comptabilisé au poste Autres actifs de nos bilans consolidés. Si les avantages liés aux droits de gestion sont inférieurs à la juste valeur de marché, un passif de gestion est comptabilisé au poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

#### **Décomptabilisation des passifs financiers**

Nous sortons un passif financier de nos bilans consolidés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou a expiré. Nous comptabilisons l'écart entre la valeur comptable d'un passif financier transféré et la contrepartie payée dans nos comptes consolidés de résultat.

#### **Garanties**

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme de trésorerie, d'autres actifs, de nos propres actions ou de la prestation de services) pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la

défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Les garanties financières sont par la suite réévaluées en retenant le plus élevé de deux montants : i) le montant initialement comptabilisé et ii) notre meilleure estimation de la valeur actualisée de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actualisée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

S'il satisfait à la définition de dérivé, le contrat de garantie financière est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et présenté au poste Dérivés de nos bilans consolidés.

### **Compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

Nous présentons le solde net des actifs financiers et des passifs financiers lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **Assurance et fonds distincts**

Les primes découlant de contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de contrats de courte durée, principalement l'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos comptes consolidés de résultat au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les primes cédées au titre de la réassurance et les recouvrements de réassurance relativement aux indemnités et sinistres sont prises en compte dans les revenus et charges, selon le cas. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui se rapportent aux montants des prestations versées et des réclamations non versées, sont inclus dans les Autres actifs.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat d'assurance est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs liés aux fonds distincts sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Le passif lié à ces contrats est calculé en fonction des obligations contractuelles au moyen d'hypothèses actuarielles et est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents appropriés. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés séparément dans nos bilans consolidés. Les honoraires des fonds distincts comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Des tests de suffisance du passif sont effectués sur tous les portefeuilles de contrats d'assurance à chaque date de clôture pour assurer la suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des coûts de gestion et d'administration des sinistres et des rendements des actifs qui supportent les passifs sont prises en compte dans les tests. Lorsque les résultats du test mettent en évidence une insuffisance dans les passifs, celle-ci est immédiatement comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat par le biais d'une réduction des coûts d'acquisition différés inclus dans les Autres actifs ou d'une augmentation des Sinistres et réclamations liées aux indemnités d'assurance.

### **Avantages du personnel – prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Nous offrons un certain nombre de programmes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations définies, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations définies et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe et sont évalués à la juste valeur. Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par les actuaires du régime au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations des employés au titre des services de l'année en cours, aux charges d'intérêts sur l'obligation et au rendement des placements prévu sur l'actif des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat net au moyen de la méthode du report (l'approche du corridor). Les coûts des services passés sont immédiatement passés en charges dans la mesure où des droits à prestations ont été acquis, et sont autrement comptabilisés de façon linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. Les profits et les pertes sur la réduction ou la liquidation des régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Pour chaque régime de retraite à prestations définies, nous comptabilisons la valeur actualisée de nos obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, de même que les ajustements relatifs à tout écart actuariel non comptabilisé et aux coûts des services passés non comptabilisés, comme un passif au titre des prestations définies et nous le constatons au poste Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués dans nos bilans consolidés. Dans le cas des régimes comportant un actif net au titre des prestations définies, le montant est comptabilisé comme un actif au poste Coût des prestations de retraite

payé d'avance. L'évaluation de l'actif se limite au moins élevé de i) l'actif au titre des prestations définies et de ii) la somme des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement par le régime ou diminution dans les cotisations futures au régime.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies nécessite l'exercice d'un jugement important, car la constatation repose sur les taux d'actualisation, les taux de rendement prévu des actifs et sur diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux tendancielles en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. En raison de la nature à long terme de ces régimes, de telles estimations et hypothèses font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques. Pour ce qui est de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'actualisation est déterminé en fonction de rendements de marché liés à des obligations de sociétés de première qualité. Étant donné que le taux d'actualisation est fondé sur des rendements disponibles actuels ainsi que sur l'évaluation de la liquidité du marché par la direction, il ne donne qu'une indication des rendements futurs. La direction doit également faire appel à son jugement pour estimer le taux de rendement prévu des actifs, en raison des possibles variations dans la répartition de notre actif ainsi que des risques intrinsèques liés à la prévision des rendements futurs des placements. Le taux de rendement prévu des actifs correspond à la moyenne pondérée des rendements à long terme prévus pour chaque catégorie d'actifs et il est choisi parmi une gamme de rendements futurs possibles. Les hypothèses actuarielles, qui sont établies conformément aux pratiques actuelles dans les pays où nos régimes sont en vigueur, peuvent s'écarter des résultats réels puisque les statistiques propres à chaque pays reflètent uniquement une estimation du comportement futur des employés. Ces hypothèses sont formulées par la direction et sont passées en revue par les actuaires au moins une fois par année. Toute variation dans les hypothèses susmentionnées pourrait influencer sur les montants de l'obligation et de la charge au titre des prestations que nous comptabilisons.

Nos cotisations aux régimes à cotisations définies sont passées en charges lorsque les employés ont rendu des services en échange de telles cotisations, soit habituellement dans l'année de la cotisation. La charge au titre des régimes à cotisations définies est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines.

### Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés.

Pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés, une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits applicable, ainsi qu'une augmentation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, qui tiennent compte du prix d'exercice de l'option, du prix actuel de l'action, du taux d'intérêt sans risque, de la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice ainsi que le montant initial comptabilisé au titre des capitaux propres sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Nos autres régimes de rémunération comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits. Les régimes sont réglés en trésorerie.

Pour les attributions réglées en trésorerie, nos obligations à payer sont ajustées à leur juste valeur à chaque date de bilan. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations à payer sont fondées sur la juste valeur de nos actions ordinaires à la date de l'attribution. Les variations de nos obligations, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos comptes consolidés de résultat, et une hausse correspondante est constatée dans les autres passifs pour les attributions réglées en trésorerie et dans les bénéfices non distribués pour les attributions réglées en actions.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le seront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

### Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et est comptabilisé dans nos comptes consolidés de résultat, sauf dans la mesure où il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est passé en charges selon les lois fiscales applicables dans chaque territoire dans la période au cours de laquelle le bénéfice se produit et est calculé selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos filiales, à nos succursales et à nos entreprises associées ainsi que des participations dans des coentreprises dont les différences temporaires ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible et dont nous avons la capacité de contrôler le moment auquel la résorption aura lieu. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes faisant partie du même groupe de déclaration fiscale (lequel a l'intention de procéder à un règlement net), et lorsqu'il existe un droit juridique de compenser les montants comptabilisés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les mêmes conditions sont remplies. Nos comptes consolidés de résultat comprennent des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôt diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

L'impôt différé cumulé en raison des différences temporaires et des reports en avant de perte fiscale est inclus dans les Autres actifs et les Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôt différé afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer notre charge d'impôt en fonction de nos meilleures estimations quant aux positions fiscales qui font l'objet d'une vérification ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Nous effectuons un examen chaque trimestre afin de mettre à jour nos meilleures estimations selon l'information disponible, mais les décisions prises par les autorités fiscales compétentes pourraient donner lieu à un passif et à une charge d'impôt additionnels.

La direction doit également faire largement appel à son jugement pour déterminer notre actif ou passif d'impôt différé, car la constatation d'un tel actif ou passif dépend de nos prévisions quant aux bénéfices imposables futurs et des taux d'imposition qui devraient être en vigueur

dans la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé. Toute variation de nos prévisions peut entraîner une variation des actifs ou passifs d'impôt différé comptabilisés dans nos bilans consolidés, ainsi que de la charge d'impôt différé dans nos comptes consolidés de résultat.

### **Regroupements d'entreprises, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles identifiables sont constatées séparément du goodwill et sont incluses dans le poste Autres immobilisations incorporelles. Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

#### **Goodwill**

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation, lequel est appliqué sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Le test de dépréciation est effectué annuellement, au 1<sup>er</sup> août, ou plus souvent s'il y a des indications objectives d'une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie dans une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale, entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La juste valeur d'une unité génératrice de trésorerie est estimée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, et ajustée pour tenir compte du point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Les indications externes, comme des contrats de vente exécutoires ou des transactions récentes pour des entreprises semblables du même secteur, sont prises en considération dans la mesure où elles sont disponibles.

Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour la détermination du montant recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie, notamment les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie et du caractère prospectif de ces données. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires ainsi que des dépenses d'investissement et des rendements pour les actionnaires prévus. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'unité génératrice de trésorerie et de son exposition au risque de change, comme il est reflété dans les écarts de l'inflation prévue. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Les taux de croissance finaux reflètent la croissance prévue du produit intérieur brut à long terme et l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

La valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend la valeur comptable des actifs, des passifs et du goodwill attribués à l'unité génératrice de trésorerie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie, puis elle est attribuée aux autres actifs non financiers de l'unité génératrice de trésorerie proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est identifiée. Le goodwill est présenté au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.

À la cession d'une partie d'une unité génératrice de trésorerie, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'unité génératrice de trésorerie vendue est incluse dans le calcul des profits et des pertes à la cession. La valeur comptable est évaluée sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'intégralité de l'unité génératrice de trésorerie.

#### **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables, et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou sont générées en interne. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son coût d'acquisition et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour son utilisation prévue. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation de l'actif en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Les frais de recherche et de développement qui ne peuvent pas être incorporés dans le coût de l'actif sont passés en charges. Après la constatation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle varie de 3 à 10 ans pour les logiciels et de 10 à 20 ans pour les relations-clients. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test visant à déterminer s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée pourrait avoir subi une perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est réduite à sa valeur recouvrable, ce qui donne lieu à une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise lorsqu'une modification est apportée aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. Si une perte de valeur est subséquemment reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est révisée et établie à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (déduction faite de l'amortissement) qui aurait été déterminée s'il n'y avait pas eu de perte de valeur antérieure.

En raison de la nature subjective de ces estimations, un jugement important doit être exercé pour déterminer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de perte de valeur. Les estimations de la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles s'appuient sur certaines données clés, notamment les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les ventes prévues et les coûts attribués, qui sont estimés en fonction des résultats attendus et des initiatives d'affaires. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'actif. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.



## Autres

### Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion et du règlement de ces éléments sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat au poste Revenus autres que d'intérêt.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les actifs financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan et les profits et pertes de change qui en découlent sont constatés dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte de valeur.

Les actifs et les passifs de nos établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens pour la période de présentation de l'information financière.

Les profits ou les pertes latents résultant de la conversion de nos établissements à l'étranger de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôt dans les autres composantes des capitaux propres. Au moment de la cession ou de la cession partielle d'un établissement à l'étranger, une tranche appropriée du montant net des profits ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Locaux et matériel

Les locaux et le matériel comprennent les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et le reste du matériel et ils sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, ainsi que l'estimation initiale de tout coût de cession. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée d'utilité des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si le renouvellement est raisonnablement assuré, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les terrains ne sont pas amortis. Les profits et les pertes à la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les locaux et le matériel sont évalués pour déterminer s'il y a des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient et effectuons un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur recouvrable d'un actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie), laquelle correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie).

Après la constatation de la perte de valeur, la dotation à l'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin de refléter la valeur comptable révisée de l'actif. Si, par la suite, une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est révisée pour correspondre à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (diminuée de l'amortissement) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La dotation à l'amortissement pour les périodes futures est ajustée pour refléter la valeur comptable révisée.

### Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de présentation de l'information financière. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Nous comptabilisons des provisions au titre des litiges et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ainsi qu'une provision pour engagements hors bilan et autres. Les provisions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Nous devons estimer l'issue des procédures judiciaires en cours, les charges qui devront être engagées pour la mise hors service des immobilisations, et les pertes sur créances liées aux engagements inutilisés et aux garanties. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Nous comptabilisons nos provisions en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de refléter les prévisions actuelles. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux provisions constatées.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu.

### Commissions et honoraires

Les honoraires de gestion de portefeuille et les autres honoraires tirés de services-conseils et d'autres services de gestion sont comptabilisés sur la base des contrats de service applicables. Les honoraires liés à la prestation de services, y compris la gestion d'actifs, la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde de titres qui couvrent une période de service précise, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le service est offert. Les honoraires comme les commissions de prise ferme et les commissions de courtage qui sont liées à la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

### Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

## Location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

### *Contrats de location simple*

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location simple, nous comptabilisons les loyers sur une base linéaire à la rubrique Frais autres que d'intérêt sur la durée du contrat de location.

### *Contrat de location-financement*

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location-financement, nous comptabilisons initialement l'actif loué et l'obligation liée au contrat connexe aux postes Locaux et matériel, Autres immobilisations incorporelles et Autres passifs dans nos bilans consolidés, pour un montant égal à la juste valeur de l'actif loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location. Les coûts directs initiaux directement attribuables au contrat de location sont comptabilisés comme un actif aux termes du contrat de location-financement.

## Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés, de tout profit (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt connexe et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités non dénouées. Pour les contrats qui pourraient être réglés en trésorerie ou en actions ordinaires à notre gré, le bénéfice dilué par action est calculé en supposant que ces contrats seront réglés en actions. Les revenus et les charges liés à ces types de contrat ne sont pas inclus dans le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, et les actions supplémentaires qui seraient émises sont incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action. Ces contrats comprennent nos actions privilégiées convertibles et les titres de fiducie de capital. Pour ce qui est des options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires, elles sont présumées être exercées, et le produit de l'exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de l'exercice des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## Capital social

Nous classons un instrument financier que nous émettons comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Nos actions ordinaires que nous détenons sont classées comme des actions propres dans les capitaux propres et sont comptabilisées au coût moyen pondéré. Au moment de la vente d'actions propres, l'écart entre le produit de la vente et le coût des actions est constaté au poste Bénéfices non distribués. Les instruments financiers que nous émettons sont classés comme des instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, moins l'impôt. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs ainsi que les distributions à verser connexes sont classés à titre de passifs dans nos bilans consolidés. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans la rubrique Frais d'intérêt de nos comptes consolidés de résultat.

## Changements futurs de méthodes comptables et d'informations à fournir

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur nos états financiers consolidés :

### **IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10)**

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, qui remplace les exigences relatives à la consolidation prévues par IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27) et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* (SIC-12), et elle fournit un modèle de consolidation unique applicable à tous les types d'entités. En vertu d'IFRS 10, la consolidation est fondée sur le contrôle. Trois conditions doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une entité émettrice : i) il faut avoir un pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes, ii) il faut être exposé à des rendements variables et iii) il doit y avoir un lien entre pouvoir et rendements. La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. IFRS 10 présente un guide d'application substantiel qui approfondit les principes nouveaux et existants liés à la détermination du contrôle. En ce qui nous concerne, IFRS 10 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et son application rétrospective modifiée est fondée sur les entités en place à la date d'entrée en vigueur.

Actuellement, nous consolidons les entités ad hoc que nous contrôlons en nous fondant sur une évaluation globale de l'objet et de la conception de l'entité, de nos droits décisionnels et de notre exposition à la majorité des risques et avantages attachés à la propriété. IFRS 10 insiste davantage sur le pouvoir décisionnel, qui est une condition essentielle pour exercer le contrôle. Elle ne présente plus une définition claire de l'évaluation de l'exposition aux risques et aux avantages, mais amène de nouveaux faits à prendre en considération pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou comme mandataire pour des entités sur lesquelles nous exerçons un pouvoir décisionnel.

À l'adoption d'IFRS 10, nous nous attendons à ce que le statut de consolidation de certaines entités change. Nous déconsoliderons la Fiducie de capital RBC II, car notre participation ne nous expose pas à des rendements variables. Par conséquent, nous reclasserons un montant de 900 millions de dollars des titres de fiducie de capital aux dépôts. Se reporter à la note 20 pour en savoir davantage sur les instruments de capital innovateurs. De plus, certains fonds communs de placement seront consolidés lorsque notre exposition à la variabilité indiquera que nous exerçons notre pouvoir de gestionnaire de fonds pour notre propre compte. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### **IFRS 11, Partenariats (IFRS 11)**

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11, qui exige d'une partie à un partenariat qu'elle détermine le type de partenariat auquel elle participe en évaluant ses droits et obligations issus du partenariat. IFRS 11 exige d'un coparticipant qu'il comptabilise et évalue les actifs et passifs liés à sa



participation dans le partenariat, et d'un coentrepreneur qu'il applique la méthode de la mise en équivalence. En ce qui nous concerne, IFRS 11 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

**IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)**

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12), qui fournit des directives plus détaillées sur les informations à fournir annuellement à l'égard des intérêts d'une entité présentant l'information financière dans d'autres entités. La norme exige qu'une entité présente de l'information qui aide les utilisateurs à évaluer la nature de ses intérêts détenus dans des filiales, des entités consolidées, des entreprises associées, des coentreprises et, plus particulièrement, des entités structurées non consolidées (structures hors bilan), ainsi que les risques qui leur sont associés. La norme exige aussi la présentation de l'incidence de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

En ce qui nous concerne, IFRS 12 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et les informations à fournir doivent être présentées dans nos états financiers consolidés de 2014, y compris celles sur les périodes comparatives.

**IAS 27, États financiers individuels (IAS 27) et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (IAS 28)**

En raison des nouvelles IFRS, soit IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, en mai 2012, l'IASB a publié les normes suivantes, qui ont été révisées et dont l'intitulé a été modifié : IAS 27, *États financiers individuels*, et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. En ce qui nous concerne, ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. L'adoption de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

**IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)**

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui présente une définition révisée de la juste valeur et établit, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 exige également la présentation d'informations à fournir plus exhaustives sur l'évaluation de la juste valeur. Les exigences relatives à l'évaluation et aux informations à fournir d'IFRS 13 s'appliquent lorsqu'une autre norme impose ou permet que l'élément soit évalué à la juste valeur, sauf quelques exceptions limitées. En ce qui nous concerne, IFRS 13 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et doit être appliquée prospectivement à compter de la date d'adoption. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

**IAS 19, Avantages du personnel (IAS 19)**

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 19 touchant la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. En ce qui nous concerne, les nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et elles nécessiteront un retraitement des chiffres correspondants. Par suite des modifications, la façon de comptabiliser les écarts actuariels, les coûts des services passés, le coût financier et le rendement des actifs des régimes sera changée. La norme modifiée élimine le report et l'amortissement des écarts actuariels par le biais du résultat net, exigeant plutôt la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les coûts des services passés seront également comptabilisés immédiatement dans la période où un régime sera modifié. Le montant net des intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies, remplacera les composantes coût financier et rendement prévu des actifs des régimes de la charge au titre des régimes à prestations définies. Les modifications présentent également un certain nombre d'exigences accrues en matière d'informations à fournir sur les régimes à prestations définies.

La norme modifiée devrait avoir l'incidence suivante sur les montants de nos bilans consolidés, de nos comptes consolidés de résultat et de nos états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012 :

	En date du et pour l'exercice clos	
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
<b>Bilans consolidés</b>		
(Diminution) du coût des prestations de retraite payé d'avance	(923)\$	(920)\$
Augmentation de la charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	268	589
Augmentation des autres actifs – Actif d'impôt différé	316	400
(Diminution) des bénéfices non distribués (ouverture)	(1 108)	(297)
(Diminution) des bénéfices non distribués (clôture)	(876)	(1 108)
<b>Comptes consolidés de résultat et états consolidés du résultat global</b>		
(Diminution) du bénéfice net	(87)	(32)
Augmentation (diminution) du total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	319	(779)

**IFRS 7, Instruments financiers – Informations à fournir (IFRS 7) – compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7, exigeant la présentation d'informations supplémentaires afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. En vertu des modifications, les entités doivent présenter le montant brut et le montant net des accords généraux de compensation et des accords semblables, y compris l'incidence des garanties financières, qu'elles soient présentées ou non au montant net dans le bilan. En ce qui nous concerne, les modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et ces informations à fournir devront être présentées dans nos états financiers consolidés de 2014.

**IAS 32, Instruments financiers : Présentation (IAS 32)**

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 32, lesquelles clarifient les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**Interprétation 21, Droits ou taxes (IFRIC 21) de l'IFRS Interpretations Committee**

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, qui fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe dont la comptabilisation est requise par IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Elle traite également de la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe dont l'échéance ou le montant sont incertains. En ce qui nous concerne, IFRIC 21 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9)

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 dans le cadre de son plan visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 exige que les actifs financiers, y compris les contrats hybrides, soient évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

En octobre 2010, l'IASB a ajouté à IFRS 9 les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers auparavant inclus dans IAS 39. En novembre 2013, l'IASB a présenté un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture et a permis l'adoption anticipée des dispositions sur le risque de crédit propre d'IFRS 9. Il a aussi retiré la date d'entrée en vigueur obligatoire, qui avait été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et n'a pas proposé une date d'entrée en vigueur future.

### Note 3 Juste valeur des instruments financiers

#### Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	Au 31 octobre 2013							Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur				
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction au coût amorti	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti			
(en millions de dollars canadiens)									
<b>Actifs financiers</b>									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	135 346 \$	8 677 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	144 023 \$	144 023 \$	
Titres disponibles à la vente	–	–	38 294	–	–	401	38 695	38 695	
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>135 346</b>	<b>8 677</b>	<b>38 294</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>401</b>	<b>182 718</b>	<b>182 718</b>	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	82 023	–	35 494	35 494	–	117 517	117 517	
Prêts									
Prêts de détail	–	–	–	320 498	317 613	–	320 498	317 613	
Prêts de gros	614	964	–	86 590	85 929	–	88 168	87 507	
<b>Total des prêts</b>	<b>614</b>	<b>964</b>	<b>–</b>	<b>407 088</b>	<b>403 542</b>	<b>–</b>	<b>408 666</b>	<b>405 120</b>	
Autres									
Dérivés	74 822	–	–	–	–	–	74 822	74 822	
Autres actifs	–	983	–	29 147	29 147	–	30 130	30 130	
<b>Passifs financiers</b>									
Dépôts									
Particuliers	– \$	9 069 \$	–	185 228 \$	185 412 \$	–	194 297 \$	194 481 \$	
Entreprises et gouvernements (1)	–	56 037	–	294 603	294 424	–	350 640	350 461	
Banques (2)	–	1 932	–	11 611	11 611	–	13 543	13 543	
<b>Total des dépôts</b>	<b>–</b>	<b>67 038</b>	<b>–</b>	<b>491 442</b>	<b>491 447</b>	<b>–</b>	<b>558 480</b>	<b>558 485</b>	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	47 128	–	–	–	–	–	47 128	47 128	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	53 948	–	6 468	6 468	–	60 416	60 416	
Dérivés	76 745	–	–	–	–	–	76 745	76 745	
Autres passifs	(2)	42	–	38 402	38 402	–	38 442	38 442	
Débitures subordonnées	–	109	–	7 334	7 285	–	7 443	7 394	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	900	906	–	900	906	

**Note 3 Juste valeur des instruments financiers (suite)**

	Au 31 octobre 2012								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction au coût amorti	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti			
(en millions de dollars canadiens)									
<b>Actifs financiers</b>									
<b>Valeurs mobilières</b>									
Titres détenus à des fins de transaction	111 114 \$	9 669 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	120 783 \$	120 783 \$	
Titres disponibles à la vente	–	–	40 320	–	–	508	40 828	40 828	
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>111 114</b>	<b>9 669</b>	<b>40 320</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>508</b>	<b>161 611</b>	<b>161 611</b>	
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	<b>–</b>	<b>86 918</b>	<b>–</b>	<b>25 339</b>	<b>25 339</b>	<b>–</b>	<b>112 257</b>	<b>112 257</b>	
<b>Prêts</b>									
Prêts de détail	–	–	–	300 043	297 490	–	300 043	297 490	
Prêts de gros	–	1 232	–	76 969	76 506	–	78 201	77 738	
<b>Total des prêts</b>	<b>–</b>	<b>1 232</b>	<b>–</b>	<b>377 012</b>	<b>373 996</b>	<b>–</b>	<b>378 244</b>	<b>375 228</b>	
<b>Autres</b>									
Dérivés	91 293	–	–	–	–	–	91 293	91 293	
Autres actifs	–	705	–	36 487	36 487	–	37 192	37 192	
<b>Passifs financiers</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers	– \$	7 167 \$	–	172 335 \$	172 625 \$	–	179 502 \$	179 792 \$	
Entreprises et gouvernements (1)	–	49 336	–	263 546	263 909	–	312 882	313 245	
Banques (2)	–	2 524	–	13 311	13 311	–	15 835	15 835	
<b>Total des dépôts</b>	<b>–</b>	<b>59 027</b>	<b>–</b>	<b>449 192</b>	<b>449 845</b>	<b>–</b>	<b>508 219</b>	<b>508 872</b>	
<b>Autres</b>									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	40 756	–	–	–	–	–	40 756	40 756	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	58 709	–	5 323	5 323	–	64 032	64 032	
Dérivés	96 761	–	–	–	–	–	96 761	96 761	
Autres passifs	101	29	–	41 352	41 352	–	41 482	41 482	
Débitures subordonnées	–	122	–	7 493	7 405	–	7 615	7 527	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	900	941	–	900	941	

(1) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(2) Les banques désignent les banques réglementées.

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et des instruments semblables ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

**Prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net**

	Au 31 octobre 2013						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux variations du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux variations du risque de crédit (1)	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables pour l'exercice	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
	(en millions de dollars canadiens)						
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	2 424 \$	2 424 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	82 023	82 023	–	–	–	–	–
Prêts de gros	964	964	224	3	1	–	–
Autres actifs	463	463	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>85 874 \$</b>	<b>85 874 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

	Au 31 octobre 2012							
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux variations du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux variations du risque de crédit (1)	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables pour l'exercice	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)	
(en millions de dollars canadiens)								
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	120 \$	120 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	86 918	86 918	–	–	–	–	–	
Prêts de gros	1 232	1 232	284	3	(12)	(2)	1	
Autres actifs	311	311	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>88 581 \$</b>	<b>88 581 \$</b>	<b>284 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(12)\$</b>	<b>(2)\$</b>	<b>1 \$</b>	

(1) La variation cumulative est mesurée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ou depuis la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée des deux dates.

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur de nos passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable.

### Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

	Au 31 octobre 2013				
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
(en millions de dollars canadiens)					
Dépôts à terme					
Particuliers	8 963 \$	9 069 \$	106 \$	(20)\$	(33)\$
Entreprises et gouvernements (2)	56 216	56 037	(179)	36	24
Banques (3)	1 932	1 932	–	–	–
<b>Total des dépôts à terme</b>	<b>67 111</b>	<b>67 038</b>	<b>(73)</b>	<b>16</b>	<b>(9)</b>
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	53 952	53 948	(4)	–	–
Autres passifs	42	42	–	–	–
Débitures subordonnées	106	109	3	6	3
<b>Total</b>	<b>121 211 \$</b>	<b>121 137 \$</b>	<b>(74)\$</b>	<b>22 \$</b>	<b>(6)\$</b>

	Au 31 octobre 2012				
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
(en millions de dollars canadiens)					
Dépôts à terme					
Particuliers	7 152 \$	7 167 \$	15 \$	1 \$	(13)\$
Entreprises et gouvernements (2)	49 264	49 336	72	33	(12)
Banques (3)	2 524	2 524	–	–	–
<b>Total des dépôts à terme</b>	<b>58 940</b>	<b>59 027</b>	<b>87</b>	<b>34</b>	<b>(25)</b>
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	58 710	58 709	(1)	–	–
Autres passifs	29	29	–	–	–
Débitures subordonnées	125	122	(3)	4	(3)
<b>Total</b>	<b>117 804 \$</b>	<b>117 887 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>(28)\$</b>

(1) La variation cumulative est mesurée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ou depuis la comptabilisation initiale des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, selon la plus rapprochée des deux dates.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

### Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur définie dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). IFRS 7 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous aux fins de la présentation d'informations. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 – Les données correspondent à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation sont non observables aux fins du calcul de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

(en millions de dollars canadiens)	Au														
	31 octobre 2013					31 octobre 2012									
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur			
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3							
<b>Actifs financiers</b>															
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	- \$	2 424 \$	- \$	2 424 \$		2 424 \$	- \$	120 \$	- \$	120 \$					120 \$
<b>Valeurs mobilières</b>															
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>															
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)															
Gouvernement fédéral	11 978	6 663	-	18 641		18 641	8 158	7 234	-	15 392					15 392
Provinces et municipalités	-	12 108	-	12 108		12 108	-	8 465	-	8 465					8 465
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (2)	5 480	23 980	22	29 482		29 482	2 287	18 364	99	20 750					20 750
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	2 815	6 671	370	9 856		9 856	3 781	7 754	375	11 910					11 910
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	-	802	28	830		830	-	693	55	748					748
Titres adossés à des actifs															
TGC (4)	-	-	31	31		31	-	-	59	59					59
Titres non garantis par des créances	-	1 084	260	1 344		1 344	-	700	23	723					723
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	-	26 127	415	26 542		26 542	62	21 972	397	22 431					22 431
Titres de participation	41 874	3 132	183	45 189		45 189	37 924	2 079	302	40 305					40 305
	62 147	80 567	1 309	144 023		144 023	52 212	67 261	1 310	120 783					120 783
<b>Titres disponibles à la vente (5)</b>															
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)															
Gouvernement fédéral	153	9 669	-	9 822		9 822	367	10 914	-	11 281					11 281
Provinces et municipalités	-	667	-	667		667	-	1 785	-	1 785					1 785
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (2)	26	4 238	2 014	6 278		6 278	23	3 856	1 906	5 785					5 785
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (3)	5 463	5 319	-	10 782		10 782	6 081	3 744	-	9 825					9 825
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	-	139	-	139		139	-	263	-	263					263
Titres adossés à des actifs															
TGC	-	1 294	103	1 397		1 397	-	-	1 996	1 996					1 996
Titres non garantis par des créances	-	283	180	463		463	-	180	645	825					825
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	-	5 232	1 673	6 905		6 905	-	5 062	1 446	6 508					6 508
Titres de participation	137	585	969	1 691		1 691	266	603	948	1 817					1 817
Titres de substitut de prêt	103	24	-	127		127	192	25	-	217					217
	5 882	27 450	4 939	38 271		38 271	6 929	26 432	6 941	40 302					40 302
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>															
Prêts	-	82 023	-	82 023		82 023	-	86 918	-	86 918					86 918
Autres	-	1 164	414	1 578		1 578	-	829	403	1 232					1 232
<b>Dérivés</b>															
Contrats de taux d'intérêt	22	78 517	333	78 872		78 872	5	99 062	842	99 909					99 909
Contrats de change	-	20 709	76	20 785		20 785	-	19 126	118	19 244					19 244
Dérivés de crédit	-	193	32	225		225	-	167	125	292					292
Autres contrats	2 558	3 219	858	6 635		6 635	1 699	2 296	448	4 443					4 443
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement	(2)	(398)	(105)	(505)		(505)	(23)	(321)	(282)	(626)					(626)
Total des dérivés, montant brut	2 578	102 240	1 194	106 012		106 012	1 681	120 330	1 251	123 262					123 262
Ajustements de compensation															
							(31 190)	(31 190)							(31 190)
Total des dérivés															
Autres actifs	520	452	11	983		983	394	297	14	705					91 293
	71 127 \$	296 320 \$	7 867 \$	375 314 \$		375 314 \$	61 216 \$	302 187 \$	9 919 \$	373 322 \$					341 353 \$
<b>Passifs financiers</b>															
<b>Dépôts</b>															
Particuliers	- \$	8 033 \$	1 036 \$	9 069 \$		9 069 \$	- \$	327 \$	6 840 \$	7 167 \$					7 167 \$
Entreprises et gouvernements	-	52 104	3 933	56 037		56 037	-	46 817	2 519	49 336					49 336
Banques	-	1 932	-	1 932		1 932	-	2 524	-	2 524					2 524
<b>Autres</b>															
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	31 832	15 280	16	47 128		47 128	27 365	13 383	8	40 756					40 756
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	-	53 948	-	53 948		53 948	-	58 709	-	58 709					58 709
<b>Dérivés</b>															
Contrats de taux d'intérêt	9	74 113	791	74 913		74 913	2	91 180	1 329	92 511					92 511
Contrats de change	-	22 715	193	22 908		22 908	-	28 016	316	28 332					28 332
Dérivés de crédit	-	295	37	332		332	-	188	147	335					335
Autres contrats	2 379	5 979	1 727	10 085		10 085	1 370	4 501	1 500	7 371					7 371
Total des dérivés, montant brut	2 388	103 102	2 748	108 238		108 238	1 372	123 885	3 292	128 549					128 549
Ajustements de compensation															
							(31 493)	(31 493)							(31 493)
Total des dérivés															
Autres passifs	-	37	3	40		40	-	29	101	130					130
Débiteures subordonnées	-	-	109	109		109	-	-	122	122					122
	34 220 \$	234 436 \$	7 845 \$	276 501 \$		276 501 \$	28 737 \$	245 674 \$	12 882 \$	287 293 \$					255 505 \$

- (1) Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont effectués si la juste valeur est obtenue au moyen des cours du marché sur les marchés actifs et sont présumés se produire à la fin de la période. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 1 105 millions de dollars, présentées au poste Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, et un montant de 1 308 millions présentés au poste Engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés du niveau 1 aux soldes du niveau 2 correspondants, et certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 122 millions, présentées au poste Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, ont été transférées du niveau 2 aux soldes du niveau 1 correspondants. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 496 millions de dollars, présentées aux postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral et Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains des catégories des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, et un montant de 1 654 millions présentés dans les engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés du niveau 2 aux soldes du niveau 1 correspondants. De plus, certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 1 545 millions de dollars, présentées aux postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral et Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains des catégories des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, et un montant de 253 millions présentés dans les engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés du niveau 1 aux soldes du niveau 2 correspondants.
- (2) Au 31 octobre 2013, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction étaient de 4 934 millions de dollars et de 93 millions (7 761 millions et 78 millions au 31 octobre 2012), respectivement, et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 3 512 millions et à 35 millions et à 42 millions au 31 octobre 2012), respectivement.
- (3) OCDE signifie « Organisation de coopération et de développement économiques ».
- (4) TGC signifie « titres garantis par des créances ».
- (5) Ne comprend pas les titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance d'un montant de 23 millions de dollars et de 401 millions, respectivement (18 millions et 508 millions au 31 octobre 2012), qui sont comptabilisés au coût.

### Variations de l'évaluation à la juste valeur pour les instruments classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations des évaluations à la juste valeur pour les instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Dans les tableaux suivants, les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. Pour un actif ou un passif transféré dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat du tableau de rapprochement, alors que pour les sorties du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est comprise dans cette colonne du tableau de rapprochement.

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013								Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice clos le 31 octobre 2013
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2012	Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/émissions de passifs	Ventes d'actifs/règlements de passifs et autres (2)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2013	
(en millions de dollars canadiens)									
<b>Actifs</b>									
<b>Valeurs mobilières</b>									
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Provinces et municipalités	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	99	2	2	414	(525)	34	(4)	22	-
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	375	(1)	6	633	(237)	-	(406)	370	-
Titres adossés à des créances hypothécaires	55	7	2	50	(64)	21	(43)	28	1
Titres adossés à des actifs									
TGC	59	10	1	16	(48)	-	(7)	31	8
Titres non garantis par des créances	23	(2)	7	4 608	(4 376)	70	(70)	260	(2)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	397	19	10	634	(655)	96	(86)	415	1
Titres de participation	302	(16)	8	107	(224)	7	(1)	183	(29)
	1 310	19	36	6 462	(6 129)	228	(617)	1 309	(21)
<b>Titres disponibles à la vente</b>									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 906	-	88	417	(406)	9	-	2 014	s.o.
Titres adossés à des actifs									
TGC	1 996	-	67	-	(542)	12	(1 430)	103	s.o.
Titres non garantis par des créances	645	4	36	-	(505)	-	-	180	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 446	(12)	80	1 281	(1 172)	50	-	1 673	s.o.
Titres de participation	948	65	51	27	(122)	-	-	969	s.o.
	6 941	57	322	1 725	(2 747)	71	(1 430)	4 939	s.o.
<b>Prêts de gros</b>	403	8	22	288	(307)	-	-	414	-
<b>Autres</b>									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (3)	(2 041)	62	(15)	198	86	(72)	228	(1 554)	280
Autres actifs	14	(3)	-	-	-	-	-	11	1
	6 627 \$	143 \$	365 \$	8 673 \$	(9 097)\$	227 \$	(1 819)\$	5 119 \$	260 \$
<b>Passifs</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers	(6 840)\$	(737)\$	(102)\$	(6 131)\$	7 213 \$	(64)\$	5 625 \$	(1 036)\$	(30)\$
Entreprises et gouvernements	(2 519)	(11)	(95)	(1 738)	165	-	265	(3 933)	(120)
<b>Autres</b>									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(8)	10	-	(96)	79	(8)	7	(16)	-
Autres passifs	(101)	98	(3)	-	3	-	-	(3)	98
Débitures subordonnées	(122)	(6)	19	-	-	-	-	(109)	(6)
	(9 590)\$	(646)\$	(181)\$	(7 965)\$	7 460 \$	(72)\$	5 897 \$	(5 097)\$	(58)\$



Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/émissions de passifs	Ventes d'actifs/règlements de passifs et autres (2)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2012	Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice clos le 31 octobre 2012
<b>Actifs</b>									
<b>Valeurs mobilières</b>									
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Provinces et municipalités	4 \$	– \$	– \$	1 \$	(3)\$	1 \$	(3)\$	– \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	86	(6)	–	140	(150)	84	(55)	99	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	47	–	–	85	290	–	(47)	375	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	45	–	(1)	38	(27)	–	–	55	–
Titres adossés à des actifs									
TGC	371	5	1	–	(318)	–	–	59	3
Titres non garantis par des créances	138	–	–	2 421	(2 553)	46	(29)	23	(2)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	720	34	–	704	(1 069)	99	(91)	397	10
Titres de participation	352	(30)	(2)	47	(106)	53	(12)	302	8
	1 763	3	(2)	3 436	(3 936)	283	(237)	1 310	19
<b>Titres disponibles à la vente</b>									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	2 691	4	10	497	(940)	–	(356)	1 906	s.o.
Titres adossés à des créances hypothécaires	184	(1)	11	–	(38)	–	(156)	–	s.o.
Titres adossés à des actifs									
TGC	1 932	6	66	–	(8)	–	–	1 996	s.o.
Titres non garantis par des créances	673	(4)	21	23	(68)	–	–	645	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 478	–	–	633	(665)	–	–	1 446	s.o.
Titres de participation	863	10	73	97	(118)	69	(46)	948	s.o.
	7 821	15	181	1 250	(1 837)	69	(558)	6 941	s.o.
<b>Prêts de gros</b>	563	(34)	–	271	(397)	–	–	403	6
<b>Autres</b>									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (3)	(1 936)	(258)	(15)	(33)	164	(4)	41	(2 041)	(513)
Autres actifs	–	2	–	–	12	–	–	14	11
	8 211 \$	(272)\$	164 \$	4 924 \$	(5 994)\$	348 \$	(754)\$	6 627 \$	(477)\$
<b>Passifs</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers	(3 615)\$	(258)\$	81 \$	(6 265)\$	3 164 \$	(6)\$	59 \$	(6 840)\$	(97)\$
Entreprises et gouvernements	(3 435)	(62)	63	(754)	1 003	(443)	1 109	(2 519)	(57)
<b>Autres</b>									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	–	–	(2)	2	(8)	–	(8)	–
Autres passifs	(68)	(35)	1	–	1	–	–	(101)	(33)
Débitures subordonnées	(111)	(13)	2	–	–	–	–	(122)	(12)
	(7 229)\$	(368)\$	147 \$	(7 021)\$	4 170 \$	(457)\$	1 168 \$	(9 590)\$	(199)\$

(1) Ces montants comprennent les profits et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3, s'il y a lieu. Les profits latents sur les titres disponibles à la vente se sont établis à 79 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (profits de 162 millions au 31 octobre 2012), à l'exclusion des profits ou des pertes de change qui découlent de la consolidation.

(2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net.

(3) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2013 comprend des actifs dérivés de 1 194 millions de dollars (1 251 millions au 31 octobre 2012) et des passifs dérivés de 2 748 millions (3 292 millions au 31 octobre 2012).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, les transferts importants comprenaient : i) certaines obligations liées à des titres de participation de 5 535 millions de dollars, incluses dans les dépôts des particuliers, et des actifs et des passifs liés aux dérivés sur actions de 113 millions et de 163 millions, respectivement, inclus dans les dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés, sortis du niveau 3 au quatrième trimestre en raison de l'incidence négligeable des données non observables sur l'évaluation à la juste valeur de ces instruments; ii) des TGC de 1 437 millions sortis du niveau 3 au troisième trimestre en raison de la transparence accrue des prix dont témoignent les données boursières, les données des courtiers ou les multiples cotes des vendeurs; (iii) des créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE de 251 millions sorties du niveau 3 au deuxième trimestre en raison de la transparence accrue des prix par suite de la hausse du nombre d'émissions sur le marché; iv) des créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE de 155 millions sorties du niveau 3 au premier trimestre en raison de l'accroissement des activités sur le marché; v) certains actifs et passifs dérivés sortis du niveau 3 au premier trimestre, la plupart des transferts se rapportant à des dérivés dont les prix sont devenus observables, car les durées à l'échéance sont

devenues plus courtes en raison du temps écoulé; vi) des actifs et des passifs liés à certains dérivés sur actions de 462 millions et de 485 millions, respectivement, inclus dans les dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés, transférés au niveau 3 au quatrième trimestre en raison de l'incidence importante des données non observables sur l'évaluation à la juste valeur de ces instruments et vii) des titres adossés à des actifs non garantis par des créances de 67 millions et des titres d'emprunt de sociétés et autres créances de 55 millions transférés au niveau 3 au deuxième trimestre, pour lesquels les données d'établissement des prix ne sont plus observables.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, d'importants transferts du niveau 3 au niveau 2 de titres disponibles à la vente ont été effectués, principalement en raison de la transparence accrue des prix de certaines créances d'États, de municipalités et d'organismes américains. Au cours de l'exercice, certains dépôts d'entreprises et de gouvernements ont été sortis du niveau 3 car leurs écarts sont devenus observables. Au cours de la même période, certains actifs dérivés et passifs dérivés ont également été sortis du niveau 3. La plupart des transferts se rapportaient à des dérivés dont les durées à l'échéance sont devenues plus courtes en raison du temps écoulé; par conséquent, les prix sont devenus observables.

### Variation de la juste valeur positive et négative des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Un instrument financier est classé dans le niveau 3 si une ou plusieurs de ses données non observables peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de sa juste valeur. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction. En raison de la nature non observable des cours ou des taux, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments financiers de niveau 3.

Le tableau suivant résume l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles. Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessous, nous avons pris en considération les soldes qui se compensaient lorsque : i) la variation du facteur d'évaluation compensait la juste valeur positive et négative, ii) les deux éléments qui se compensaient étaient classés dans le niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

	Au					
	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	22 \$	– \$	(1)\$	99 \$	– \$	– \$
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	370	–	–	375	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	28	1	(2)	55	1	(1)
Titres adossés à des actifs	291	3	(3)	82	3	(3)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	415	42	(32)	397	40	(32)
Titres de participation	183	–	–	302	2	(2)
<b>Titres disponibles à la vente</b>						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	2 014	20	(64)	1 906	25	(48)
Titres adossés à des actifs	283	9	(16)	2 641	29	(37)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 673	9	(10)	1 446	13	(12)
Titres de participation	969	24	(20)	948	20	(24)
<b>Prêts</b>	414	3	(3)	403	3	(3)
<b>Dérivés</b>	1 194	84	(85)	1 251	106	(117)
<b>Autres actifs</b>	11	–	–	14	1	(1)
<b>Total</b>	<b>7 867 \$</b>	<b>195 \$</b>	<b>(236)\$</b>	<b>9 919 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>(280)\$</b>
<b>Dépôts</b>	<b>(4 969)</b>	<b>60</b>	<b>(39)</b>	<b>(9 359)</b>	<b>84</b>	<b>(84)</b>
<b>Dérivés</b>	<b>(2 748)</b>	<b>77</b>	<b>(100)</b>	<b>(3 292)</b>	<b>41</b>	<b>(60)</b>
<b>Autres, titres vendus à découvert, autres passifs et débetures subordonnées</b>	<b>(128)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>(231)</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>
<b>Total</b>	<b>(7 845)\$</b>	<b>138 \$</b>	<b>(139)\$</b>	<b>(12 882)\$</b>	<b>133 \$</b>	<b>(152)\$</b>

### Sensibilité

Au 31 octobre 2013, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 195 millions de dollars et une diminution de 236 millions de la juste valeur des positions d'actif de niveau 3, dont une tranche de 62 millions et une tranche de 110 millions seraient inscrites dans les autres composantes des capitaux propres. L'utilisation de ces hypothèses se traduirait par une diminution de 138 millions de dollars et une augmentation de 139 millions de la juste valeur des positions de passif de niveau 3.

### Données utilisées lors de l'évaluation des instruments de niveau 3 et approche utilisée pour formuler les autres hypothèses raisonnablement possibles

Au 31 octobre 2013, les instruments de niveau 3 se composent principalement de titres adossés à des actifs, y compris des TGC, des titres à enchères, des obligations municipales, des créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE, des titres d'emprunt de pays non membres de l'OCDE et de sociétés assortis de longues échéances et comportant des écarts importants non observables, des placements dans des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains titres d'emprunt structurés, des titres de placements privés, des obligations structurées liées à des titres de participation, des options sur actions hors cote, des dérivés sur marchandises, des swaps de taux d'intérêt et liés à des fonds de couverture, des contrats d'assurance vie détenus par des banques et des billets de dépôt assortis de longues échéances et comportant des écarts importants non observables. Au cours de l'exercice précédent, les instruments de niveau 3 comprenaient également des obligations structurées liées à des taux d'intérêt.

Les données non observables utilisées pour les instruments de niveau 3 et l'approche adoptée pour l'élaboration des autres hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de la sensibilité sont résumées ci-dessous.

La juste valeur des TGC, des obligations de sociétés et prêts à celles-ci, des billets à taux variable, des titres d'emprunt de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et des obligations municipales est évaluée selon les prix fournis par des services d'établissement des prix et/ou des courtiers. Ces titres sont classés dans le niveau 3 en raison d'un manque de prix observables sur le marché. Les sensibilités positives et négatives sont déterminées en utilisant un écart type positif ou négatif des écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur ou des prix des données d'entrée, si un nombre suffisant de prix sont relevés, ou en utilisant les prix plafonds et planchers du vendeur comme autre hypothèse raisonnablement possible.

La juste valeur de certains titres à enchères liés aux prêts aux étudiants et municipaux est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux actifs sous-jacents aux titres à enchères sont estimés d'après des paramètres non observables, tels que les défaillances, les paiements anticipés et les arriérés, et sont actualisés selon un taux d'intérêt observable sur le marché et une marge d'escompte non observable. En calculant la sensibilité de ces titres à enchères, nous avons diminué la marge d'escompte pour l'établir entre 0,2 % et 1,2 % et l'avons augmentée pour l'établir entre 0,5 % et 2,0 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier.

Les titres de participation détenus à des fins de transaction comprennent principalement des parts de fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives. Les valeurs liquidatives des fonds et les dérivés sur actions correspondants inclus au poste Dérivés (passifs) liés aux valeurs liquidatives ne sont pas considérés comme observables, car nous ne pouvons pas racheter certains de ces fonds de couverture à la valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle. Les valeurs liquidatives des titres de placements privés disponibles à la vente sont également non observables en raison du nombre peu élevé de transactions récentes sur le marché pour soutenir leurs valeurs. Nous n'avons pas appliqué d'autre hypothèse raisonnablement possible à ces positions de titres de placements privés, car les valeurs liquidatives sont fournies par le gestionnaire du fonds. Cette approche s'applique aussi à nos dérivés liés aux fonds de couverture et à nos dérivés sur actions.

Nos actifs et passifs dérivés comprennent principalement des dérivés sur marchandises, des dérivés sur actions, y compris des swaps liés à des fonds de couverture ou à des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'assurance vie détenus par des banques. La valeur des dérivés est ajustée pour tenir compte des ajustements au titre de l'évaluation des dérivés de crédit. Les données des dérivés sur marchandises correspondent aux prix des contrats et aux prix de certains contrats à long terme pour lesquels les prix ne sont pas observables. Dans le cas de la sensibilité de nos dérivés sur marchandises, nous appliquons un écart type aux prix des marchandises. Les swaps de taux d'intérêt sont classés dans le niveau 3 si les taux d'intérêt sont non observables à plus long terme. Les données non observables des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises comprennent les taux d'intérêt, et la sensibilité est dérivée au moyen d'un écart type positif ou négatif de ces données et d'un montant basé sur l'incertitude du modèle et des paramètres, le cas échéant. Les données non observables des dérivés sur actions sont la volatilité, les dividendes et la corrélation entre les actions ou les indices. La sensibilité est dérivée en appliquant aux données non observables un écart type positif ou négatif. Dans le cas des contrats d'assurance vie détenus par des banques, les données non observables comprennent les taux de défaillance et les taux de paiement anticipé, de même que la probabilité de rachat et l'ampleur des taux de perte. Pour la sensibilité, la fourchette de valeurs est déterminée en ajustant d'au plus 20 % une ou plusieurs des variables suivantes : les taux de défaillance, les taux de remboursement anticipé, la probabilité de rachat et l'ampleur des taux de perte. Dans le cas des ajustements au titre de l'évaluation des dérivés de crédit, les données non observables comprennent les écarts de taux liés à certaines contreparties et nos écarts de taux, ainsi que la corrélation de crédit. La sensibilité de l'ajustement au titre de l'évaluation des dérivés de crédit est calculée en combinant une hausse de 11 % de l'écart de crédit relatif et un montant pour l'incertitude du modèle.

Les dépôts comprennent des obligations structurées liées à des taux d'intérêt et à des titres de participation, ainsi que des billets comportant des écarts importants non observables et pour lesquels les activités sur le marché sont limitées. Dans le cas des obligations structurées liées à des taux d'intérêt, les données du modèle comprennent les paramètres des taux d'intérêt, la corrélation et la courbe de financement. Dans les cas des obligations structurées liées à des titres de participation, les données du modèle comprennent la volatilité des titres de participation, la corrélation des titres de participation et les dividendes. Les sensibilités dans le cas des obligations structurées liées à des taux d'intérêt et à des titres de participation sont dérivées en ajustant les données selon un écart type positif ou négatif et, dans le cas des autres dépôts, en faisant varier la courbe de financement par certains points de base positifs ou négatifs.

**Valeur comptable des valeurs mobilières**

Le tableau suivant présente les instruments financiers que nous détenons à la fin de la période, évalués à la valeur comptable.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013						
	Durée jusqu'à l'échéance (1)						Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	3 341 \$	8 871 \$	7 932 \$	4 204 \$	6 401 \$	– \$	30 749 \$
Créances d'entités gouvernementales américaines	2 415	9 852	8 655	3 376	5 184	–	29 482
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 181	1 915	5 044	709	1 007	–	9 856
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	2	6	46	136	640	–	830
Titres adossés à des actifs (3)	90	38	351	206	690	–	1 375
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)							
Acceptations bancaires	678	–	–	–	–	–	678
Certificats de dépôt	22	493	1 042	19	12	–	1 588
Autres (4)	1 319	2 241	13 839	3 115	3 762	–	24 276
Titres de participation	–	–	–	–	–	45 189	45 189
	<b>9 048</b>	<b>23 416</b>	<b>36 909</b>	<b>11 765</b>	<b>17 696</b>	<b>45 189</b>	<b>144 023</b>
<b>Titres disponibles à la vente (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	852	512	4 927	3 189	4	–	9 484
Juste valeur	853	519	5 007	3 439	4	–	9 822
Rendement (5)	2,6 %	2,6 %	2,1 %	3,6 %	4,8 %	–	2,7 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	250	175	181	39	19	–	664
Juste valeur	250	175	182	40	20	–	667
Rendement (5)	1,4 %	1,4 %	2,5 %	4,3 %	4,9 %	–	2,0 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	158	68	521	534	5 142	–	6 423
Juste valeur	157	68	522	533	4 998	–	6 278
Rendement (5)	0,4 %	0,1 %	2,5 %	0,4 %	0,7 %	–	0,8 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	5 263	1 273	2 835	1 403	–	–	10 774
Juste valeur	5 262	1 277	2 838	1 405	–	–	10 782
Rendement (5)	0,1 %	0,6 %	0,7 %	0,4 %	–	–	0,3 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	–	–	–	25	105	–	130
Juste valeur	–	–	–	26	113	–	139
Rendement (5)	–	–	–	3,5 %	2,5 %	–	2,7 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	8	–	279	1 194	409	–	1 890
Juste valeur	5	–	291	1 237	327	–	1 860
Rendement (5)	2,6 %	–	1,0 %	0,5 %	1,1 %	–	0,7 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	1 387	993	3 551	617	333	–	6 881
Juste valeur	1 394	1 000	3 557	621	333	–	6 905
Rendement (5)	1,3 %	1,9 %	1,7 %	2,8 %	4,5 %	–	1,9 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	1 415	1 415
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 714	1 714
Titres de substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	125	125
Juste valeur	–	–	–	–	–	127	127
Rendement (5)	–	–	–	–	–	4,0 %	4,0 %
Coût amorti	7 918	3 021	12 294	7 001	6 012	1 540	37 786
Juste valeur	7 921	3 039	12 397	7 301	5 795	1 841	38 294
<b>Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)</b>							
Coût amorti	140	141	76	44	–	–	401
Juste valeur	140	141	76	44	–	–	401
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>17 109 \$</b>	<b>26 596 \$</b>	<b>49 382 \$</b>	<b>19 110 \$</b>	<b>23 491 \$</b>	<b>47 030 \$</b>	<b>182 718 \$</b>

Au 31 octobre 2012

(en millions de dollars canadiens)	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	3 696 \$	6 085 \$	6 351 \$	1 674 \$	6 051 \$	– \$	23 857 \$
Créances d'entités gouvernementales américaines	1 580	4 461	5 537	1 649	7 523	–	20 750
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 400	2 116	4 696	2 150	1 548	–	11 910
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	7	37	114	590	–	748
Titres adossés à des actifs (3)	29	68	312	166	207	–	782
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)							
Acceptations bancaires	925	14	–	–	–	–	939
Certificats de dépôt	377	559	611	9	9	–	1 565
Autres (4)	2 524	2 697	9 207	2 254	3 245	–	19 927
Titres de participation	–	–	–	–	–	40 305	40 305
	10 531	16 007	26 751	8 016	19 173	40 305	120 783
<b>Titres disponibles à la vente (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	310	851	6 234	3 348	25	–	10 768
Juste valeur	312	858	6 358	3 725	28	–	11 281
Rendement (5)	0,8 %	3,1 %	2,2 %	3,5 %	4,0 %	–	2,7 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	43	804	895	12	20	–	1 774
Juste valeur	43	810	897	13	22	–	1 785
Rendement (5)	0,8 %	3,1 %	1,6 %	5,4 %	4,8 %	–	2,3 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	46	50	285	418	5 130	–	5 929
Juste valeur	46	50	286	417	4 986	–	5 785
Rendement (5)	0,4 %	0,1 %	0,3 %	0,9 %	0,8 %	–	0,8 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	6 218	1 605	1 598	385	–	–	9 806
Juste valeur	6 217	1 610	1 607	391	–	–	9 825
Rendement (5)	0,2 %	0,6 %	1,1 %	2,4 %	–	–	0,5 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	–	–	–	21	232	–	253
Juste valeur	–	–	–	22	241	–	263
Rendement (5)	–	–	–	4,5 %	2,3 %	–	2,4 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	69	95	217	1 621	873	–	2 875
Juste valeur	68	97	225	1 665	766	–	2 821
Rendement (5)	0,7 %	0,7 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	–	0,8 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	3 611	917	1 319	294	366	–	6 507
Juste valeur	3 630	919	1 316	296	347	–	6 508
Rendement (5)	1,0 %	1,2 %	2,5 %	4,9 %	4,9 %	–	1,7 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	1 584	1 584
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 835	1 835
Titres de substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	209	209
Juste valeur	–	–	–	–	–	217	217
Rendement (5)	–	–	–	–	–	3,6 %	3,6 %
Coût amorti	10 297	4 322	10 548	6 099	6 646	1 793	39 705
Juste valeur	10 316	4 344	10 689	6 529	6 390	2 052	40 320
<b>Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)</b>							
Coût amorti	131	186	112	78	1	–	508
Juste valeur	131	186	112	78	1	–	508
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>20 978 \$</b>	<b>20 537 \$</b>	<b>37 552 \$</b>	<b>14 623 \$</b>	<b>25 564 \$</b>	<b>42 357 \$</b>	<b>161 611 \$</b>

- (1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.
- (2) Les titres détenus à des fins de transaction et les titres disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont constatés au coût amorti.
- (3) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau intitulé « Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur », figurant à la note 3.
- (4) Comprend principalement des titres d'emprunt de sociétés, des titres d'emprunt d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.
- (5) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.



**Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente** (1), (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Créances d'entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral	9 551 \$	340 \$	(2)\$	9 889 \$	10 927 \$	513 \$	–	11 440 \$
Provinces et municipalités	665	3	(1)	667	1 774	11	–	1 785
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	6 422	9	(153)	6 278	5 929	13	(157)	5 785
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	10 826	12	(4)	10 834	9 856	25	(6)	9 875
Titres adossés à des créances hypothécaires	130	10	(1)	139	253	13	(3)	263
Titres adossés à des actifs								
TGC	1 343	58	(4)	1 397	1 943	61	(8)	1 996
Titres non garantis par des créances	545	3	(85)	463	932	12	(119)	825
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	7 165	51	(29)	7 187	6 806	49	(48)	6 807
Titres de participation	1 415	312	(13)	1 714	1 584	269	(18)	1 835
Titres de substitut de prêt	125	3	(1)	127	209	8	–	217
	<b>38 187 \$</b>	<b>801 \$</b>	<b>(293)\$</b>	<b>38 695 \$</b>	<b>40 213 \$</b>	<b>974 \$</b>	<b>(359)\$</b>	<b>40 828 \$</b>

(1) Comprend des titres détenus jusqu'à leur échéance de 401 millions de dollars au 31 octobre 2013 (508 millions au 31 octobre 2012).

(2) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. Le coût/coût amorti, les profits bruts latents, les pertes brutes latentes et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se sont chiffrés à 34 millions de dollars, à 1 million, à un montant négligeable et à 35 millions, respectivement, au 31 octobre 2013 (41 millions, 1 million, néant et 42 millions au 31 octobre 2012).

(3) Comprend des titres émis par des entités autres que des agences aux États-Unis adossés à des actifs assurés par le gouvernement, ainsi que des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis.

**Profit net et perte nette sur les titres disponibles à la vente** (1)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Profits réalisés	231 \$	242 \$	283 \$
Pertes réalisées	(17)	(74)	(63)
Pertes de valeur	(26)	(48)	(116)
<b>Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente</b>	<b>188 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>104 \$</b>

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils ne sont pas constatés au poste Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente. Ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : les profits réalisés pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 se sont chiffrés à 3 millions de dollars (9 millions au 31 octobre 2012; 25 millions au 31 octobre 2011). Il n'y a eu aucune perte réalisée ni aucune perte de valeur relativement à nos activités d'assurance au cours des exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012 (des pertes réalisées et des pertes de valeur de 1 million et de 14 millions, respectivement, au 31 octobre 2011).

Les titres disponibles à la vente font l'objet de tests pour vérifier s'il y a une indication objective de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 2. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons des méthodes particulières pour évaluer si le coût/coût amorti du titre sera recouvré. Au 31 octobre 2013, les pertes brutes latentes sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 293 millions de dollars (359 millions au 31 octobre 2012).

Au 31 octobre 2013, le total du coût/coût amorti du portefeuille de titres disponibles à la vente a diminué de 2 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport au 31 octobre 2012. La diminution est principalement attribuable aux ventes nettes et à l'arrivée à échéance de créances d'entités gouvernementales canadiennes ainsi qu'au rachat et à la restructuration de certains titres adossés à des actifs, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE.

Au 31 octobre 2013, les profits bruts latents s'établissaient à 801 millions de dollars, en baisse de 173 millions, ou 18 %, par rapport au 31 octobre 2012. Cette diminution reflète principalement la baisse de la juste valeur attribuable à la hausse des taux d'intérêt sur les créances d'entités gouvernementales canadiennes, contrebalancée en partie par l'augmentation de la juste valeur de certains titres de participation.

Au 31 octobre 2013, les pertes brutes latentes s'établissaient à 293 millions de dollars, en baisse de 66 millions, ou 18 %, par rapport au 31 octobre 2012. Cette diminution reflète principalement le rachat et la restructuration de titres adossés à des actifs qui affichaient des pertes et l'augmentation de la juste valeur des titres d'emprunt de sociétés et autres créances découlant du resserrement des écarts de taux.

La direction est d'avis qu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation des titres susmentionnés qui affichaient une perte latente au 31 octobre 2013.

**Titres détenus jusqu'à leur échéance**

Les titres détenus jusqu'à leur échéance comptabilisés au coût amorti font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme ayant subi une perte de valeur lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à leur échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts. La direction est d'avis qu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation de nos titres détenus jusqu'à leur échéance au 31 octobre 2013.

**Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, des profits nets de 188 millions de dollars ont été constatés dans les revenus autres que d'intérêt, comparativement à 120 millions au cours de l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice considéré reflètent un profit net réalisé sur les ventes de 214 millions de dollars, principalement composé des distributions provenant des titres de participation ainsi que des profits à la vente de certains de ces titres, à la vente de créances d'entités gouvernementales canadiennes, et sur le rachat et la restructuration de certains titres adossés à des actifs. Les profits nets réalisés ont été neutralisés en partie par des pertes de valeur de 26 millions de dollars, principalement liées à des titres de participation. En comparaison, des profits nets réalisés de 168 millions de dollars ont été constatés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, lesquels ont été compensés en partie par des pertes de valeur de 48 millions.

**Reclassement d'instruments financiers**

Le tableau suivant présente des données sur certains titres que nous avons reclassés au cours de périodes de présentation de l'information financière antérieures.

**Instruments financiers reclassés au cours de périodes antérieures**

	Au	
	31 octobre 2013 (1)	31 octobre 2012 (1)
	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Total de la valeur comptable et de la juste valeur
(en millions de dollars canadiens)		
<b>Actifs financiers – Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente</b>		
TGC	1 154 \$	1 801 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	59	75
	<b>1 213 \$</b>	<b>1 876 \$</b>

	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2013		le 31 octobre 2012		le 31 octobre 2011	
	Variation de la juste valeur au cours de la période (2)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période	Variation de la juste valeur au cours de la période (2)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période	Variation de la juste valeur au cours de la période (2)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente</b>						
TGC	(5)\$	59 \$	60 \$	76 \$	(4)\$	5 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	8	2	8	–	–
	<b>(5)\$</b>	<b>67 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>5 \$</b>

(1) Le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> novembre 2011, nous avons reclassé un montant de 1 872 millions de dollars et de 255 millions, respectivement, des titres à la juste valeur par le biais du résultat net aux titres disponibles à la vente relativement à certains TGC et titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis.

(2) Cette variation représente le profit ou la perte lié à la juste valeur qui aurait été comptabilisé en résultat net si les actifs n'avaient pas été reclassés.

**Note 5 Prêts**

	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
(en millions de dollars canadiens)								
<b>Prêts de détail (1)</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	206 134 \$	378 \$	2 726 \$	209 238 \$	195 552 \$	275 \$	2 497 \$	198 324 \$
Prêts aux particuliers	87 153	3 306	3 852	94 311	80 897	2 825	2 975	86 697
Prêts sur cartes de crédit	13 902	50	190	14 142	13 422	38	201	13 661
Prêts aux petites entreprises (2)	3 987	–	–	3 987	2 503	–	–	2 503
	<b>311 176 \$</b>	<b>3 734 \$</b>	<b>6 768 \$</b>	<b>321 678 \$</b>	<b>292 374 \$</b>	<b>3 138 \$</b>	<b>5 673 \$</b>	<b>301 185 \$</b>
<b>Prêts de gros (1)</b>								
Prêts aux entreprises (3)	49 887	19 395	16 009	85 291	42 894	16 755	16 121	75 770
Prêts aux banques (4)	823	28	469	1 320	390	304	296	990
Prêts aux organismes souverains (5)	1 747	–	589	2 336	1 854	–	442	2 296
	<b>52 457 \$</b>	<b>19 423 \$</b>	<b>17 067 \$</b>	<b>88 947 \$</b>	<b>45 138 \$</b>	<b>17 059 \$</b>	<b>16 859 \$</b>	<b>79 056 \$</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>363 633 \$</b>	<b>23 157 \$</b>	<b>23 835 \$</b>	<b>410 625 \$</b>	<b>337 512 \$</b>	<b>20 197 \$</b>	<b>22 532 \$</b>	<b>380 241 \$</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 482)</b>	<b>(105)</b>	<b>(372)</b>	<b>(1 959)</b>	<b>(1 542)</b>	<b>(125)</b>	<b>(330)</b>	<b>(1 997)</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>362 151 \$</b>	<b>23 052 \$</b>	<b>23 463 \$</b>	<b>408 666 \$</b>	<b>335 970 \$</b>	<b>20 072 \$</b>	<b>22 202 \$</b>	<b>378 244 \$</b>

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(4) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

## Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	176 437 \$	133 754 \$	11 487 \$	321 678 \$	126 442 \$	190 073 \$	5 163 \$	321 678 \$
Prêts de gros	72 164	11 695	5 088	88 947	46 455	40 982	1 510	88 947
<b>Total des prêts</b>	<b>248 601 \$</b>	<b>145 449 \$</b>	<b>16 575 \$</b>	<b>410 625 \$</b>	<b>172 897 \$</b>	<b>231 055 \$</b>	<b>6 673 \$</b>	<b>410 625 \$</b>
Provision pour pertes sur prêts				(1 959)				(1 959)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>				<b>408 666 \$</b>				<b>408 666 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	172 309 \$	114 597 \$	14 279 \$	301 185 \$	153 531 \$	144 177 \$	3 477 \$	301 185 \$
Prêts de gros	60 583	12 149	6 324	79 056	37 572	40 214	1 270	79 056
<b>Total des prêts</b>	<b>232 892 \$</b>	<b>126 746 \$</b>	<b>20 603 \$</b>	<b>380 241 \$</b>	<b>191 103 \$</b>	<b>184 391 \$</b>	<b>4 747 \$</b>	<b>380 241 \$</b>
Provision pour pertes sur prêts				(1 997)				(1 997)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>				<b>378 244 \$</b>				<b>378 244 \$</b>

(1) Généralement basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

## Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013						
	Solde au début de la période	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écart de change/ autres	Solde à la fin de la période
<b>Prêts de détail</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	124 \$	41 \$	(24)\$	2 \$	(24)\$	32 \$	151 \$
Prêts aux particuliers	543	455	(498)	96	(17)	4	583
Prêts sur cartes de crédit	403	354	(466)	112	-	(18)	385
Prêts aux petites entreprises	72	32	(35)	9	(2)	(15)	61
	<b>1 142</b>	<b>882</b>	<b>(1 023)</b>	<b>219</b>	<b>(43)</b>	<b>3</b>	<b>1 180</b>
<b>Prêts de gros</b>							
Prêts aux entreprises	853	357	(450)	51	(43)	9	777
Prêts aux banques (1)	2	-	-	-	-	-	2
	<b>855</b>	<b>357</b>	<b>(450)</b>	<b>51</b>	<b>(43)</b>	<b>9</b>	<b>779</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>1 997</b>	<b>1 239</b>	<b>(1 473)</b>	<b>270</b>	<b>(86)</b>	<b>12</b>	<b>1 959</b>
Provision pour éléments hors bilan et autres (2)	91	-	-	-	-	-	91
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 088 \$</b>	<b>1 239 \$</b>	<b>(1 473)\$</b>	<b>270 \$</b>	<b>(86)\$</b>	<b>12 \$</b>	<b>2 050 \$</b>
Évalués individuellement	298	287	(346)	31	(28)	(2)	240
Évalués collectivement	1 790	952	(1 127)	239	(58)	14	1 810
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 088 \$</b>	<b>1 239 \$</b>	<b>(1 473)\$</b>	<b>270 \$</b>	<b>(86)\$</b>	<b>12 \$</b>	<b>2 050 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de la période	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écart de change/ autres	Solde à la fin de la période
<b>Prêts de détail</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	112 \$	64 \$	(32)\$	1 \$	(34)\$	13 \$	124 \$
Prêts aux particuliers	557	437	(499)	83	(23)	(12)	543
Prêts sur cartes de crédit	415	403	(496)	102	–	(21)	403
Prêts aux petites entreprises	75	43	(50)	8	(2)	(2)	72
	1 159	947	(1 077)	194	(59)	(22)	1 142
<b>Prêts de gros</b>							
Prêts aux entreprises	775	354	(291)	39	(51)	27	853
Prêts aux banques (1)	33	–	(32)	–	–	1	2
	808	354	(323)	39	(51)	28	855
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>1 967</b>	<b>1 301</b>	<b>(1 400)</b>	<b>233</b>	<b>(110)</b>	<b>6</b>	<b>1 997</b>
Provision pour éléments hors bilan et autres (2)	91	–	–	–	–	–	91
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>1 301 \$</b>	<b>(1 400)\$</b>	<b>233 \$</b>	<b>(110)\$</b>	<b>6 \$</b>	<b>2 088 \$</b>
Évalués individuellement	252	244	(202)	19	(26)	11	298
Évalués collectivement	1 806	1 057	(1 198)	214	(84)	(5)	1 790
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>1 301 \$</b>	<b>(1 400)\$</b>	<b>233 \$</b>	<b>(110)\$</b>	<b>6 \$</b>	<b>2 088 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de la période	Moins les provisions liées aux activités abandonnées	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écart de change/ autres	Solde à la fin de la période
<b>Prêts de détail</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	154 \$	(63)\$	43 \$	(16)\$	1 \$	(30)\$	23 \$	112 \$
Prêts aux particuliers	891	(258)	440	(515)	79	(11)	(69)	557
Prêts sur cartes de crédit	434	(19)	447	(545)	97	–	1	415
Prêts aux petites entreprises	78	–	35	(45)	7	(1)	1	75
	1 557	(340)	965	(1 121)	184	(42)	(44)	1 159
<b>Prêts de gros</b>								
Prêts aux entreprises	1 267	(503)	168	(226)	60	(36)	45	775
Prêts aux organismes souverains (3)	9	–	–	(9)	–	–	–	–
Prêts aux banques (1)	34	–	–	–	–	–	(1)	33
	1 310	(503)	168	(235)	60	(36)	44	808
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 867</b>	<b>(843)</b>	<b>1 133</b>	<b>(1 356)</b>	<b>244</b>	<b>(78)</b>	<b>–</b>	<b>1 967</b>
Provision pour éléments hors bilan et autres (2)	99	(11)	–	–	–	–	3	91
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 966 \$</b>	<b>(854)\$</b>	<b>1 133 \$</b>	<b>(1 356)\$</b>	<b>244 \$</b>	<b>(78)\$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 058 \$</b>
Évalués individuellement	415	(130)	61	(129)	43	(10)	2	252
Évalués collectivement	2 551	(724)	1 072	(1 227)	201	(68)	1	1 806
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 966 \$</b>	<b>(854)\$</b>	<b>1 133 \$</b>	<b>(1 356)\$</b>	<b>244 \$</b>	<b>(78)\$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 058 \$</b>

(1) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(2) La provision pour éléments hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte dans les provisions au poste Autres passifs.

(3) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

## Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	13 251 \$	12 498 \$	11 357 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 301	1 133
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	12 012 \$	11 197 \$	10 224 \$

## Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)	Au				Au			
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts de détail	2 953 \$	1 358 \$	329 \$	4 640 \$	2 954 \$	1 350 \$	393 \$	4 697 \$
Prêts de gros	624	303	17	944	416	221	–	637
Total	3 577 \$	1 661 \$	346 \$	5 584 \$	3 370 \$	1 571 \$	393 \$	5 334 \$

## Valeur comptable brute des prêts évalués individuellement comme étant douteux (1)

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Prêts de détail	71 \$	– \$
Prêts de gros		
Prêts aux entreprises	815	981
Prêts aux organismes souverains (2)	–	–
Prêts aux banques (3)	3	2
Total	889 \$	983 \$

- (1) Le solde moyen brut des prêts évalués individuellement comme étant douteux était de 887 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (929 millions au 31 octobre 2012).  
(2) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.  
(3) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

## Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres, à des entités ad hoc ou à des tiers qui ne sont pas des entités ad hoc. Les actifs financiers transférés sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nous transférons la quasi-totalité des risques et des avantages attachés aux droits de propriété des actifs financiers. Lorsque nous sommes exposés à la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs financiers, ou lorsque nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages mais conservons le contrôle des actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs dans nos bilans consolidés et un passif est comptabilisé au titre du produit en espèces reçu.

La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation.

### Actifs financiers transférés qui n'ont pas été décomptabilisés

#### Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH doivent être assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (ratio prêt-valeur). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires résidentiels d'un ratio prêt-valeur inférieur à 80 % titrisés en vertu de ce programme. Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est constatée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Le montant constaté en tant que perte n'était pas important pour nos états financiers consolidés, et aucune perte importante découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée au cours de 2013 et de 2012.

Nous cédon les groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH principalement à une entité ad hoc parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. L'entité ad hoc émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. L'entité ad hoc utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada. Nous



## Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers (suite)

continuons de fournir des services de gestion, soit nous-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un tiers gestionnaire, à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents que nous avons titrisés. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux en vertu desquels nous versons à l'entité ad hoc les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents et sur les actifs réinvestis. Dans le cadre du swap, nous devons également tenir un « compte de réinvestissement du capital » pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires sous-jacents afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Nous réinvestissons les remboursements de capital reçus dans des placements admissibles aux termes des modalités du swap.

Nous avons déterminé qu'aucun des prêts liés au programme de titres adossés à des créances hypothécaires LNH transférés à l'entité ad hoc ne peut être décomptabilisé, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Par conséquent, ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés continuent d'être classés dans les prêts hypothécaires résidentiels et constatés dans nos bilans consolidés. Le montant en espèces reçu relativement à ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés est traité comme un emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements dans nos bilans consolidés.

### Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés

Nous concluons également des transactions, comme des conventions de rachat et des conventions de prêt de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur et conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés au crédit, au taux d'intérêt et au change associés aux actifs. Ces actifs transférés demeurent inscrits dans nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts assortis de garanties.

Le tableau suivant présente l'information relative à la valeur comptable et à la juste valeur des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, ainsi que le passif correspondant.

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total
Valeur comptable des actifs transférés qui ne peuvent être décomptabilisés	43 092 \$	55 715 \$	4 701 \$	103 508 \$	45 973 \$	59 332 \$	4 700 \$	110 005 \$
Valeur comptable du passif connexe	43 019	55 715	4 701	103 435	45 878	59 332	4 700	109 910
Juste valeur des actifs transférés	42 921 \$	55 715 \$	4 701 \$	103 337 \$	45 994 \$	59 332 \$	4 700 \$	110 026 \$
Juste valeur du passif connexe	43 418	55 715	4 701	103 834	47 014	59 332	4 700	111 046
Juste valeur de la position nette	(497)\$	– \$	– \$	(497)\$	(1 020)\$	– \$	– \$	(1 020)\$

(1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels canadiens transférés principalement à la Fiducie du Canada pour l'habitation au moment de la titrisation initiale et d'autres placements admissibles servant au financement après la titrisation initiale.

(2) La garantie légale des porteurs d'obligations hypothécaires du Canada se limite aux actifs transférés et ne s'étend pas à notre actif général.

(3) Ne comprend pas la valeur excédentaire des actifs donnés en garantie.

## Note 7 Entités ad hoc

### Entités ad hoc consolidées

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs des entités ad hoc consolidées que nous inscrivons à nos bilans consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013				
	Entités de titrisation et de financement (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Autres	Total
<b>Actif consolidé</b> (2), (3)					
Trésorerie et montants à recevoir de banques et dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$
Valeurs mobilières	3	4 396	375	317	5 091
Autres actifs	–	29	–	16	45
	3 \$	4 440 \$	378 \$	338 \$	5 159 \$
<b>Passif consolidé</b>					
Dépôts	11 874 \$	741 \$	– \$	9 \$	12 624 \$
Autres passifs (4)	876	3 736	–	98	4 710
Participations ne donnant pas le contrôle	1 731	–	–	–	1 731
	14 481 \$	4 477 \$	– \$	107 \$	19 065 \$

Au 31 octobre 2012

(en millions de dollars canadiens)	Entité de titrisation et de financement (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Autres	Total
<b>Actif consolidé</b> (2), (3)					
Trésorerie et montants à recevoir de banques et dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	24 \$	8 \$	4 \$	36 \$
Valeurs mobilières	–	3 878	371	79	4 328
Autres actifs	15	37	–	18	70
	15 \$	3 939 \$	379 \$	101 \$	4 434 \$
<b>Passif consolidé</b>					
Dépôts	7 046 \$	816 \$	– \$	20 \$	7 882 \$
Autres passifs (4)	850	3 146	–	84	4 080
Participations ne donnant pas le contrôle	1 711	–	–	–	1 711
	9 607 \$	3 962 \$	– \$	104 \$	13 673 \$

- (1) Nous avons transféré des créances sur cartes de crédit et des créances automobiles à des entités de titrisation et des prêts hypothécaires à Fiducie de capital RBC et à la société en commandite RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Ces actifs transférés n'ont pas été sortis de nos bilans consolidés et la contrepartie reçue a été comptabilisée en tant que passif lié aux entités ad hoc, car nous conservons le contrôle sur la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs transférés. À la consolidation des entités ad hoc, seuls les billets et les instruments de capital innovateurs émis à des tiers investisseurs sont présentés dans le tableau ci-dessus.
- (2) Au 31 octobre 2013, nos structures de rémunération consolidées détenaient un montant de néant de nos actions ordinaires (15 millions de dollars au 31 octobre 2012), montant qui est comptabilisé à titre d'actions propres et qui représente le total de l'actif de ces structures. L'obligation de fournir nos actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation des bénéfices non distribués lorsque la charge de rémunération fondée sur des actions connexe est constatée.
- (3) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent habituellement uniquement les actifs des entités ad hoc consolidées connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces entités ad hoc. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque entité ad hoc consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de l'entité ad hoc. Nous pouvons également offrir des facilités de garantie de liquidités ou de rehaussement de crédit aux entités ad hoc ou conclure des transactions sur dérivés avec ces dernières.
- (4) Les autres passifs représentent généralement les effets émis par les entités ad hoc.

### Entités ad hoc non consolidées

Nous détenons également des droits importants dans certaines entités ad hoc que nous ne consolidons pas, mais nous avons comptabilisé dans nos bilans consolidés les actifs et les passifs découlant de nos transactions et de nos liens avec ces entités ad hoc. En outre, nous pourrions être le promoteur de certaines entités ad hoc dans lesquelles nous détenons des participations. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité ad hoc, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et de facteurs quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité ad hoc, notre association continue avec l'entité ad hoc et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'entité ad hoc.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs liés aux entités ad hoc non consolidées à nos bilans consolidés pour lesquelles nous sommes le promoteur ou dans lesquelles nous détenons des droits importants. Il présente également le total de l'actif de ces entités ad hoc et le risque de perte maximal découlant de nos liens avec ces entités ad hoc.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013					Total
	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Entités de titrisation de tiers	Autres (2)	
<b>Actif figurant au bilan</b>						
Valeurs mobilières	14 \$	– \$	808 \$	322 \$	51 \$	1 195 \$
Prêts	896	–	–	774	–	1 670
Dérivés	–	20	–	–	–	20
Autres actifs	–	680	1	–	195	876
	910 \$	700 \$	809 \$	1 096 \$	246 \$	3 761 \$
<b>Passif figurant au bilan</b>						
Dérivés	6	–	–	2	–	8
Autres passifs	236	–	1	–	–	237
	242 \$	– \$	1 \$	2 \$	– \$	245 \$
<b>Total de l'actif des entités ad hoc non consolidées</b>	<b>31 075 \$</b>	<b>3 895 \$</b>	<b>1 621 \$</b>	<b>8 098 \$</b>	<b>173 279 \$</b>	<b>217 968 \$</b>
Risque de perte maximal (3)	31 556 \$	1 272 \$	1 461 \$	992 \$	125 \$	35 406 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012					Total
	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Entités de titrisation de tiers	Autres (2)	
<b>Actif figurant au bilan</b>						
Valeurs mobilières	26 \$	– \$	1 077 \$	118 \$	76 \$	1 297 \$
Prêts	1 391	–	–	1 074	–	2 465
Dérivés	2	97	–	–	–	99
Autres actifs	–	1 111	1	–	169	1 281
	1 419 \$	1 208 \$	1 078 \$	1 192 \$	245 \$	5 142 \$
<b>Passif figurant au bilan</b>						
Dérivés	11	–	–	–	–	11
Autres passifs	247	–	43	–	–	290
	258 \$	– \$	43 \$	– \$	– \$	301 \$
<b>Total de l'actif des entités ad hoc non consolidées</b>	<b>29 582 \$</b>	<b>5 039 \$</b>	<b>1 584 \$</b>	<b>6 811 \$</b>	<b>153 007 \$</b>	<b>196 023 \$</b>
Risque de perte maximal (3)	30 029 \$	1 760 \$	1 082 \$	1 266 \$	314 \$	34 451 \$

- (1) Le total de l'actif des entités ad hoc non consolidées représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2013 se chiffrait à 18,8 milliards de dollars (17,1 milliards au 31 octobre 2012).
- (2) Comprend les fonds liés aux crédits d'impôt et les fonds communs de placement dont nous sommes le promoteur, lesquels sont décrits dans la présentation des Autres structures importantes.
- (3) Le risque de perte maximal découlant de nos droits importants détenus dans ces entités ad hoc est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés, ainsi qu'aux facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 26.

**Entités de titrisation et de financement***Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit*

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité ad hoc, sur une base renouvelable. Cette entité ad hoc est financée au moyen de l'émission d'effets de premier rang et secondaires garantis par les créances sur cartes de crédit sous-jacentes. Les billets de premier rang sont émis à des tiers investisseurs et nous détenons les billets secondaires. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs grèvent uniquement les actifs transférés.

Nous continuons d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit vendues à l'entité ad hoc et jouons un rôle administratif pour l'entité ad hoc. Nous fournissons également une protection de premier niveau contre les pertes à l'entité ad hoc en raison du fait que nous détenons tous les billets secondaires émis par l'entité ad hoc et de nos droits liés aux marges excédentaires (revenu net d'intérêt résiduel déduction faite de toutes les autres charges au titre de la fiducie), lesquels sont subordonnés aux obligations de l'entité ad hoc envers les porteurs de titres de premier rang.

De plus, nous pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché; nous conservons à l'occasion un compte de réserve en espèces de l'entité ad hoc; nous fournissons des prêts subordonnés à l'entité ad hoc pour acquitter ses frais initiaux; nous agissons aussi à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt et de devises qui couvrent les risques de taux d'intérêt et de change de l'entité ad hoc.

Nous consolidons l'entité ad hoc parce que nous avons défini ses activités importantes dès sa mise en place et que nous contrôlons le moment et l'importance des nouvelles émissions, que nous obtenons des avantages de financement importants de l'entité ad hoc, et que nous conservons la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni.

*Entités de titrisation de créances automobiles*

Nous contrôlons certaines entités de titrisation de créances automobiles par suite de l'acquisition des activités de financement automobile et de dépôt d'Ally Financial Inc. au Canada conclue en 2013. Se reporter à la note 11 pour plus de détails. Les entités ad hoc ont émis des billets de premier rang et des billets secondaires garantis par des créances automobiles qu'Ally Financial Inc. monte et transfère aux entités ad hoc. Nous continuons de fournir des rehaussements de crédit liés aux billets en circulation sous forme de surdimensionnement, de comptes de réserve en espèces et de nos droits liés aux marges excédentaires, lesquels sont subordonnés aux porteurs de titres. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux d'intérêt d'une des entités ad hoc, lesquels servent à couvrir son risque de taux d'intérêt. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs grèvent uniquement les actifs transférés.

Nous consolidons ces entités ad hoc en raison des pouvoirs de décision que nous détenons afin d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc, et du fait que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété. Au 31 octobre 2013, des dépôts de 943 millions de dollars étaient en cours relativement à ces structures.

*Entité de papier commercial garantie par des créances*

Au cours de l'exercice, nous avons constitué une entité de financement qui nous fournit des prêts qu'elle finance en émettant du papier commercial à l'intention de tiers investisseurs. Le papier commercial de l'entité ad hoc est assorti d'une notation équivalente à celle de RBC, puisque nous sommes tenus d'avancer des liquidités à l'entité ad hoc si les liquidités provenant d'autres sources sont insuffisantes pour régler le papier commercial arrivant à échéance. Nous donnons des garanties sur ces prêts et sommes exposés aux risques de marché et de crédit liés aux titres donnés en garantie. Nous administrons l'entité ad hoc et gagnons des honoraires d'administration en échange de ces services. Nous consolidons l'entité ad hoc, car nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de l'entité ad hoc, que nous sommes l'unique emprunteur de la structure, et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni.

*Entités de financement*

La Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) et Guarantor LP ont été créées aux fins de l'émission d'instruments de capital innovateurs ou de garanties d'obligations couvertes. Le produit de l'émission nous a servi à émettre des billets de dépôt de premier rang à la Fiducie II et à transférer nos prêts hypothécaires à la Fiducie et à Guarantor LP. Ces prêts hypothécaires ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés, et les transferts sont constatés à titre d'opérations de financement garanties, puisque nous avons conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux actifs transférés. Les obligations couvertes émises par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de RBC; par conséquent, les investisseurs disposent de garanties qui pourraient grever l'ensemble de nos actifs, si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir ses passifs.

Nous consolidons les fiducies et Guarantor LP puisque, en notre qualité d'administrateur, d'agent administrateur et d'investisseur en capitaux propres, nous avons le pouvoir décisionnel lié à la détention de la majorité des avantages de ces fiducies et de Guarantor LP. Lors de la consolidation des entités ad hoc, tous les soldes intersociétés ont été éliminés, exception faite des instruments de capital innovateurs émis aux tiers investisseurs.

**Entités de financement structuré***Fiducies liées à des titres à enchères américains*

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès de certaines fiducies (fiducies liées à des titres à enchères américains) qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Nous pourrions subir des pertes liées à ces fiducies liées à des titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, dans la plupart de ces structures, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. Nous agissons à titre d'agent de vente aux enchères pour certaines de ces entités, mais n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères.

Nous ne consolidons pas ces fiducies liées à des titres à enchères américains puisque nous n'avons pas les droits décisionnels liés aux activités d'investissement et de financement des fiducies et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété. Nous détenons des droits importants dans certaines de ces entités par l'intermédiaire des billets que nous détenons.

#### *Programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères*

Nous avons aussi vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chacun de ces programmes est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit et une facilité de crédit que nous avons émises, en vertu desquelles nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte liée aux titres à enchères. Le certificat de la fiducie de rehaussement de crédit est déposé dans une fiducie d'obligations encaissables par anticipation qui assure le financement de l'achat du titre sous-jacent au moyen de l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des entités ad hoc. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidités à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation lié à des titres à enchères aux fins d'achat des certificats à taux variable qui ont été déposés pour rachat mais non revendus avec succès. Nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation des lettres de crédit et des facilités de crédit.

Nous reconsolidons ces programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères puisque nous contrôlons la fiducie de rehaussement de crédit et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété des titres à enchères sous-jacents par l'entremise des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit que nous avons fournies.

#### *Programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales*

Nous avons recours à une entité de financement d'obligations encaissables par anticipation afin de financer d'autres actifs liés à des obligations municipales imposables et exonérées d'impôt dans notre secteur Marchés des Capitaux. La structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales auxquels nous participons est semblable à la structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères décrite ci-dessus. Cependant, dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales, nous achetons aussi des certificats résiduels émis par ces entités d'obligations encaissables par anticipation, ce qui nous expose au risque de crédit lié aux obligations sous-jacentes ainsi qu'au risque de taux d'intérêt de l'entité. Lorsque nous détenons le certificat résiduel, les actifs transférés à l'entité de financement d'obligations encaissables par anticipation continuent d'être constatés dans nos bilans consolidés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Nous consolidons les programmes dans lesquels nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir décisionnel lié à la sélection des obligations municipales sous-jacentes et la capacité de mettre fin à la structure, et car nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

Dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales, les certificats résiduels sont détenus par des tiers et nous ne fournissons pas de rehaussement de crédit des actifs sous-jacents, mais seulement des facilités de liquidités sur les certificats à taux variables. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces programmes. Les actifs transférés vers ces programmes sont décomptabilisés de nos bilans consolidés.

#### **Fonds de placement**

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque souhaité lié au fonds visé, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces dérivés en investissant dans ces fonds visés. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Nous ne consolidons pas ces fonds visés gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Nous concluons également certains dérivés sur actions avec des tiers semblables à ceux décrits ci-dessus, à l'exception du fait que nos placements dans les fonds visés sont détenus par une société en commandite intermédiaire (l'entité intermédiaire), dans laquelle nous détenons la grande majorité des titres de participation de l'entité ad hoc. Nous consolidons l'entité intermédiaire puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'ensemble des activités de l'entité et que nous sommes exposés à la majorité des risques et des avantages en raison de nos placements en titres de participation.

Depuis 2013, nous fournissons des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds ont émis des actions privilégiées à taux variable non garanties et ils investissent dans des portefeuilles d'obligations municipales exonérées d'impôt. Les engagements inutilisés relatifs aux liquidités nous exposent au risque de liquidité lié aux actions privilégiées, et les engagements utilisés nous exposent au risque de crédit lié aux obligations municipales sous-jacentes. Nous ne consolidons pas ces fonds gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

#### **Conduits multicédants**

Nous offrons cinq programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants) – deux au Canada et trois aux États-Unis. Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Nous n'avons aucune participation ni aucun droit conservé dans les conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la consignation, l'exécution et la surveillance des opérations. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit. De temps à autre, nous pouvons acheter du PCAA émis par nos conduits multicédants en notre qualité d'agent des placements, afin de faciliter la liquidité générale du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liée à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories

subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités qui ont une incidence importante sur le rendement économique du conduit, notamment la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de liquidités, l'approbation du renouvellement de ces opérations et facilités et des modifications apportées à celles-ci, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs, l'atténuation des pertes sur créances et la gestion des passifs liés au PCAA.

Nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel de diriger les activités importantes susmentionnées en vue d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc.

#### Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des droits importants dans certaines entités de titrisation de tiers qui sont des entités ad hoc. Tout comme d'autres institutions financières, nous devons fournir du financement jusqu'à concurrence de notre niveau d'engagement maximal et sommes exposés aux pertes sur créances sur les actifs sous-jacents à la suite de divers rehaussements de crédit. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons pas les droits décisionnels liés aux activités d'investissement et de financement des entités ad hoc et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des risques inhérents à la propriété.

Nous investissons également dans des titres émis par des entités ad hoc non consolidées mises en place par des tiers, y compris des entités ad hoc dont le gouvernement est le promoteur, dans le cadre de nos activités de négociation. Ces placements ne sont assortis d'aucun engagement de financement; par conséquent, le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés se limite à notre placement. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons aucun droit décisionnel lié aux activités des entités ad hoc et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

#### Autres

##### *Entités de création de produits de crédit*

Nous utilisons des entités ad hoc généralement dans le but de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, afin de répartir le risque de crédit et de créer des produits de crédit faits sur mesure qui répondent aux exigences précises des investisseurs. Nous concluons des contrats sur dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces entités ad hoc (protection liée au crédit) et modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et ainsi répondre aux besoins des investisseurs. Pour certaines entités ad hoc, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus de remplir d'autres fonctions administratives pour certaines de ces entités ad hoc.

Nous ne consolidons pas ces entités de création de produits de crédit puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités importantes, qui comprennent la sélection des portefeuilles de garanties et de référence, et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des avantages ou des risques de l'entité ad hoc.

##### *Fonds liés aux crédits d'impôt*

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt puisque les investisseurs de ces fonds ont le pouvoir décisionnel lié au choix des placements sous-jacents et qu'ils sont exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété et des risques fiscaux de ces fonds.

##### *Fonds communs de placement et organismes de placement collectif*

Nous sommes également les promoteurs de nos fonds communs de placement et organismes de placement collectif étant donné notre capacité à influencer sur les décisions de placement des fonds communs de placement et notre engagement continu dans la gestion de ces fonds. Nous consolidons certains fonds communs de placement et organismes de placement collectif dans lesquels nous avons effectué des investissements directs ou investi du capital de démarrage qui comptent pour plus de 50 % des parts du fonds, puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités d'investissement du fonds et que nous sommes exposés à la majorité des avantages et des risques résiduels inhérents à la propriété du fonds en raison de nos investissements directs ou de notre investissement de capital de démarrage.

##### *Fiducies de rémunération*

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération fondés sur des actions. Nous consolidons ces fiducies puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités des fiducies, que nous détenons la majorité des avantages de ces fiducies aux fins de couverture de nos programmes de rémunération fondés sur des actions et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.



Les instruments dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

### **Instruments financiers dérivés**

#### *Contrats à terme de gré à gré et standardisés*

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes non standardisées qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des obligations contractuelles visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

#### *Swaps*

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Des exemples de swaps sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule monnaie en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements à taux fixe dans une monnaie contre réception de paiements fixes dans une autre monnaie. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de capitaux nominaux et d'intérêts dans deux monnaies différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

#### *Options*

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent, sans s'y limiter, des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

#### *Dérivés de crédit*

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Des exemples de dérivés de crédit sont présentés ci-dessous.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

#### *Autres produits dérivés*

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les instruments dérivés.

### **Dérivés non financiers**

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

### **Dérivés émis aux fins de transaction**

La plupart de nos opérations liées aux dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

### **Dérivés émis à des fins autres que de transaction**

Nous utilisons également les dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et

d'investissement. Les options achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats et du capital imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'une relation de couverture principalement en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur de l'élément couvert. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Un montant de 46 millions de dollars au titre des profits latents après impôt liés aux couvertures qui ne sont plus désignées comme telles (des profits latents avant impôt de 62 millions), qui étaient comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres au 31 octobre 2013, devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

### Instruments dérivés et non dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture
<b>Actif</b>								
Instruments dérivés	555 \$	1 461 \$	32 \$	72 774 \$	837 \$	1 894 \$	5 \$	88 557 \$
<b>Passif</b>								
Instruments dérivés	460 \$	376 \$	95 \$	75 814 \$	680 \$	284 \$	144 \$	95 653 \$
Instruments non dérivés	–	–	17 499	–	–	–	16 777	–

### Résultats des activités de couverture comptabilisés en résultat net et dans les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos								
	le 31 octobre 2013			le 31 octobre 2012			le 31 octobre 2011		
	Profits nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Profits nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Profits (pertes) latents après impôt compris dans les autres éléments du résultat global	Profits nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Profits nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Profits (pertes) latents après impôt compris dans les autres éléments du résultat global	Profits nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Profits nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Profits (pertes) latents après impôt compris dans les autres éléments du résultat global
<b>Couvertures de la juste valeur</b>									
(Pertes) profits sur les instruments de couverture	(551)\$	s.o.	s.o.	(66)\$	s.o.	s.o.	148 \$	s.o.	s.o.
Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables au risque couvert	459	s.o.	s.o.	(15)	s.o.	s.o.	(134)	s.o.	s.o.
Tranche inefficace	(92)	s.o.	s.o.	(81)	s.o.	s.o.	14	s.o.	s.o.
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>									
Tranche inefficace	(13)	s.o.	s.o.	(4)	s.o.	s.o.	14	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	(11)	s.o.	s.o.	32	s.o.	s.o.	298
Reclassées en résultat au cours de la période (1)	s.o.	40	s.o.	s.o.	(35)	s.o.	s.o.	(161)	s.o.
<b>Couvertures de l'investissement net</b>									
Tranche inefficace	1	s.o.	s.o.	1	s.o.	s.o.	4	s.o.	s.o.
Profits (pertes) de change	s.o.	s.o.	1 402	s.o.	s.o.	113	s.o.	s.o.	(625)
(Pertes) profits liés aux couvertures	s.o.	s.o.	(912)	s.o.	s.o.	–	s.o.	s.o.	717
	(104)\$	40 \$	479 \$	(84)\$	(35)\$	145 \$	32 \$	(161)\$	390 \$

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, des profits après impôt de 30 millions de dollars ont été reclassés des autres composantes des capitaux propres au résultat (pertes de 25 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2012; pertes de 132 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2011).  
s.o. sans objet

**Capitaux nominaux des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013					
	Durée jusqu'à l'échéance				À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total		
<b>Contrats hors cote</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	364 918 \$	93 570 \$	– \$	458 488 \$	458 488 \$	– \$
Swaps	1 218 382	2 718 313	1 369 003	5 305 698	5 095 519	210 179
Options achetées	59 272	83 085	27 178	169 535	169 337	198
Options vendues	59 921	81 222	33 000	174 143	174 112	31
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	887 156	30 991	1 079	919 226	858 547	60 679
Swaps sur devises	6 054	14 420	13 796	34 270	34 270	–
Swaps simultanés de taux et de devises	131 805	308 927	144 779	585 511	555 841	29 670
Options achetées	19 217	10 917	4 732	34 866	34 866	–
Options vendues	19 737	11 729	4 682	36 148	36 148	–
Dérivés de crédit (2)	1 650	11 498	8 961	22 109	20 704	1 405
Autres contrats (3)	57 593	42 101	20 647	120 341	120 336	5
<b>Contrats négociés en Bourse</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	10 332	6 809	–	17 141	17 103	38
Contrats à terme standardisés – position vendeur	20 727	13 952	–	34 679	34 604	75
Options achetées	13 831	3 557	–	17 388	17 388	–
Options vendues	11 371	1 277	–	12 648	12 648	–
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	6 092	9 646	102	15 840	15 840	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	11 381	12 617	–	23 998	23 998	–
Autres contrats (3)	140 471	29 786	387	170 644	170 641	3
	<b>3 039 910 \$</b>	<b>3 484 417 \$</b>	<b>1 628 346 \$</b>	<b>8 152 673 \$</b>	<b>7 850 390 \$</b>	<b>302 283 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012					
	Durée jusqu'à l'échéance				À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total		
<b>Contrats hors cote</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	366 587 \$	133 964 \$	– \$	500 551 \$	500 551 \$	– \$
Swaps	1 301 121	2 052 851	1 042 643	4 396 615	4 228 985	167 630
Options achetées	35 703	46 715	23 264	105 682	105 682	–
Options vendues	35 768	72 150	31 162	139 080	139 080	–
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	862 743	32 382	656	895 781	849 800	45 981
Swaps sur devises	5 339	13 850	10 236	29 425	29 027	398
Swaps simultanés de taux et de devises	125 668	279 675	129 317	534 660	512 654	22 006
Options achetées	18 781	7 678	3 643	30 102	30 099	3
Options vendues	17 839	7 976	3 411	29 226	29 220	6
Dérivés de crédit (2)	2 139	6 572	8 360	17 071	15 477	1 594
Autres contrats (3)	58 635	33 471	26 883	118 989	117 868	1 121
<b>Contrats négociés en Bourse</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	8 248	10 002	47 269	65 519	65 519	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	41 530	13 187	66 388	121 105	121 105	–
Options achetées	8 367	252	15 678	24 297	24 297	–
Options vendues	3 679	247	1	3 927	3 927	–
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	172	–	–	172	172	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	299	–	–	299	299	–
Autres contrats (3)	106 205	37 883	7 262	151 350	151 350	–
	<b>2 998 823 \$</b>	<b>2 748 855 \$</b>	<b>1 416 173 \$</b>	<b>7 163 851 \$</b>	<b>6 925 112 \$</b>	<b>238 739 \$</b>

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 501 milliards de dollars (402 milliards au 31 octobre 2012). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 25 milliards de dollars (32,3 milliards au 31 octobre 2012).

(2) Les dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard au 31 octobre 2012) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de transaction comprennent la protection achetée de 11,0 milliards de dollars (8,7 milliards au 31 octobre 2012) et la protection vendue de 9,7 milliards (6,8 milliards au 31 octobre 2012).

(3) Les autres contrats comprennent les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

Les tableaux suivants indiquent les périodes auxquelles les flux de trésorerie devraient avoir lieu et influencer sur le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie.

	Au 31 octobre 2013					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Entrées de trésorerie liées aux actifs	267 \$	232 \$	218 \$	314 \$	321 \$	1 352 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(533)	(531)	(495)	(602)	(122)	(2 283)
Flux de trésorerie nets	(266)\$	(299)\$	(277)\$	(288)\$	199 \$	(931)\$

  

	Au 31 octobre 2012					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Entrées de trésorerie liées aux actifs	329 \$	314 \$	314 \$	274 \$	85 \$	1 316 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(370)	(250)	(211)	(261)	(272)	(1 364)
Flux de trésorerie nets	(41)\$	64 \$	103 \$	13 \$	(187)\$	(48)\$

**Juste valeur des instruments dérivés**

	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
(en millions de dollars canadiens)	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	505 \$	347 \$	348 \$	262 \$	729 \$	544 \$	690 \$	429 \$
Swaps	80 490	78 156	73 164	69 897	89 881	84 214	93 908	87 908
Options achetées	2 792	–	3 253	–	2 527	–	2 516	–
Options vendues	–	3 619	–	3 966	–	3 519	–	3 408
	83 787	82 122	76 765	74 125	93 137	88 277	97 114	91 745
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	9 229	9 381	6 774	7 629	8 622	8 314	6 288	6 251
Swaps sur devises	1 505	1 053	1 432	944	1 665	1 371	1 665	1 267
Swaps simultanés de taux et de devises	9 692	16 333	9 308	12 058	10 361	19 219	8 637	18 841
Options achetées	1 900	–	2 234	–	1 632	–	1 557	–
Options vendues	–	1 704	–	1 744	–	1 420	–	1 373
	22 326	28 471	19 748	22 375	22 280	30 324	18 147	27 732
Dérivés de crédit (2)	229	254	225	276	459	484	287	306
Autres contrats (3)	5 203	8 275	6 635	10 085	5 331	7 991	4 351	7 369
	111 545	119 122	103 373	106 861	121 207	127 076	119 899	127 152
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			2 106	787			2 795	766
Options achetées			1	–			–	–
Options vendues			–	1			–	–
			2 107	788			2 795	766
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			194	194			232	142
Swaps sur devises			–	–			4	19
Swaps simultanés de taux et de devises			843	339			861	439
Options achetées			–	–			–	–
Options vendues			–	–			–	–
			1 037	533			1 097	600
Dérivés de crédit (2)			–	56			5	29
Autres contrats (3)			–	–			92	2
			3 144	1 377			3 989	1 397
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)</b>			106 517	108 238			123 888	128 549
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(505)	–			(626)	–
Incidence des accords de compensation admissibles à la compensation au bilan			(31 190)	(31 493)			(31 969)	(31 788)
			74 822	76 745			91 293	96 761
Incidence des accords de compensation non admissibles à la compensation au bilan (5)			(51 653)	(51 653)			(67 849)	(67 849)
<b>Total</b>			23 169 \$	25 092 \$			23 444 \$	28 912 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Les dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Les autres contrats comprennent les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

(4) Les justes valeurs brutes totales avant la compensation comprennent les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons des accords non admissibles à la compensation au bilan.

## Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	13 695 \$	27 340 \$	33 787 \$	74 822 \$	12 958 \$	29 957 \$	48 378 \$	91 293 \$
Passifs dérivés	15 672	29 104	31 969	76 745	14 429	35 362	46 970	96 761

### Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de notation de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces notations internes se rapprochent des notations de crédit externes attribuées par les agences de notation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant de transactions sur les dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux transactions.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

### Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au						
	31 octobre 2013 (1)			31 octobre 2012 (1)			
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde pondéré en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde pondéré en fonction des risques (3)	
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	94 \$	278 \$	48 \$	81 \$	273 \$	116 \$	
Swaps	13 133	20 914	5 465	15 722	13 114	5 798	
Options achetées	399	634	363	211	396	153	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	2 463	6 891	2 232	2 859	7 778	2 143	
Swaps	2 500	6 262	1 946	1 748	6 664	1 529	
Options achetées	259	444	221	224	634	283	
Dérivés de crédit (4)	106	1 480	719	121	588	244	
Autres contrats (5)	1 864	6 838	3 519	981	3 958	1 642	
<b>Contrats négociés en Bourse (6)</b>	<b>2 867</b>	<b>11 186</b>	<b>224</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total</b>	<b>23 685 \$</b>	<b>54 927 \$</b>	<b>14 737 \$</b>	<b>21 947 \$</b>	<b>33 405 \$</b>	<b>11 908 \$</b>	

(1) Les montants aux 31 octobre 2013 et 2012 sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation, conformément aux accords de Bâle III et de Bâle II, respectivement.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des actifs affectés en garantie de 9,6 milliards de dollars (10,7 milliards au 31 octobre 2012).

(3) Les soldes pondérés en fonction des risques aux 31 octobre 2013 et 2012 ont été calculés conformément aux accords de Bâle III et de Bâle II, respectivement.

(4) Les dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées, dont le coût de remplacement se chiffre à néant (5 millions de dollars au 31 octobre 2012).

(5) Les autres contrats comprennent les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

(6) En vertu de l'accord de Bâle III, les instruments négociés en Bourse sont inclus dans le calcul du risque de crédit au 31 octobre 2013. En vertu de l'accord de Bâle II, les instruments négociés en Bourse étaient réputés ne présenter aucun risque de crédit, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Par conséquent, des instruments négociés en Bourse d'un coût de remplacement de 2,1 milliards de dollars ont été exclus du calcul du risque de crédit au 31 octobre 2012.



## Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

### Coût de remplacement des instruments dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013								
	Note d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	20 610 \$	68 471 \$	11 604 \$	5 844 \$	106 529 \$	48 730 \$	10 634 \$	47 165 \$	106 529 \$
Incidence des accords généraux de compensation	14 345	60 780	6 829	890	82 844	37 070	6 734	39 040	82 844
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	6 265 \$	7 691 \$	4 775 \$	4 954 \$	23 685 \$	11 660 \$	3 900 \$	8 125 \$	23 685 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012								
	Note d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	24 404 \$	77 490 \$	15 006 \$	4 873 \$	121 773 \$	59 859 \$	13 074 \$	48 840 \$	121 773 \$
Incidence des accords généraux de compensation	19 332	70 193	9 113	1 183	99 821	49 353	10 485	39 983	99 821
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	5 072 \$	7 297 \$	5 893 \$	3 690 \$	21 952 \$	10 506 \$	2 589 \$	8 857 \$	21 952 \$

(1) Les notations internes des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences de notation de crédit indépendantes. Les notes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les notes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF.

(3) Comprend les dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement totalise néant (5 millions de dollars au 31 octobre 2012).

## Note 9 Locaux et matériel

(en millions de dollars canadiens)	Mobiliers, agencements et autre matériel						Travaux en cours	Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Matériel	Améliorations locatives			
<b>Coût</b>								
Solde au 31 octobre 2012	128 \$	1 275 \$	1 494 \$	1 392 \$	1 871 \$	199 \$	6 359 \$	
Entrées (1)	3	12	120	43	40	234	452	
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	1	21	–	–	22	
Transferts des travaux en cours	2	44	31	52	155	(284)	–	
Cessions	(1)	(3)	(78)	(57)	(6)	(3)	(148)	
Écart de change	2	6	13	7	16	2	46	
Autres	–	25	1	–	(29)	(35)	(38)	
Solde au 31 octobre 2013	134 \$	1 359 \$	1 582 \$	1 458 \$	2 047 \$	113 \$	6 693 \$	
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au 31 octobre 2012	– \$	456 \$	1 092 \$	968 \$	1 152 \$	– \$	3 668 \$	
Amortissement	–	42	190	92	140	–	464	
Perte (reprise) de valeur	–	–	–	–	–	–	–	
Cessions	–	(2)	(71)	(49)	(5)	–	(127)	
Écart de change	–	2	9	4	8	–	23	
Autres	–	2	(15)	19	–	–	6	
Solde au 31 octobre 2013	– \$	500 \$	1 205 \$	1 034 \$	1 295 \$	– \$	4 034 \$	
Valeur comptable nette au 31 octobre 2013	134 \$	859 \$	377 \$	424 \$	752 \$	113 \$	2 659 \$	

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autre matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
<b>Coût</b>							
Solde au 31 octobre 2011	116 \$	801 \$	1 815 \$	1 353 \$	1 684 \$	532 \$	6 301 \$
Entrées (1)	13	20	203	67	50	380	733
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	1	9	1	–	11
Transferts des travaux en cours	–	448	46	42	98	(634)	–
Cessions	(1)	(17)	(423)	(36)	(29)	(3)	(509)
Écart de change	–	(1)	(10)	–	1	(1)	(11)
Autres	–	24	(138)	(43)	66	(75)	(166)
Solde au 31 octobre 2012	128 \$	1 275 \$	1 494 \$	1 392 \$	1 871 \$	199 \$	6 359 \$
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 31 octobre 2011	– \$	427 \$	1 432 \$	907 \$	1 045 \$	– \$	3 811 \$
Amortissement	–	21	182	86	139	–	428
Perte (reprise) de valeur	–	–	–	–	–	–	–
Cessions	–	(5)	(422)	(34)	(25)	–	(486)
Écart de change	–	(2)	(8)	–	3	–	(7)
Autres	–	15	(92)	9	(10)	–	(78)
Solde au 31 octobre 2012	– \$	456 \$	1 092 \$	968 \$	1 152 \$	– \$	3 668 \$
Valeur comptable nette au 31 octobre 2012	128 \$	819 \$	402 \$	424 \$	719 \$	199 \$	2 691 \$

(1) Au 31 octobre 2013, nous avons des engagements contractuels totalisant 41 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (96 millions au 31 octobre 2012; 154 millions au 31 octobre 2011).

## Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

### Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires canadiens	Services bancaires dans les Antilles	Gestion de patrimoine – Canada	Gestion mondiale d'actifs	Gestion de patrimoine – États-Unis	Gestion de patrimoine – International	Assurances	Services aux investisseurs	Services aux investisseurs et trésorerie (1)	Marchés des Capitaux	Total
<b>Au 31 octobre 2011</b>	1 953 \$	1 451 \$	542 \$	1 881 \$	516 \$	118 \$	118 \$	144 \$	– \$	887 \$	7 610 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–	8	–	–	–	–	8
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	52	(52)	–
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	(142)	–	–	(142)
Écart de change	–	–	–	8	1	–	–	(2)	–	2	9
Autres variations	(2)	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–
<b>Au 31 octobre 2012</b>	1 951 \$	1 451 \$	543 \$	1 889 \$	517 \$	127 \$	118 \$	– \$	52 \$	837 \$	7 485 \$
Acquisitions	598	–	–	–	–	–	–	–	96	11	705
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Écart de change	1	59	5	48	22	5	–	–	1	30	171
Autres variations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 octobre 2013</b>	2 550 \$	1 510 \$	548 \$	1 937 \$	539 \$	132 \$	118 \$	– \$	149 \$	878 \$	8 361 \$

(1) Avec prise d'effet le 31 octobre 2012, le secteur Services aux investisseurs et trésorerie est une nouvelle unité génératrice de trésorerie qui comprend notre ancienne unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs ainsi que certaines activités connexes qui faisaient partie de notre unité génératrice de trésorerie Marchés des Capitaux. Le transfert du goodwill a été basé sur la juste valeur relative des activités transférées. Se reporter à la note 29 pour plus de détails sur nos secteurs d'exploitation.

### Données et hypothèses clés

Nous effectuons un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est représentée par sa valeur d'utilité, sauf en cas d'excédent de la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur d'utilité. Dans ce cas, nous déterminons la juste valeur de l'unité génératrice de trésorerie diminuée des coûts de la vente et sa valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lors de nos tests de dépréciation annuels effectués aux 1<sup>er</sup> août 2013 et 2012, les valeurs recouvrables de nos unités génératrices de trésorerie étaient basées sur la valeur d'utilité, sauf pour notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires dans les Antilles, dont la valeur recouvrable était basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Nous calculons la valeur d'utilité au moyen d'une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur cinq ans. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction pour une période de cinq ans, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires, des dépenses d'investissement prévues et des rendements pour les actionnaires. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs comprennent la marge nette d'intérêt et la moyenne des actifs productifs d'intérêts. Les valeurs attribuées à ces facteurs pour la période visée par les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les prévisions économiques internes et externes et les attentes de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique sur nos résultats financiers. Au-delà de la période initiale de cinq ans, il est présumé que les flux de trésorerie augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme (taux de croissance final). Les taux de croissance finaux sont établis en fonction de l'appréciation courante du marché du produit

intérieur brut et de l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de chaque unité génératrice de trésorerie sont fondés sur le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques auxquels chaque unité génératrice de trésorerie est exposée. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation).

L'estimation de la valeur d'utilité nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; cette estimation est la plus sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Ces données et hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie en utilisant la valeur d'utilité ont été soumises à un test de sensibilité en appliquant une variation raisonnablement possible de ces hypothèses. Les taux d'actualisation après impôt ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 0,5 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1<sup>er</sup> août 2013, aucune des variations décrites d'une donnée ou d'une hypothèse clé individuelle n'aurait donné lieu à un excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable, selon la valeur d'utilité.

Pour notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires dans les Antilles, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans, soit la durée du cycle économique auquel l'unité génératrice de trésorerie est sensible. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur 10 ans vise à estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel grâce à l'évaluation de la rentabilité de l'unité génératrice de trésorerie et de sa capacité à créer de la valeur au fil du temps, indépendamment de la conjoncture macroéconomique. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 10 ans, il est présumé qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation sont basés sur les mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus.

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente nécessite également un jugement important et, en raison de la période plus longue utilisée pour nos projections de flux de trésorerie, la réalisation des projections de flux de trésorerie est plus incertaine que celles des prévisions utilisées dans notre modèle de la valeur d'utilité. Une variation du montant des flux de trésorerie futurs et du moment de leur réalisation, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions est par conséquent plus probable. Pour notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires dans les Antilles, la valeur recouvrable basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente s'établissait à 110 % de sa valeur comptable. Si les flux de trésorerie prévus diminuaient de 9,1 % ou si le taux d'actualisation avant impôt augmentait pour atteindre 13,7 %, tous les autres facteurs individuels demeurant constants, la valeur recouvrable basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente serait égale à la valeur comptable.

Les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation avant impôt utilisés lors de nos tests de dépréciation annuels sont résumés ci-après.

	Au			
	1 <sup>er</sup> août 2013		1 <sup>er</sup> août 2012	
	Taux d'actualisation (1)	Taux de croissance final	Taux d'actualisation (1)	Taux de croissance final
<b>Groupe d'unités génératrices de trésorerie</b>				
Services bancaires canadiens	10,6 %	3,0 %	9,9 %	3,0 %
Services bancaires dans les Antilles	12,9	4,2	12,4	4,1
Gestion de patrimoine – Canada	11,9	3,0	11,2	3,0
Gestion mondiale d'actifs	11,8	3,0	10,5	3,0
Gestion de patrimoine – États-Unis	15,9	3,0	14,9	3,0
Gestion de patrimoine – International	11,8	3,0	10,5	3,0
Assurances	10,2	3,0	9,5	3,0
Services aux investisseurs et trésorerie	12,5	3,0	s.o.	s.o.
Marchés des Capitaux	15,6	3,0	14,4	3,0

(1) Les taux d'actualisation avant impôt sont déterminés implicitement en fonction des taux d'actualisation après impôt.

s.o. L'unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs et trésorerie a été créée après le 1<sup>er</sup> août 2012.

## Autres immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos autres immobilisations incorporelles.

	Au 31 octobre 2013					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations- clients	Logiciels en cours	Total
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Valeur comptable brute</b>						
Solde au 31 octobre 2012	2 258 \$	986 \$	150 \$	1 370 \$	650 \$	5 414 \$
Entrées	34	67	–	126	581	808
Transferts	400	122	–	–	(522)	–
Cessions	(2)	(2)	–	–	–	(4)
Dépréciation	(7)	(4)	–	–	(2)	(13)
Écart de change	15	9	7	25	2	58
Autres variations	(92)	(36)	–	12	2	(114)
Solde au 31 octobre 2013	2 606 \$	1 142 \$	157 \$	1 533 \$	711 \$	6 149 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 31 octobre 2012	(1 485)\$	(740)\$	(90)\$	(413)\$	–	(2 728)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(361)	(66)	(22)	(117)	–	(566)
Cessions	1	1	–	–	–	2
Pertes de valeur	3	–	–	–	–	3
Écart de change	(9)	(7)	(5)	(11)	–	(32)
Autres variations	(10)	(10)	–	(12)	–	(32)
Solde au 31 octobre 2013	(1 861)\$	(822)\$	(117)\$	(553)\$	–	(3 353)\$
Solde net au 31 octobre 2013	745 \$	320 \$	40 \$	980 \$	711 \$	2 796 \$

	Au 31 octobre 2012					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations- clients (1)	Logiciels en cours	Total
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Valeur comptable brute</b>						
Solde au 31 octobre 2011	1 926 \$	855 \$	150 \$	1 356 \$	306 \$	4 593 \$
Entrées	15	41	–	337	587	980
Transferts	233	42	–	–	(275)	–
Cessions	(21)	(27)	–	(175)	(1)	(224)
Écart de change	1	1	–	10	2	14
Autres variations	104	74	–	(158)	31	51
Solde au 31 octobre 2012	2 258 \$	986 \$	150 \$	1 370 \$	650 \$	5 414 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 31 octobre 2011	(1 182)\$	(690)\$	(68)\$	(538)\$	–	(2 478)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(306)	(86)	(22)	(114)	–	(528)
Cessions	18	25	–	155	–	198
Pertes de valeur	–	–	–	(26)	–	(26)
Écart de change	–	(6)	–	(6)	–	(12)
Autres variations	(15)	17	–	116	–	118
Solde au 31 octobre 2012	(1 485)\$	(740)\$	(90)\$	(413)\$	–	(2 728)\$
Solde net au 31 octobre 2012	773 \$	246 \$	60 \$	957 \$	650 \$	2 686 \$

(1) La perte de valeur comptabilisée dans nos listes de clients et relations-clients en 2012 se rapportait à notre acquisition de la participation restante de 50 % dans RBC Dexia.

**Acquisitions**
*Services bancaires aux particuliers et aux entreprises*

Le 1<sup>er</sup> février 2013, nous avons conclu l'acquisition des activités canadiennes de financement automobile et de dépôt d'Ally Financial Inc. (Ally Canada), pour une contrepartie en espèces de 3,7 milliards de dollars. Les activités d'Ally Canada sont des activités de financement automobile bien établies et prometteuses.

Selon notre répartition du prix d'acquisition, un montant de 12,2 milliards de dollars est attribué aux actifs, y compris des immobilisations incorporelles liées aux relations-clients de 115 millions, et un montant de 9,1 milliards est attribué aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill de 598 millions de dollars reflète les synergies qui devraient découler du regroupement d'entreprises, ce qui nous permettra d'accroître nos activités de financement automobile existantes et de répondre efficacement aux besoins en matière de services bancaires des concessions automobiles. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales. Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Pourcentage d'actions acquises	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition	3 717 \$
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Trésorerie et dépôts à des banques	1 136 \$
Valeurs mobilières	417
Prêts (1), (2)	10 293
Autres actifs (3)	345
Juste valeur des passifs repris	
Dépôts (4)	(9 033)
Autres passifs	(39)
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	3 119 \$
Goodwill	598
<b>Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition</b>	<b>3 717 \$</b>

(1) La juste valeur des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Le montant brut des créances contractuelles s'élève à 10,5 milliards de dollars.

(2) Après l'acquisition, nous avons vendu des prêts d'une valeur comptable de 197 millions de dollars, ce qui s'est traduit par une perte de 0,7 million.

(3) Les autres actifs comprennent 115 millions de dollars de listes de clients et de relations-clients qui sont amorties selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimative de 10 ans.

(4) Les dépôts comprennent une tranche de 5,1 milliards de dollars liée aux structures de titrisation consolidées, dont un montant de 3,5 milliards a été remboursé après l'acquisition.

Depuis la date d'acquisition, Ally Canada nous a permis d'augmenter nos revenus et notre bénéfice net consolidés de 222 millions de dollars et de 65 millions, respectivement. Si le regroupement d'entreprises avait pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012, les trois mois supplémentaires de propriété d'Ally Canada auraient permis d'ajouter à nos résultats des revenus et un bénéfice net consolidés d'environ 70 millions de dollars et de 18 millions, respectivement, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Tous les résultats des activités sont inclus dans notre secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et le goodwill est attribué à notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires canadiens.

*Services aux investisseurs et trésorerie*

Le 27 juillet 2012, nous avons conclu l'acquisition de la participation de 50 % que nous ne détenions pas déjà dans RBC Dexia Investor Services Limited (RBC Dexia). Au cours du deuxième trimestre de 2013, nous avons révisé notre répartition préliminaire du prix d'acquisition. Par conséquent, nous avons réduit de 118 millions de dollars la juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels, ce qui a été partiellement contrebalancé par une augmentation de 22 millions des actifs d'impôt différé et autres actifs. Ces changements se traduisent par la comptabilisation d'un goodwill de 96 millions de dollars, qui reflète la valeur stratégique de la propriété exclusive de RBC Dexia et de ses activités complémentaires. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

Tous les résultats des activités sont inclus dans notre secteur Services aux investisseurs et trésorerie et le goodwill est attribué à notre unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs et trésorerie. Les ajustements ont été appliqués de façon prospective.

**Cessions**
*Services bancaires aux particuliers et aux entreprises*

Le 2 mars 2012, nous avons conclu la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis à PNC Financial Services Group, Inc. (PNC) annoncée le 20 juin 2011. Une perte à la vente estimative après impôt de 304 millions de dollars a été comptabilisée au poste Perte nette liée aux activités abandonnées de nos comptes consolidés de résultat de 2011. Une réduction de la perte à la vente de 7 millions de dollars après impôt a été comptabilisée au premier trimestre de 2012. Lors de la clôture de la vente, nous avons révisé le montant de notre perte à la vente, qui se chiffre maintenant à 294 millions de dollars après impôt. L'écart de 3 millions de dollars a été porté en diminution du poste Perte nette liée aux activités abandonnées au cours du deuxième trimestre de 2012.

Par ailleurs, au moment de l'annonce du 20 juin 2011, nous avions classé certains de nos actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis dans les activités abandonnées, car nous nous étions engagés à les vendre à l'intérieur de un an. Certains de ces actifs qui n'ont pas été cédés au cours de cette période de un an ont été reclassés au cours du troisième trimestre de 2012 dans les activités poursuivies de notre secteur Services de soutien généraux. Les actifs n'étaient pas significatifs pour nos Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ni pour nos Services de soutien généraux.

Les résultats des activités vendues à PNC et certains de nos actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis ont été présentés dans nos états financiers consolidés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Les principales données financières sont présentées dans les tableaux ci-dessous.



## Assurances

Le 29 avril 2011, nous avons conclu la vente de Liberty Life, notre unité d'assurance vie aux États-Unis, à Athene Holding Ltd. tel qu'il a été annoncé le 22 octobre 2010. La perte à la vente après impôt s'est élevée à 104 millions de dollars. Les résultats des activités de Liberty Life vendues à Athene Holding Ltd. ont été présentés dans nos états financiers consolidés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Les principales données financières liées à ces activités sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

### Total des activités abandonnées – Comptes de résultat

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	– \$	200 \$	683 \$
Revenus autres que d'intérêt	–	68	328
<b>Total des revenus</b>	–	268	1 011
Dotation à la provision pour pertes sur créances	–	117	326
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance, et charges actuarielles	–	–	240
Frais autres que d'intérêt	–	258	834
<b>(Perte nette) bénéfice net avant impôt</b>	–	(107)	(389)
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	–	(61)	(234)
Profit (perte) à la vente	–	10	(292)
<b>(Perte nette) profit net lié aux activités abandonnées</b>			
Services bancaires de détail régionaux aux États-Unis vendus à PNC	–	(36)	(479)
Autres actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis	–	(15)	(77)
Activités de Liberty Life vendues à Athene Holding Ltd.	–	–	30
<b>Total</b>	– \$	(51)\$	(526)\$

### Total des activités abandonnées – Tableaux des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités opérationnelles	– \$	(6 727)\$	1 179 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	–	4 054	586
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement	–	(24)	64
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	–	(19)	(3)
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques (1)	–	(2 716)	1 826
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	–	2 716	890
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	– \$	– \$	2 716 \$

(1) La variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques de Liberty Life pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est établie à néant [néant au 31 octobre 2012, (2) millions de dollars au 31 octobre 2011].

## Note 12 Coentreprises et entreprises associées

### Coentreprises

Au 31 octobre 2013, notre principale coentreprise est une participation de 50 % dans Moneris Solutions, qui offre des services de traitement des paiements à des commerçants partout en Amérique du Nord.

Auparavant, nos principales coentreprises comprenaient une participation de 50 % dans RBC Dexia. Au cours du troisième trimestre de 2012, nous avons conclu l'acquisition de RBC Dexia. Par conséquent, RBC Dexia n'est plus une coentreprise.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos bilans consolidés et dans nos comptes consolidés de résultat relativement à nos participations dans des coentreprises.

(en millions de dollars canadiens)	RBC Dexia (1)			Autres			Total		
	En date du et pour l'exercice clos le								
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Bilans consolidés</b>									
Actifs	s.o.	– \$	11 949 \$	764 \$	1 044 \$	770 \$	764 \$	1 044 \$	12 719 \$
Passifs	s.o.	–	11 998	765	1 050	788	765	1 050	12 786
<b>Comptes consolidés de résultat</b>									
Total des revenus	s.o.	428	680	337	336	333	337	764	1 013
Bénéfice net	s.o.	7	96	133	131	125	133	138	221

(1) Nos revenus et notre bénéfice pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 reflètent notre quote-part des revenus et du bénéfice de RBC Dexia jusqu'au 27 juillet 2012, date à laquelle nous avons conclu l'acquisition de la participation résiduelle de 50 % que nous ne détenions pas déjà.

s.o. sans objet

## Note 12 Coentreprises et entreprises associées (suite)

### Entreprises associées

Les tableaux suivants présentent un sommaire de la valeur comptable de nos placements dans des entreprises associées ainsi que l'ensemble des principales informations financières concernant nos entreprises associées.

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Valeur comptable au début de l'exercice	125 \$	142 \$
Entrées (cessions)	15	4
Notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de l'entité émettrice (1)	6	24
Dividendes/distributions	(15)	(36)
Écarts de change	2	–
Autres	(21)	(9)
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>112 \$</b>	<b>125 \$</b>

(1) L'ensemble de l'information financière de nos entités émettrices importantes reflète les soldes qui sont basés sur des comptes tenus jusqu'au 31 octobre. Bien que les dates de fin d'exercice de nos entités émettrices importantes soient différentes des nôtres, l'information financière est obtenue au 31 octobre afin de présenter l'information de manière cohérente avec notre date de fin d'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012 (1)	31 octobre 2011 (1)
Total de l'actif	700 \$	681 \$	755 \$
Total du passif	338	314	373
Total des revenus	746	705	679
Total du bénéfice de l'exercice	61	59	(21)

(1) Certains montants ont été révisés par rapport aux résultats présentés précédemment.

### Note 13 Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Garanties en espèces et dépôts de garantie	11 689 \$	18 323 \$
Débiteurs et montants prépayés	3 862	4 289
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	1 474	1 939
Actifs liés aux activités d'assurance	2 182	2 003
Actif d'impôt différé	1 852	1 707
Intérêts courus à recevoir	1 789	1 467
Impôt à recevoir	1 252	1 450
Métaux précieux	173	996
Autres	2 414	2 845
<b>Total</b>	<b>26 687 \$</b>	<b>35 019 \$</b>

### Note 14 Dépôts

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	À vue (1)	Sur préavis (2)	À terme (3)	Total	À vue (1)	Sur préavis (2)	À terme (3)	Total
Particuliers	110 920 \$	15 732 \$	67 645 \$	194 297 \$	104 079 \$	13 893 \$	61 530 \$	179 502 \$
Entreprises et gouvernements	147 631	1 209	201 800	350 640	128 943	1 393	182 546	312 882
Banques	5 734	11	7 798	13 543	4 621	18	11 196	15 835
<b>Total</b>	<b>264 285 \$</b>	<b>16 952 \$</b>	<b>277 243 \$</b>	<b>558 480 \$</b>	<b>237 643 \$</b>	<b>15 304 \$</b>	<b>255 272 \$</b>	<b>508 219 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts (4)</b>								
Canada	60 201 \$	3 282 \$	– \$	63 483 \$	55 133 \$	2 836 \$	– \$	57 969 \$
États-Unis	1 444	7	–	1 451	1 188	6	–	1 194
Europe (5)	3 810	1	–	3 811	3 935	1	–	3 936
Autres pays	4 684	315	–	4 999	3 332	439	–	3 771
<b>Dépôts productifs d'intérêts (4)</b>								
Canada	158 743	9 604	222 506	390 853	138 276	8 270	204 507	351 053
États-Unis	3 488	202	39 134	42 824	3 410	584	33 303	37 297
Europe (5)	28 985	45	7 992	37 022	29 143	50	10 072	39 265
Autres pays	2 930	3 496	7 611	14 037	3 226	3 118	7 390	13 734
<b>Total</b>	<b>264 285 \$</b>	<b>16 952 \$</b>	<b>277 243 \$</b>	<b>558 480 \$</b>	<b>237 643 \$</b>	<b>15 304 \$</b>	<b>255 272 \$</b>	<b>508 219 \$</b>

(1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.

(2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2013, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis pour fournir un financement à long terme de 134 milliards de dollars (114 milliards au 31 octobre 2012).

(4) Les divisions géographiques des dépôts sont fondées sur l'origine des dépôts et le pays où les revenus sont comptabilisés.

(5) Comprend le Royaume-Uni, la Suisse et les îles Anglo-Normandes.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs au titre des dépôts à terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Moins de 1 an :		
Moins de 3 mois	42 556 \$	55 274 \$
De 3 à 6 mois	36 314	22 493
De 6 à 12 mois	33 149	43 286
De 1 an à 2 ans	54 665	49 920
De 2 à 3 ans	34 784	24 011
De 3 à 4 ans	21 763	21 134
De 4 à 5 ans	25 596	18 568
Plus de 5 ans	28 416	20 586
	277 243 \$	255 272 \$
Montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus	244 000 \$	223 000 \$

Le tableau suivant présente les soldes moyens des dépôts et les taux d'intérêt moyens au cours de 2013, de 2012 et de 2011.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2013		le 31 octobre 2012		le 31 octobre 2011	
	Soldes moyens	Taux moyens	Soldes moyens	Taux moyens	Soldes moyens	Taux moyens
Canada	434 938 \$	1,19 %	404 656 \$	1,31 %	358 094 \$	1,49 %
États-Unis	41 442	0,41	38 792	0,54	42 766	0,54
Europe (1)	38 746	0,27	33 394	0,63	45 740	1,00
Autres pays	18 598	0,96	19 338	1,44	18 717	1,75
	533 724 \$	1,06 %	496 180 \$	1,21 %	465 317 \$	1,36 %

(1) Comprend le Royaume-Uni, la Suisse et les îles Anglo-Normandes.

## Note 15 Assurance

### Actifs au titre de contrats d'assurance

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Prêts garantis	1 273 \$	1 176 \$
Avances sur police	132	120
Actifs de réassurance	422	336
Autres	355	371
<b>Total</b>	<b>2 182 \$</b>	<b>2 003 \$</b>

### Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue de diminuer notre profil de risque, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur. Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous.

### Primes et sinistres nets

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Primes brutes	4 785 \$	4 739 \$	4 552 \$
Primes cédées à des réassureurs	(1 111)	(1 034)	(1 019)
Primes nettes	3 674 \$	3 705 \$	3 533 \$
Indemnités et sinistres bruts	2 768 \$	3 472 \$	3 155 \$
Quote-part des réassureurs des indemnités et sinistres	(442)	(417)	(398)
Sinistres nets	2 326 \$	3 055 \$	2 757 \$

### Gestion du risque

Le risque d'assurance correspond aux fluctuations des échéances, de la fréquence et de la gravité des événements assurés par rapport à nos attentes au moment de la souscription. En raison de notre diversité géographique et de la composition de nos activités, nous disposons d'un portefeuille de risques d'assurance bien diversifié, ce qui réduit la concentration du risque. Nous gérons le risque de souscription et de prix au moyen de lignes directrices sur la sélection des risques qui détaillent la catégorie, la nature et le type d'activités qui peuvent être acceptées, de politiques d'établissement des prix par gamme de produits et du contrôle centralisé de la formulation des contrats. Le risque de gestion ou de paiement inapproprié lié aux sinistres est atténué au moyen des contrôles des systèmes informatiques et de processus manuels effectués par des professionnels, ce qui, combiné à une série de politiques et de procédures détaillées, permet de s'assurer que tous les sinistres sont traités en temps opportun et de façon précise et adéquate.

### Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Toutes les hypothèses actuarielles sont établies conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et aux exigences du BSIF. Les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation des passifs d'assurance, les processus utilisés pour les établir et les hypothèses utilisées au 31 octobre 2013 sont les suivants :

#### Polices d'assurance vie

Mortalité et morbidité – les estimations de la mortalité se fondent sur les tables de mortalité nationales et standardisées du secteur, ajustées au besoin pour tenir compte de notre propre expérience. Les estimations de la morbidité sont effectuées en fonction des taux de sinistres et de résiliations pour les polices d'assurance maladie et se basent sur notre propre expérience et celle du secteur.

Rendement prévu des placements – les hypothèses se basent sur le taux de rendement actuel, sur une hypothèse de réinvestissement et sur une provision pour pertes sur créances futures pour chaque secteur d'activité et sont établies au moyen de scénarios utilisant des taux d'intérêt, ce qui comprend les scénarios visant à déterminer les obligations minimales prescrits par les normes actuarielles.

Comportement des titulaires de police – en vertu de certaines polices, le titulaire de police dispose du droit contractuel de modifier ses indemnités et ses primes et de convertir son contrat en une forme permanente d'assurance. Tous les titulaires de police ont le droit de résilier leur contrat par déchéance. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime. Nous établissons les hypothèses quant à la déchéance d'après nos taux de déchéance récents, ajustés pour tenir compte des nouvelles pratiques du secteur, le cas échéant.

#### Polices autres que d'assurance vie

Les hypothèses liées à des sinistres non payés se rapportent à l'évolution du sinistre, du commencement au règlement final. Les hypothèses quant aux provisions, basées sur l'évolution historique des sinistres engagés/payés ajustée en fonction des modifications des produits, des processus des sinistres et des tendances législatives, donnent lieu à un ratio de la perte collective comparativement aux primes acquises.

Les hypothèses relatives au portefeuille qui ont la plus grande incidence sur les passifs nets inscrits dans nos bilans consolidés sont les suivantes :

	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<b>Polices d'assurance vie</b>		
<b>Assurances – Canada</b>		
Taux de mortalité (1)	0,12 %	0,12 %
Taux de morbidité (2)	1,99	1,90
Rendement des réinvestissements (3)	3,15	3,15
Taux de déchéance (4)	0,50	0,50
<b>Assurances – International</b>		
Taux de mortalité (1)	0,46	0,43
Rendement des réinvestissements (3)	2,29	2,49
<b>Polices autres que d'assurance vie</b>		
Ratio de perte prévu (5)	79,5	74,0

(1) Taux de mortalité annuel moyen pour le plus important portefeuille de polices assurées.

(2) Taux de règlement net moyen pour les portefeuilles d'assurance invalidité individuels et collectifs.

(3) Taux de réinvestissement final des activités d'assurance.

(4) Taux de résiliation des polices final (taux de déchéance) pour le plus important portefeuille d'assurance vie permanente qui dépend d'un taux de résiliation plus élevé pour maintenir sa rentabilité (polices fondées sur les déchéances).

(5) Ratio des pertes liées aux sinistres et des frais de sinistres engagés par rapport aux primes nettes des activités d'assurance IARD, évaluant la rentabilité ou l'historique de pertes de l'ensemble de notre portefeuille d'affaires.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre quote-part brute et de celle des réassureurs des passifs d'assurance à la fin de l'exercice.

### Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
<b>Obligations liées aux polices d'assurance vie</b>						
Assurance vie et maladie et contrats de rentes	7 029 \$	300 \$	6 729 \$	6 988 \$	206 \$	6 782 \$
Contrats de placement (1)	1	–	1	1	–	1
	<b>7 030 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>6 730 \$</b>	<b>6 989 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>6 783 \$</b>
<b>Obligations liées aux polices autres que d'assurance vie</b>						
Provision pour primes non acquises (1)	410 \$	– \$	410 \$	421 \$	– \$	421 \$
Provision pour réclamations non versées	1 005	21	984	933	27	906
	<b>1 415 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>1 394 \$</b>	<b>1 354 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>1 327 \$</b>
<b>Total</b>	<b>8 445 \$</b>	<b>321 \$</b>	<b>8 124 \$</b>	<b>8 343 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>8 110 \$</b>

(1) Les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance comprennent des contrats de placement et la provision pour primes non acquises, lesquels sont comptabilisés dans le poste Autres passifs des bilans consolidés.

### Rapprochement des obligations liées aux polices d'assurance vie

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	6 989 \$	206 \$	6 783 \$	6 291 \$	252 \$	6 039 \$
Polices nouvelles et en vigueur	(67)	94	(161)	697	(46)	743
Changements d'hypothèses et de méthodologie	108	–	108	3	–	3
Variation nette des contrats de placement	–	–	–	(2)	–	(2)
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>7 030 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>6 730 \$</b>	<b>6 989 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>6 783 \$</b>

### Rapprochement des obligations liées aux polices autres que d'assurance vie

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	1 354 \$	27 \$	1 327 \$	1 248 \$	10 \$	1 238 \$
Variations de la provision pour primes non acquises						
Primes souscrites	980	32	948	1 006	13	993
Moins : Primes acquises, montant net	(990)	(32)	(958)	(1 001)	(13)	(988)
Variations de la provision pour réclamations non versées et frais de règlement						
Sinistres engagés	652	33	619	619	14	605
Moins : Sinistres payés	(581)	(39)	(542)	(518)	3	(521)
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>1 415 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>1 394 \$</b>	<b>1 354 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>1 327 \$</b>

L'augmentation nette des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités, partiellement contrebalancée par la diminution résultant des fluctuations des marchés qui touchent les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie. Au cours de l'exercice, nous avons revu l'ensemble des principales méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux indemnités d'assurance. Cette révision s'est traduite par une augmentation nette de 108 millions de dollars des passifs d'assurances vie et maladie, laquelle comprend i) une augmentation de 160 millions découlant d'un projet de loi au Canada concernant le traitement fiscal de certaines polices d'assurance vie individuelles par les titulaires de police; ii) une diminution de 29 millions découlant des mises à jour des hypothèses en raison des taux d'intérêt et des conditions du marché et iii) une diminution de 23 millions découlant principalement des modifications des hypothèses liées à la mortalité, la morbidité, au maintien et aux charges. La hausse de notre obligation découlant de la modification des lois dont il est fait mention ci-dessus est en grande partie liée aux décisions relatives à la transition que prendront nos titulaires de police. La variation de l'obligation découlant de cette transition pourrait être différente des résultats réels. Une variation à la baisse de 10 % de l'hypothèse au titre de la transition utilisée pour déterminer la charge donnerait lieu à une augmentation additionnelle estimative de 34 millions de dollars des obligations liées aux indemnités d'assurance.

### Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité du niveau des obligations au titre des polices d'assurance présentées dans la présente note aux variations raisonnablement possibles des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations. La variation en pourcentage est appliquée à une variété de modèles existants d'hypothèses actuarielles pour obtenir l'incidence possible sur le bénéfice net après impôt. L'analyse ne vise pas à expliquer l'incidence d'une variation en pourcentage à l'égard des actifs et des passifs d'assurance présentés précédemment. L'analyse porte sur la modification d'une seule hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, ce qui est peu susceptible de se produire en pratique.



**Sensibilité**

	Changement de variable	Incidence sur le bénéfice net après impôt pour l'exercice clos le	
		31 octobre 2013	31 octobre 2012
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>			
Augmentation des taux d'intérêt du marché <sup>(1)</sup>	1 %	27 \$	8 \$
Diminution des taux d'intérêt du marché <sup>(1)</sup>	1	(35)	(17)
Augmentation de la valeur de marché des titres de participation	10	8	17
Diminution de la valeur de marché des titres de participation	10	(2)	(17)
Augmentation des frais de maintien	5	(30)	(31)
<b>Polices d'assurance vie</b>			
Variation défavorable des taux de mortalité des bénéficiaires	2	(53)	(49)
Variation défavorable des taux de mortalité des assurances	2	(46)	(45)
Variation défavorable des taux de morbidité	5	(191)	(198)
Variation défavorable des taux de déchéance	10	(170)	(180)
<b>Polices autres que d'assurance vie</b>			
Augmentation du ratio de perte prévu	5	(11)	(12)

(1) Les sensibilités aux taux d'intérêt sur le marché ont été calculées en augmentant ou en diminuant de 100 points de base tous les points de la courbe de rendement, les variations persistant pour une année, et en tenant compte d'une variation correspondante de 15 points de base du taux de réinvestissement final.

**Note 16 Fonds distincts**

Nous offrons certains contrats d'assurance variables individuels qui permettent aux titulaires de police d'investir dans des fonds distincts. Les rendements du placement sur ces fonds passent directement aux titulaires de police. Le risque lié aux montants investis incombe au titulaire de police, sauf lorsque les titulaires de police ont choisi des options comportant des garanties relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance. Un passif est comptabilisé pour les garanties au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la juste valeur. L'actif net de tous nos fonds distincts est classé dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur du passif au titre des fonds distincts correspond à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts et le passif au titre des fonds distincts sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé. Les tableaux suivants présentent la composition de l'actif net et la variation de l'actif net pour l'exercice.

**Actif net des fonds distincts**

	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Trésorerie	6 \$	5 \$
Placement dans des fonds communs de placement	509	379
Autres passifs, montant net	(2)	(1)
	513 \$	383 \$

**Variation de l'actif net**

	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Actif net au début	383 \$	320 \$
Ajouts (déductions) :		
Dépôts provenant des titulaires de police	188	128
Profits (pertes) réalisés et latents, montant net	45	16
Intérêts et dividendes	13	9
Paiements aux titulaires de police	(105)	(81)
Frais de gestion et d'administration	(11)	(9)
Actif net à la fin	513 \$	383 \$

**Note 17 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Nous parrainons un certain nombre de programmes, lesquels fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles.

Nos régimes de retraite à prestations définies prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. La plupart des bénéficiaires des régimes de retraite résident au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nous évaluons nos obligations au titre des prestations et nos actifs au titre des régimes de retraite au 31 octobre de chaque année. Tous les régimes sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, le rendement réel de l'actif des régimes s'est chiffré à 996 millions de dollars (665 millions au 31 octobre 2012).

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations définies conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages du personnel en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La prochaine évaluation actuarielle sera finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi principaux offrent une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie et ils couvrent des employés actuels et retraités qui résident, pour la plupart, au Canada et aux États-Unis. La majorité de ces régimes ne sont pas capitalisés.

Au cours de 2013, les cotisations versées par la Banque aux régimes de retraite (régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies) et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 389 millions de dollars et 55 millions (952 millions et 55 millions en 2012), respectivement. Pour 2014, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 449 millions de dollars et à 68 millions, respectivement.

Le tableau suivant présente l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

	En date du et pour l'exercice clos le			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Régimes de retraite à prestations définies (1)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies (1)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	9 348 \$	1 \$	8 092 \$	1 \$
Rendement prévu de l'actif des régimes	569	–	517	–
Gain (perte) actuariel	427	–	148	–
Cotisations de l'entreprise	272	55	861	55
Cotisations des participants aux régimes	52	12	46	10
Prestations versées	(430)	(65)	(406)	(65)
Acquisition (2)	–	–	88	–
Variation des taux de change	33	–	2	–
Autres	(5)	–	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	10 266 \$	3 \$	9 348 \$	1 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations</b>				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture	9 857 \$	1 651 \$	8 337 \$	1 461 \$
Coût des services rendus	300	28	222	25
Coût financier	437	73	444	78
Cotisations des participants aux régimes	52	12	46	10
Gain (perte) actuariel	166	(9)	1 165	126
Prestations versées	(430)	(65)	(406)	(65)
Acquisition (2)	–	–	99	23
Cession (3)	–	–	(52)	–
Coût des services passés	(1)	–	–	(1)
Réduction	(1)	(3)	–	(4)
Variation des taux de change	38	4	2	–
Autres	(5)	–	–	(2)
Obligation au titre des prestations à la clôture	10 413 \$	1 691 \$	9 857 \$	1 651 \$
Obligation non capitalisée	27 \$	1 553 \$	29 \$	1 503 \$
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	10 386	138	9 828	148
Total de l'obligation au titre des prestations	10 413 \$	1 691 \$	9 857 \$	1 651 \$
<b>Rapprochement de la capitalisation</b>				
(Déficit) excédent, montant net	(147)\$	(1 688)\$	(509)\$	(1 650)\$
Perte actuarielle nette (gain actuariel net) non comptabilisé(e)	1 033	127	1 345	134
Montant net comptabilisé	886 \$	(1 561)\$	836 \$	(1 516)\$
<b>Montants comptabilisés aux bilans consolidés</b>				
Coût des prestations de retraite payé d'avance	1 084 \$	– \$	1 049 \$	– \$
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	(198)	(1 561)	(213)	(1 516)
Montant net comptabilisé	886 \$	(1 561)\$	836 \$	(1 516)\$

(1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes se sont chiffrées à 8 996 millions de dollars et à 8 688 millions au 31 octobre 2013, respectivement (8 573 millions et 7 935 millions au 31 octobre 2012, respectivement).

(2) Le poste Acquisition pour l'exercice 2012 reflète les montants additionnels relatifs à l'acquisition de la participation résiduelle de 50 % dans notre ancienne coentreprise RBC Dexia.

(3) Le poste Cession pour 2012 comprend le transfert à PNC de nos obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi non agréés aux États-Unis au moment de la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis. Se reporter à la note 11.

Le tableau suivant présente l'historique de la capitalisation de nos régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs, ainsi que l'historique des profits (pertes) sur nos obligations au titre des prestations constituées et nos actifs des régimes.

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	En date du et pour l'exercice clos le <sup>(1)</sup>					
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Obligation au titre des prestations définies	10 413 \$	9 857 \$	8 337 \$	1 691 \$	1 651 \$	1 461 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	10 266	9 348	8 092	3	1	1
(Déficit) excédent	(147)\$	(509)\$	(245)\$	(1 688)\$	(1 650)\$	(1 460)\$
Ajustements liés à l'expérience relatifs à l'obligation au titre des prestations définies	48 \$	7 \$	43 \$	4 \$	– \$	50 \$
Ajustements liés à l'expérience relatifs à l'actif	427	148	(258)	–	–	40

(1) Les données historiques seront établies avec le temps pour fournir un historique de cinq ans.

### Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente la composition de notre charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Coût des services rendus	300 \$	222 \$	203 \$	28 \$	25 \$	23 \$
Coût financier	437	444	425	73	78	75
Rendement prévu de l'actif des régimes	(569)	(517)	(498)	–	–	(1)
Comptabilisation du coût des services passés	–	1	(1)	–	–	–
Amortissement (du gain net) de la perte nette (Profit) perte à la réduction	51 (1)	10 –	– –	(3) (3)	2 (5)	(1) (1)
Charge au titre des régimes à prestations définies	218 \$	160 \$	129 \$	95 \$	100 \$	95 \$
Charge au titre des régimes à cotisations définies	117	91	87	–	–	–
<b>Total de la charge comptabilisée au titre des prestations constituées</b>	<b>335 \$</b>	<b>251 \$</b>	<b>216 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>95 \$</b>

### Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite à prestations définies est investi prudemment afin de respecter nos obligations à long terme au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif a été élaborée dans un cadre actif/passif. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique de répartition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- la nature des obligations au titre des prestations sous-jacentes, y compris la durée et le profil des échéances des passifs;
- les données démographiques pertinentes pour les membres, y compris l'âge normal de la retraite, les départs et les décès;
- la situation financière des régimes de retraite;
- les avantages tirés de la diversification par suite de l'inclusion de diverses catégories d'actifs;
- le rendement prévu de l'actif, y compris les valeurs de la volatilité et les corrélations des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique de répartition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les actions sur les marchés émergents, les titres à revenu fixe assortis d'une cote inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier lié au portefeuille sous-jacent. Afin de gérer notre risque de crédit, les contreparties à nos instruments dérivés doivent détenir des cotes de crédit minimales et conclure des conventions d'affectation d'actifs en garantie, et le risque lié à nos contreparties est surveillé et rapporté à la direction de façon régulière.

### Composition de l'actif des régimes à prestations définies

L'actif des régimes de retraite à prestations définies se compose principalement de titres de participation et de titres à revenu fixe. Au 31 octobre 2013, l'actif comprend une tranche de 1 million (1 million au 31 octobre 2012) de nos actions ordinaires d'une juste valeur de 84 millions de dollars (57 millions au 31 octobre 2012) et une tranche de 13 millions (6 millions au 31 octobre 2012) de nos titres d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, les dividendes reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes s'établissaient à 3 millions de dollars (2 millions au 31 octobre 2012). Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes par catégorie de titres, en fonction de la juste valeur totale de l'actif des régimes.

## Répartition de l'actif des régimes à prestations définies

	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Titres de participation	42 %	39 %
Titres d'emprunt	41	46
Autres	17	15
	100 %	100 %

### Hypothèses importantes

Les méthodes auxquelles nous avons recours pour déterminer les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-après.

#### Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs est établi en fonction du rendement à long terme des titres à revenu fixe conjugué à une prime de risque sur capitaux propres estimative. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille.

#### Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés ayant une cote Aa. La courbe dérivée est basée sur des taux observés pour des obligations de société ayant une cote Aa et dont l'échéance est de moins de six ans et sur une courbe prévue des rendements de titres de société ayant une cote Aa fondée sur les écarts entre les obligations de sociétés ayant une cote Aa et les obligations des provinces ayant une cote Aa pour les titres dont l'échéance est de plus de six ans. En ce qui a trait aux régimes américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements d'obligations de sociétés ayant une cote Aa. Les cours au comptant au-delà de 30 ans sont réputés être équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux unique qui génère une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir de l'ensemble de la courbe d'actualisation. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des rendements du réinvestissement.

### Sommaire des hypothèses importantes

	Au					
	Régimes de retraite à prestations définies			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations</b>						
Taux d'actualisation	4,60 %	4,40 %	5,30 %	4,70 %	4,50 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	s.o.	s.o.	s.o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé						
– Soins médicaux (1)	s.o.	s.o.	s.o.	3,80 %	3,90 %	4,50 %
– Soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	4,00 %	4,00 %	4,00 %
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations</b>						
Taux d'actualisation	4,40 %	5,30 %	5,40 %	4,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	6,25 %	6,25 %	6,50 %	0,00 %	0,00 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	s.o.	s.o.	s.o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé						
– Soins médicaux	s.o.	s.o.	s.o.	3,90 %	4,50 %	4,50 %
– Soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	4,00 %	4,00 %	4,00 %

(1) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé médicaux qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages étaient de 3,8 % pour le prochain exercice, diminuant à un taux final de 2,6 % en 2029.

s.o. sans objet

## Note 17 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

### Hypothèses relatives à la mortalité

Les hypothèses relatives à la mortalité sont un élément important de l'évaluation de nos obligations en vertu des régimes à prestations définies. Ces hypothèses ont été établies selon les statistiques propres à chaque pays. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des hypothèses relatives à la mortalité utilisées pour les principaux régimes.

(en années)	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de			
	65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
<b>Pays</b>								
Canada	22,4	23,2	23,5	24,1	20,3	22,1	21,8	22,9
États-Unis	20,5	22,8	21,0	23,3	20,3	22,1	21,8	22,9
Royaume-Uni	23,8	25,1	26,0	27,5	23,6	25,0	25,9	27,3

### Analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées peuvent avoir une incidence importante sur les obligations et la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés pour 2013.

(en millions de dollars canadiens)	Augmentation (diminution) de l'obligation	Augmentation (diminution) de la charge
<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	354 \$	46 \$
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	28	6
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes	–	24
<b>Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	60 \$	– \$
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	4	–
Incidence d'une augmentation de 1 % du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	123	7
Incidence d'une diminution de 1 % du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	(102)	(6)

## Note 18 Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Garanties en espèces	8 855 \$	10 843 \$
Créditeurs et charges à payer	6 996	6 214
Paie et rémunération connexe	5 911	5 002
Instruments négociables	2 172	2 282
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	1 821	1 750
Intérêts courus à payer	1 795	1 878
Revenu différé	1 783	1 580
Impôt à payer	1 482	1 312
Dividendes à payer	1 027	932
Certificats au titre des métaux précieux	677	967
Passifs liés aux activités d'assurance	566	559
Provisions	271	235
Impôt différé	195	176
Autres	5 562	7 641
	<b>39 113 \$</b>	<b>41 371 \$</b>



## Note 19 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré. Les montants ci-dessous comprennent l'incidence de la couverture de la juste valeur pour le risque de taux d'intérêt et sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants libellés en devises)			Au		
Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises (en millions)	31 octobre 2013	31 octobre 2012
14 novembre 2014		10,00 %		217 \$	233 \$
11 mars 2018	11 mars 2013 (1)	4,84 %(2)		–	1 005
6 juin 2018	6 juin 2013 (3)	5,00 %(4)		–	1 004
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (5)	5,45 %(6)		1 000	1 033
15 juin 2020	15 juin 2015	4,35 %(7)		1 508	1 556
2 novembre 2020	2 novembre 2015	3,18 %(8)		1 488	1 524
8 juin 2023		9,30 %		110	110
6 décembre 2024	6 décembre 2019	2,99 %(9)		1 947	–
1 <sup>er</sup> novembre 2027	1 <sup>er</sup> novembre 2022	4,75 %	300 \$TT	49	–
26 juin 2037	26 juin 2017	2,86 %	10 000 JPY	109	122
1 <sup>er</sup> octobre 2083	Toute date de paiement des intérêts	(10)		224	224
29 juin 2085	Toute date de paiement des intérêts	(11)	174 \$ US	181	173
18 juin 2103	18 juin 2009 (12)	5,95 %(13)		615	636
				7 448 \$	7 620 \$
Coûts de financement différés				(5)	(5)
				7 443 \$	7 615 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Le 13 mars 2013, toutes les débentures subordonnées en circulation, d'un montant de 1 milliard de dollars, ont été rachetées pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.
- (2) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (3) Le 6 juin 2013, toutes les débentures subordonnées en circulation, d'un montant de 1 milliard de dollars, ont été rachetées pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.
- (4) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (5) Le 4 novembre 2013, toutes les débentures subordonnées en circulation, d'un montant de 1 milliard de dollars, ont été rachetées pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.
- (6) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (7) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,41 %.
- (8) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,21 %.
- (9) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,10 %.
- (10) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (11) Portent intérêt au taux LIMEAN de trois mois en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (12) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (13) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 1,72 %.

### Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2013
Moins de 1 an	– \$
De 1 an à 5 ans	217
De 5 à 10 ans	4 105
Par la suite	3 126
	7 448 \$

## Note 20 Titres de fiducie de capital

Nous avons émis des instruments de capital innovateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) et la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III). La Fiducie III a été liquidée en 2013, à la suite du rachat des billets secondaires RBC.

La Fiducie a émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1). Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 ont été rachetés en 2010 et en 2011, respectivement.

Les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 sont classés à titre de participation ne donnant pas le contrôle. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2018, respectivement, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. Au moment de la consolidation de la Fiducie II, le billet de dépôt de premier rang et toutes nos participations financières dans les entités ad hoc sont éliminés, et les titres RBC TruCS de série 2013 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives. Le 25 octobre 2013, nous avons annoncé que la Fiducie II rachètera la totalité de ses titres RBC TruCS de série 2013 émis et en circulation, d'un montant en capital de 900 millions de dollars, contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 1 000 \$ la part le 31 décembre 2013.

Aucune distribution ne sera payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur i) nos actions privilégiées ou sur ii) nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS.

**Principales modalités des titres de fiducie de capital RBC**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat la plus rapprochée	Date de conversion	Au	
						31 octobre 2013 Montant en capital	31 octobre 2012 Montant en capital
<b>Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (6), (7)</b>							
Titres inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 %(8)	31 décembre 2010	s.o.	1 200 \$	1 200 \$
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,82 %(8)	30 juin 2013	s.o.	500	500
<b>Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (6), (7), (9)</b>							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat la plus rapprochée indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
  - (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat la plus rapprochée indiquée ci-dessus.
  - (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 31 décembre 2013 et 2015, respectivement, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement.
  - (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries AI, T et Z de la Banque, respectivement, advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5% et les ratios de capital total sont de moins de 8% ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de premier rang de séries AI, T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
  - (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateurs que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2012, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2015 d'une valeur de 20 millions de dollars sous forme de titres propres, lesquels ont été déduits du capital réglementaire.
  - (6) Capital réglementaire : Conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF, avec prise d'effet en janvier 2013, les RBC TruCS ne sont plus admissibles à titre de capital de première catégorie supplémentaire, car ils ne respectent pas les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Par conséquent, les RBC TruCS en circulation sont retirés progressivement du capital réglementaire, conformément aux lignes directrices du BSIF. Au 31 octobre 2012, une somme de 2 580 millions de dollars correspondait à du capital de première catégorie, une somme de néant correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 20 millions correspondait aux titres de capital innovateurs propres qui ont été déduits aux fins du capital réglementaire.
  - (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de série U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
  - (8) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 % jusqu'au 30 juin 2018 et par la suite au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours, majoré de 3,5 %.
  - (9) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat la plus rapprochée indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- s.o. sans objet

**Capital social**

*Capital social autorisé*

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

*Capital social en circulation*

Le tableau suivant présente en détail nos actions ordinaires et privilégiées en circulation :

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les dividendes par action)	Au					
	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
<b>Actions privilégiées</b>						
<b>Actions privilégiées de premier rang (1)</b>						
À dividende non cumulatif, série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
À dividende non cumulatif, série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AH (2)	–	–	0,86	8 500	213	1,41
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	16 000	400	1,25	16 000	400	1,25
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	12 000	300	1,40	12 000	300	1,40
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	9 000	225	1,56	9 000	225	1,56
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	14 000	350	1,56	14 000	350	1,56
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	16 000	400	1,56	16 000	400	1,56
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	13 000	325	1,53	13 000	325	1,53
		4 600 \$			4 813 \$	
<b>Actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	1 445 303	14 323 \$		1 438 376	14 010 \$	
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes (3)	–	–		3 752	187	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (4)	2 528	121		3 175	126	
Rachetées aux fins d'annulation (5)	(6 775)	(67)		–	–	
Solde à la fin de l'exercice	1 441 056	14 377 \$	2,53 \$	1 445 303	14 323 \$	2,28 \$
<b>Actions propres – actions privilégiées</b>						
Solde au début de l'exercice	42	1 \$		(6)	– \$	
Ventes	4 892	127		3 706	98	
Achats	(4 887)	(127)		(3 658)	(97)	
Solde à la fin de l'exercice	47	1 \$		42	1 \$	
<b>Actions propres – actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	543	30 \$		146	8 \$	
Ventes	71 361	4 453		99 008	5 186	
Achats	(71 238)	(4 442)		(98 611)	(5 164)	
Solde à la fin de l'exercice	666	41 \$		543	30 \$	

(1) Des séries d'actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ l'action.

(2) Le 2 juillet 2013, nous avons racheté la totalité des 8,5 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AH émises et en circulation, contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 26 \$ l'action plus les dividendes déclarés. Ce montant comprend le prix d'émission initial de 25 \$ l'action plus une prime de rachat de 1 \$ l'action.

(3) Au cours de 2013, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achats d'actions sur le marché libre. Au cours de 2012, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achats d'actions sur le marché libre et au moyen de l'émission d'actions propres.

(4) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 14 millions de dollars (17 millions en 2012).

(5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, nous avons acheté aux fins d'annulation 7 millions d'actions ordinaires à un coût moyen de 60,34 \$ l'action. La valeur comptable s'élève à 9,94 \$ l'action.

	Dividende par action (1)	Rendement		Date de rachat la plus rapprochée (3)	Date d'émission	Prix de rachat (3), (4)	Date de conversion (6)	
		annuel pour la période initiale	Prime liée au taux de dividende rajusté (2)				Au gré de la Banque (3), (5)	Au gré du détenteur
<b>Actions privilégiées</b>								
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>								
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	4,90 %		24 février 2010	31 janvier 2005	25,25 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	4,45 %		24 mai 2011	4 avril 2006	25,50	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	4,70 %		24 août 2011	20 juillet 2006	25,50	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	4,60 %		24 novembre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2006	25,50	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	4,50 %		24 février 2012	13 décembre 2006	25,75	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	4,50 %		24 février 2012	19 janvier 2007	25,75	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	4,45 %		24 mai 2012	14 mars 2007	25,75	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	4,50 %		24 mai 2012	26 avril 2007	25,75	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	0,312500	5,00 %	1,93 %	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	0,350000	5,60 %	2,67 %	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	0,390625	6,25 %	3,50 %	24 février 2014	8 décembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	0,390625	6,25 %	4,19 %	24 février 2014	14 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	0,390625	6,25 %	4,50 %	24 février 2014	29 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	0,390625	6,25 %	4,06 %	24 août 2014	9 mars 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	0,390625	6,25 %	4,42 %	24 août 2014	1 <sup>er</sup> avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	0,381250	6,10 %	4,13 %	24 novembre 2014	29 avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de chacune des séries sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.
- (3) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2013 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les Banques* (Canada), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Dans le cas des actions de série W, AA, AB, AC, AD, AE, AF et AG, elles peuvent être rachetées en espèces, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant à la date de rachat la plus rapprochée, diminué de 0,25 \$ pour chaque période de 12 mois subséquente jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées quatre ans après la date de rachat la plus rapprochée ou par la suite. Dans le cas des actions de série AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX, elles peuvent être rachetées en espèces à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à la date de rachat la plus rapprochée et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (4) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les Banques* (Canada), nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de chacune des séries, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (5) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (6) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.

#### Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les Banques* (Canada) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement. Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur les titres de fiducie de capital, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 20. Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait : i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés : i) les intérêts courent sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonnée à ces effets.

#### Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis. Les exigences de notre régime sont remplies soit au moyen d'achats d'actions sur le marché libre, soit au moyen d'actions propres.

#### Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2013, 46 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice potentiel d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 39 millions d'actions propres ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

#### Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Titres de fiducie de capital RBC (1)		
Série 2015	1 220 \$	1 200 \$
Série 2008-1	511	511
Autres	64	50
	1 795 \$	1 761 \$

(1) Au 31 octobre 2013, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (20 millions au 31 octobre 2012), déduction faite des titres propres de néant (20 millions au 31 octobre 2012). Les titres de série 2008-1 comprenaient des intérêts courus de 11 millions de dollars (11 millions au 31 octobre 2012), déduction faite des titres propres de néant (néant au 31 octobre 2012).

#### Note 22 Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons une rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos comptes consolidés de résultat.

#### Régimes d'options sur actions

Nous offrons des régimes d'options sur actions à certains employés clés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre ans pour les employés et les options peuvent être exercées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 à l'égard des régimes d'options sur actions s'est établie à 7 millions de dollars (7 millions au 31 octobre 2012; 13 millions au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2013, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 5 millions de dollars (7 millions au 31 octobre 2012; 9 millions au 31 octobre 2011) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,1 an (1,5 an au 31 octobre 2012; 1,8 an au 31 octobre 2011).



Une analyse de la fluctuation du nombre d'options et de la moyenne pondérée du prix d'exercice est présentée ci-après :

**Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent**

(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options)	31 octobre 2013		31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	12 304	48,12 \$	14 413	45,06 \$	15 659	40,90 \$
Octroyées	906	58,65	1 161	48,93	1 815	52,60
Exercées (1), (2)	(2 528)	42,22	(3 174)	34,36	(2 954)	27,76
Ayant fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice	(78)	53,27	(96)	52,37	(100)	44,04
Échues au cours de l'exercice	–	–	–	–	(7)	24,64
En cours à la fin de l'exercice	10 604	50,39 \$	12 304	48,12 \$	14 413	45,06 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	5 711	47,80 \$	6 544	45,43 \$	8 688	41,64 \$
Pouvant être octroyées	12 140		12 968		14 033	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de l'exercice d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 107 millions de dollars (109 millions au 31 octobre 2012; 82 millions au 31 octobre 2011), et le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'exercice s'est établi à 63,17 \$ (54,48 \$ au 31 octobre 2012; 55,61 \$ au 31 octobre 2011).

(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options sur actions exercées en 2013, en 2012 et en 2011. Se reporter à la note 21.

**Options en cours au 31 octobre 2013, en fonction des fourchettes de prix d'exercice**

(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)
De 29,68 \$ à 35,37 \$	1 607	34,75 \$	4,59	1 607	34,75 \$
De 44,13 \$ à 48,93 \$	1 701	47,32	6,07	571	44,13
De 50,55 \$ à 52,94 \$	2 895	52,69	5,88	1 153	52,82
De 54,99 \$ à 58,65 \$	4 401	55,78	5,81	2 380	55,06
	10 604	50,39 \$	5,68	5 711	47,80 \$

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés ont été révisés de façon à refléter la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2013 a été estimée à 5,33 \$ (4,42 \$ en 2012; 7,30 \$ en 2011). Cette estimation a été déterminée au moyen du modèle de Black-Scholes à la date de l'octroi, en tenant compte des modalités particulières en vertu desquelles les options sont octroyées, notamment la période d'acquisition des droits, la volatilité prévue du cours de l'action estimée en fonction de la volatilité moyenne historique du cours de l'action et de la volatilité implicite des options négociées sur nos actions ordinaires assorties d'une échéance semblable à celle des options offertes aux employés. Les hypothèses suivantes ont été utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur des options octroyées :

**Hypothèses moyennes pondérées**

(en dollars canadiens par action, sauf les pourcentages)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>			
Cours de l'action à la date de l'octroi	58,65 \$	48,19 \$	52,60 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %	1,38 %	2,72 %
Rendement prévu des actions	4,19 %	3,93 %	3,62 %
Volatilité prévue du cours des actions	18 %	18 %	20 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

**Régimes d'épargne et d'actionariat des employés**

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 77 millions de dollars en 2013 (75 millions en 2012; 72 millions en 2011) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2013, un total de 38 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes (37 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2012; 36 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2011).

**Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes**

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre

sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion.

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est différé et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée.

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiescent après trois ans. Lorsque les droits sont acquis, l'attribution est payée en espèces et est fondée sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC attribuées plus les dividendes cumulés, évalués au moyen du cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 %, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues. Nous offrons antérieurement une rémunération différée à certains employés sous forme d'actions ordinaires, lesquelles étaient détenues en fiducie et accumulaient des dividendes pendant la période d'acquisition des droits de trois ans. Au 31 octobre 2013, nous détenions en fiducie un nombre négligeable d'actions ordinaires (0,3 million au 31 octobre 2012; 0,7 million au 31 octobre 2011).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour des employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles de différer une partie de leur revenu annuel et de répartir les reports parmi différents fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC.

Pour les autres régimes fondés sur des actions, le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes s'établissait à néant au 31 octobre 2013 (0,1 million au 31 octobre 2012; 0,1 million au 31 octobre 2011).

Notre passif au titre des attributions octroyées aux termes des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes est évalué à la juste valeur, en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires. Les tableaux suivants présentent nos obligations au titre des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes, et les charges (économies) de rémunération connexes comptabilisées pour l'exercice.

#### Obligation au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	31 octobre 2013			31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice
	Nombre d'unités (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Nombre d'unités (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Nombre d'unités (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable
(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'unités et les montants par unité)									
Régimes d'unités d'actions différées	265	60,83 \$	307 \$	302	59,60 \$	229 \$	228	64,74 \$	187 \$
Régime de primes différées	5 215	69,45	1 517	8 917	56,72	1 494	7 314	49,50	1 116
Régime d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	2 337	58,62	393	2 570	49,03	307	2 360	52,60	299
Régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC	374	62,84	355	458	51,61	305	390	59,45	263
Autres régimes fondés sur des actions	809	60,47	76	437	51,34	45	401	53,70	26
	9 000	65,30 \$	2 648 \$	12 684	54,86 \$	2 380 \$	10 693	51,03 \$	1 891 \$

#### Charges (économies) de rémunération comptabilisées au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
(en millions de dollars canadiens)			
Régimes d'unités d'actions différées	53 \$	29 \$	(8) \$
Régime de primes différées	284	185	(60)
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	249	151	147
Régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC	211	136	33
Autres régimes fondés sur des actions	46	29	11
	843 \$	530 \$	123 \$

## Note 23 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers

Les profits et les pertes découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf de ceux qui soutiennent nos services d'assurances, sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes connexes sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

### Profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012 <sup>(3)</sup>	le 31 octobre 2011 <sup>(3)</sup>
<b>Profits nets (pertes nettes)</b>			
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(2)</sup>	875 \$	1 210 \$	10 \$
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(30)	(54)	599
	845 \$	1 156 \$	609 \$
<b>Par gamme de produits</b>			
Taux d'intérêt et crédit	593 \$	796 \$	321 \$
Titres de participation	(55)	(8)	(38)
Contrats de change et sur marchandises	307	368	326
	845 \$	1 156 \$	609 \$

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont exclus des revenus autres que d'intérêt, mais inclus dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : les profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se sont établis à (496) millions de dollars (439 millions en 2012; 213 millions en 2011).

(2) Compte non tenu des dérivés désignés comme instruments de couverture. Se reporter à la note 8 pour en savoir davantage sur les profits (pertes) sur ces dérivés.

(3) Certains montants ont été révisés par rapport aux résultats présentés précédemment.

### Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Revenu d'intérêt</b>			
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	3 959 \$	4 957 \$	5 250 \$
Autres catégories d'instruments financiers <sup>(2)</sup>	17 191	15 895	15 563
	21 150	20 852	20 813
<b>Frais d'intérêt</b>			
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	2 260 \$	3 029 \$	3 827 \$
Autres catégories d'instruments financiers	5 639	5 325	5 629
	7 899	8 354	9 456
<b>Revenu net d'intérêt</b>	13 251 \$	12 498 \$	11 357 \$

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont exclus du revenu net d'intérêt, mais inclus dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : revenu d'intérêt de 470 millions de dollars (466 millions en 2012; 456 millions en 2011).

(2) Se reporter à la note 5 pour de l'information sur le revenu d'intérêt couru sur les actifs financiers qui ont subi une perte de valeur.

### Revenu tiré des autres catégories d'instruments financiers <sup>(1), (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Profits nets (pertes nettes) découlant d'instruments financiers évalués au coût amorti <sup>(3)</sup>	– \$	(4)\$	(1)\$
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers	4 204	3 784	3 528
Honoraires nets provenant des activités de fiducie et autres activités connexes	7 990	6 855	6 812

(1) Se reporter à la note 4 pour de l'information sur les profits nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente.

(2) Se reporter à la note 4 pour de l'information sur les pertes de valeur des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance, ainsi qu'à la note 5 pour de l'information sur les pertes de valeur des prêts.

(3) Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent les titres détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les passifs financiers évalués au coût amorti.

## Note 24 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Charge (économie) d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat</b>			
Impôt exigible			
Charge (économie) d'impôt pour l'exercice considéré	2 566 \$	2 217 \$	2 074 \$
Ajustements au titre des exercices précédents	(289)	(184)	(8)
(Économie) découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non constatés antérieurement	(2)	–	–
	2 275	2 033	2 066
Impôt différé			
Naissance et renversement des différences temporaires	(67)	(86)	(66)
Incidence des modifications des taux d'imposition	(1)	2	36
Ajustements au titre des exercices précédents	(5)	167	(26)
(Économie) découlant d'une perte fiscale d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non constatés antérieurement	(46)	(16)	–
Réduction de valeur (reprise d'une réduction de valeur précédente)	32	–	–
	(87)	67	(56)
	2 188	2 100	2 010
<b>Charge d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres</b>			
Autres éléments du résultat global			
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	3	72	(56)
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les titres disponibles à la vente	(20)	(2)	45
Profits (pertes) de change latents	2	1	–
(Pertes) profits de change liés aux activités de couverture	(322)	39	279
Reclassement de profits sur les activités de couverture des investissements nets	–	(59)	–
(Pertes nettes) profits nets latents sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(4)	11	137
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(11)	10	29
	(352)	72	434
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>1 836 \$</b>	<b>2 172 \$</b>	<b>2 444 \$</b>

Notre taux d'imposition effectif est passé de 21,7 % en 2012 à 20,6 % en 2013, essentiellement en raison d'une diminution de 0,2 % de notre taux d'imposition canadien prévu par la loi et des différences présentées dans le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant présente une analyse des différences entre la charge d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat et les montants calculés au taux canadien prévu par la loi :

### Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2013		le 31 octobre 2012		le 31 octobre 2011	
Impôt sur le résultat au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 782 \$	26,2 %	2 558 \$	26,4 %	2 523 \$	28,1 %
(Diminution) augmentation de l'impôt attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(186)	(1,8)	(289)	(3,0)	(271)	(3,0)
Perte de valeur du goodwill	–	–	37	0,4	–	–
Revenu tiré de valeurs mobilières exonéré d'impôt	(294)	(2,8)	(330)	(3,4)	(355)	(4,0)
Modification du taux d'imposition	(1)	–	2	–	36	0,4
Incidence d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou de différences temporelles non constatés antérieurement	(48)	(0,4)	(16)	(0,1)	–	–
Autres	(65)	(0,6)	138	1,4	77	0,9
Impôt sur le résultat présenté dans les comptes consolidés de résultat / taux d'imposition effectif	2 188 \$	20,6 %	2 100 \$	21,7 %	2 010 \$	22,4 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des reports en avant de pertes fiscales et des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés.

Composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013						
	Actif net au 1 <sup>er</sup> novembre 2012	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Écart de change	Acquisitions/cessions	Autres	Actif net au 31 octobre 2013
<b>Actif (passif) d'impôt différé, montant net</b>							
Provision pour pertes sur créances	418 \$	– \$	(55)\$	(1)\$	58 \$	(7)\$	413 \$
Rémunération différée	989	–	270	33	–	(1)	1 291
Charges liées au réaligement de l'entreprise	39	–	(33)	–	–	–	6
Reports en avant de pertes fiscales	72	1	(13)	–	–	2	62
Revenu différé	97	–	2	–	(57)	–	42
Titres disponibles à la vente	140	(1)	(39)	2	–	–	102
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	–	–	–	–	–	–	–
Locaux et matériel	(151)	–	(82)	1	–	5	(227)
Charge différée	(81)	–	1	–	–	–	(80)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	155	–	21	–	–	–	176
Immobilisations incorporelles	(227)	–	(17)	(7)	(31)	4	(278)
Autres	80	1	32	1	31	5	150
	<b>1 531 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>1 657 \$</b>
<b>Composés des éléments suivants :</b>							
Actifs d'impôt différé	1 707 \$						1 852 \$
Passifs d'impôt différé	(176)						(195)
	<b>1 531 \$</b>						<b>1 657 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012						
	Actif net au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Écart de change	Acquisitions/cessions	Autres	Actif net au 31 octobre 2012
<b>Actif (passif) d'impôt différé, montant net</b>							
Provision pour pertes sur créances	374 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	39 \$	418 \$
Rémunération différée	878	–	106	5	–	–	989
Charges liées au réaligement de l'entreprise	26	–	13	–	–	–	39
Reports en avant de pertes fiscales	34	–	30	(2)	10	–	72
Revenu différé	251	(11)	(143)	–	–	–	97
Titres disponibles à la vente	173	(21)	(3)	2	–	(11)	140
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(3)	–	3	–	–	–	–
Locaux et matériel	(193)	–	42	–	–	–	(151)
Charge différée	(65)	–	(16)	–	–	–	(81)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	316	–	(172)	–	11	–	155
Immobilisations incorporelles	(180)	–	8	(1)	(54)	–	(227)
Autres	17	–	60	1	3	(1)	80
	<b>1 628 \$</b>	<b>(32)\$</b>	<b>(67)\$</b>	<b>5 \$</b>	<b>(30)\$</b>	<b>27 \$</b>	<b>1 531 \$</b>
<b>Composés des éléments suivants :</b>							
Actifs d'impôt différé	1 894 \$						1 707 \$
Passifs d'impôt différé	(266)						(176)
	<b>1 628 \$</b>						<b>1 531 \$</b>

Le montant des reports en avant de pertes fiscales lié aux actifs d'impôt différé se rapporte aux pertes subies par nos activités à Trinité-et-Tobago, au Luxembourg, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon. Des actifs d'impôt différé de 62 millions de dollars (72 millions au 31 octobre 2012) ont été comptabilisés au 31 octobre 2013 à l'égard des pertes fiscales subies au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents. La comptabilisation de ces montants dépend des prévisions concernant les bénéfices imposables futurs. Les prévisions de la direction s'appuient sur l'hypothèse qu'il est probable que les résultats des activités futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les actifs d'impôt différé. Les prévisions reposent sur la liquidité continue et le soutien en capital de nos activités d'exploitation, notamment sur les stratégies de planification fiscale mises en œuvre pour offrir un tel soutien.

Au 31 octobre 2013, des pertes fiscales inutilisées et des crédits d'impôt de 514 millions de dollars et de 183 millions (359 millions et 393 millions au 31 octobre 2012), qui pouvaient être portés en diminution des ajustements fiscaux éventuels ou du bénéfice imposable futur, n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé. Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées de 168 millions de dollars (11 millions au 31 octobre 2012), qui arriveront à échéance dans deux à quatre ans, et de 346 millions (348 millions au 31 octobre 2012), qui arriveront à échéance après quatre ans. Des crédits d'impôt de 183 millions de dollars (393 millions au 31 octobre 2012) arriveront à échéance après quatre ans.

Le montant des différences temporaires associées aux participations dans des filiales, des succursales et des entreprises associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé par la société mère s'élevait à 7,7 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (7 milliards au 31 octobre 2012).

## Note 25 Bénéfice par action

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Bénéfice de base par action</b>			
Bénéfice net	8 429 \$	7 539 \$	6 444 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(51)	(526)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	8 429	7 590	6 970
Dividendes sur actions privilégiées	(253)	(258)	(258)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(98)	(97)	(101)
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires lié aux activités poursuivies	8 078	7 235	6 611
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 443 735	1 442 167	1 430 722
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies (en dollars)	5,60 \$	5,01 \$	4,62 \$
Activités abandonnées (en dollars)	–	(0,03)	(0,37)
Total	5,60 \$	4,98 \$	4,25 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>			
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires lié aux activités poursuivies	8 078 \$	7 235 \$	6 611 \$
Incidence dilutive des actions échangeables	53	53	78
Bénéfice net lié aux activités poursuivies disponible pour les actionnaires ordinaires, compte tenu de l'incidence dilutive des actions échangeables	8 131	7 288	6 689
Perte nette liée aux activités abandonnées disponible pour les actionnaires ordinaires	–	(51)	(526)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 443 735	1 442 167	1 430 722
Options sur actions (1)	2 320	1 626	2 941
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions	74	433	1 043
Actions échangeables (2)	20 400	24 061	36 787
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 466 529	1 468 287	1 471 493
Bénéfice (perte) dilué par action			
Activités poursuivies (en dollars)	5,54 \$	4,96 \$	4,55 \$
Activités abandonnées (en dollars)	–	(0,03)	(0,36)
Total	5,54 \$	4,93 \$	4,19 \$

- (1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode des actions propres. Lorsque le prix d'exercice des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Les montants suivants ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action : pour 2013, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice dilué par action; pour 2012, un nombre moyen d'options en cours de 3 992 229 ayant un prix d'exercice de 55,05 \$; pour 2011, un nombre moyen d'options en cours de 4 052 267 ayant un prix d'exercice moyen de 55,05 \$.
- (2) Comprend les actions privilégiées échangeables et les titres de fiducie de capital.

## Note 26 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités

### Garanties et engagements

Nous avons recours à des garanties et à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de notre risque maximal de pertes sur créances lié aux garanties et aux engagements que nous avons fournis à des tiers. Le risque de crédit maximal lié à une garantie est le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison d'actifs détenus en garantie ou affectés en garantie. Le risque maximal de crédit lié à un engagement de prêt correspond au montant intégral de l'engagement. Dans les deux cas, le risque maximal est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif dans nos bilans consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Risque maximal de pertes sur créances	
	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<b>Garanties financières</b>		
Lettres de crédit de soutien financier	15 592 \$	14 683 \$
<b>Engagements de crédit</b>		
Facilités de garantie de liquidités	32 142	30 317
Rehaussements de crédit	3 181	3 708
Lettres de crédit documentaire	139	186
Autres engagements de crédit	117 704	94 198
<b>Autres engagements</b>		
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	57 749	56 141
Garanties de bonne fin	5 221	5 396



Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes pour les garanties et les engagements que ceux qui s'appliquent aux prêts. De façon générale, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties et nos engagements dans un délai de un an. Toutefois, certaines garanties peuvent être utilisées seulement si des conditions particulières sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties et des engagements soient utilisés ou réglés dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties et les engagements aient été utilisés ou réglés.

### **Garanties financières**

#### *Lettres de crédit de soutien financier*

Les lettres de crédit de soutien financier constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers le tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

### **Engagements de crédit**

#### *Facilités de garantie de liquidités*

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des actifs administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance moyenne de ces facilités de garantie de liquidités est d'environ trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds à ces programmes en cas de faillite ou d'insolvabilité ni, en général, à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

#### *Rehaussements de crédit*

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à la transaction ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une notation de titre de grande qualité au moyen de rehaussements de crédit de notre part ou de la part de tiers liés à chaque transaction. La durée moyenne de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

#### *Lettres de crédit documentaire*

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

#### *Autres engagements de crédit*

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

### **Autres engagements**

#### *Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres*

Dans les transactions de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les actifs détenus en garantie à l'égard des transactions de prêt de titres sont habituellement constitués de trésorerie ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Avant le troisième trimestre de 2012, les transactions de prêt de titres étaient généralement effectuées par l'entremise de notre ancienne coentreprise, RBC Dexia. RBC Dexia, renommée RBC Services aux investisseurs, est maintenant une filiale en propriété exclusive.

#### *Garanties de bonne fin*

Les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements auprès de tiers bénéficiaires au cas où un client ne respecterait pas une obligation contractuelle non financière précise. Ces obligations comprennent habituellement des contrats de travail et de service, des garanties de bonne exécution et des garanties liées au commerce international. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

### *Engagements d'indemnisation*

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre de transactions telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de la transaction. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

### *Montants non engagés*

Les montants non engagés représentent les facilités de crédit inutilisées pour lesquelles nous pouvons retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur. Ces montants incluent tant les engagements envers la clientèle de détail que les engagements commerciaux. Au 31 octobre 2013, le solde total des montants non engagés se chiffrait à 183 milliards de dollars (172 milliards au 31 octobre 2012).

### **Actifs donnés en garantie et actifs affectés en garantie**

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs et concluons des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie et aux actifs affectés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le montant des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, nous avons donné en moyenne des actifs de 3,0 milliards de dollars en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour (3,2 milliards au 31 octobre 2012). Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs et des actifs détenus ou donnés de nouveau en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012 (1)
<b>Sources d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie</b>		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	204 \$	94 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	83	424
Garanties en espèces de titres empruntés	4 701	4 818
Prêts	74 138	65 077
Valeurs mobilières	42 918	38 438
Autres actifs	11 678	19 411
	<b>133 722 \$</b>	<b>128 262 \$</b>
Actifs des clients		
Biens reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	175 050	166 642
Moins : Actifs non vendus ou qui n'ont pas été donnés de nouveau en garantie	(64 121)	(53 217)
	<b>110 929</b>	<b>113 425</b>
	<b>244 651</b>	<b>241 687</b>
<b>Utilisations d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie</b>		
Titres prêtés	19 535 \$	17 775 \$
Titres empruntés	28 796	30 011
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	47 128	40 756
Engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	56 580	58 943
Titrisation	49 899	51 959
Obligations couvertes	22 750	13 276
Transactions sur dérivés	14 363	22 124
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 928	2 608
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	3 672	4 235
	<b>244 651 \$</b>	<b>241 687 \$</b>

(1) Certains montants ont été révisés par rapport aux résultats présentés précédemment.

### Engagements en vertu de baux

#### Contrats de location-financement

Nous louons du matériel informatique auprès de tiers en vertu de contrats de location-financement. Les contrats de location sont assortis d'échéances, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location-financement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement
<b>Paielements minimaux futurs au titre de la location</b>						
Un an au plus tard	69 \$	(8)\$	61 \$	62 \$	(6)\$	56 \$
Plus de un an mais cinq ans au plus tard	86	(10)	76	108	(12)	96
Plus de cinq ans	—	—	—	—	—	—
	<b>155 \$</b>	<b>(18)\$</b>	<b>137 \$</b>	<b>170 \$</b>	<b>(18)\$</b>	<b>152 \$</b>

Au 31 octobre 2013, la valeur comptable nette du matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-financement se chiffrait à 153 millions de dollars (156 millions au 31 octobre 2012).

### Contrats de location simple

Nous avons des obligations en vertu d'un certain nombre de contrats de location simple non résiliables qui visent des locaux et du matériel. Ces contrats de location sont assortis d'échéances, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit.

(en millions de dollars canadiens)	Au			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Terrains et bâtiments	Matériel	Terrains et bâtiments	Matériel
<b>Paielements minimaux futurs au titre de la location</b>				
Un an au plus tard	586 \$	138 \$	566 \$	131 \$
Plus de un an mais cinq ans au plus tard	1 752	314	1 663	449
Plus de cinq ans	1 349	–	1 256	4
	<b>3 687</b>	<b>452</b>	<b>3 485</b>	<b>584</b>
Moins : paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	(25)	–	(20)	(1)
<b>Paielements minimaux futurs au titre de la location, montant net</b>	<b>3 662 \$</b>	<b>452 \$</b>	<b>3 465 \$</b>	<b>583 \$</b>

### Litiges

Nous sommes une importante institution mondiale qui est soumise à de nombreuses exigences juridiques et réglementaires complexes. Par conséquent, la Banque Royale du Canada et ses filiales ont fait et font l'objet de différentes plaintes et enquêtes dans divers territoires. La direction revoit régulièrement l'état d'avancement de toutes les poursuites et exercera son jugement afin de la résoudre au mieux des intérêts de la Banque. Nos procédures judiciaires importantes sont décrites ci-dessous. Nous nous défendons vigoureusement dans chacun de ces litiges.

#### Enquêtes et litiges relatifs au LIBOR

Diverses autorités de réglementation et autorités en matière de concurrence et d'exécution de la loi dans le monde, y compris au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, mènent des enquêtes liées à certaines soumissions effectuées dans le passé par un groupe de banques relativement à la fixation du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) libellé en dollars américains. Étant donné que la Banque Royale du Canada est membre de certains comités du LIBOR, y compris du comité du LIBOR libellé en dollars américains, nous avons fait l'objet de demandes d'information réglementaires et nous collaborons à ces enquêtes. En outre, la Banque Royale du Canada et d'autres banques du comité du LIBOR libellé en dollars américains ont été désignées comme défenderesses dans des litiges de droit privé engagés aux États-Unis concernant la fixation du LIBOR, y compris dans un certain nombre de recours collectifs qui ont été regroupés devant le tribunal du district des États-Unis du district sud de New York (le tribunal). Les plaintes dans ces actions font état de revendications à notre encontre et à l'encontre d'autres banques du comité en vertu de diverses lois américaines, y compris la législation antitrust américaine, la Commodity Exchange Act (CEA) des États-Unis et la loi de l'État. En mars 2013, le tribunal a rejeté les plaintes pour fraude et violation des lois antitrust fédérales de certains demandeurs à l'égard du comité du LIBOR libellé en dollars américains, ainsi qu'une partie de leurs plaintes formulées en vertu de la CEA. Le tribunal a refusé de rejeter certaines autres plaintes formulées en vertu de la CEA et a refusé d'exercer sa compétence à l'égard des plaintes en vertu de la common law et des lois de certains États. Les demandeurs auront la possibilité de plaider de nouveau certaines plaintes qui ont été rejetées. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible pour le moment de prédire la résolution de ces enquêtes réglementaires et de ces litiges de droit privé, ni le moment auquel ils seront réglés et l'incidence éventuelle sur la Banque Royale du Canada.

#### Litiges relatifs à la CFTC

La Banque Royale du Canada est devenue défenderesse dans une poursuite en responsabilité intentée par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis. Le libellé de la poursuite allègue que certaines transactions entre sociétés liées étaient en fait des transactions fictives inappropriées, qui ont été effectuées à l'abri de la concurrence. En outre, la plainte allègue que nous avons fait délibérément des déclarations fausses, fictives ou frauduleuses à la Chicago Mercantile Exchange quant à la manière dont nous prévoyions structurer ces transactions et à la manière dont nous l'avons fait. Il nous est impossible de prédire le dénouement de ces procédures, ni le moment auquel elles seront réglées. Cependant, nous réfutons totalement ces allégations. À l'heure actuelle, la direction estime que le règlement final de cette poursuite n'aura pas d'incidence défavorable significative sur notre situation financière ni sur nos résultats opérationnels consolidés.

#### Litige relatif aux districts scolaires du Wisconsin

La Banque Royale du Canada est défenderesse dans le cadre d'un recours relativement au rôle que nous avons joué dans des transactions portant sur des placements réalisés par un certain nombre de districts scolaires du Wisconsin dans certains titres garantis par des créances. Ces transactions ont également fait l'objet d'une enquête réglementaire. Bien que nous ayons conclu un accord avec la Securities and Exchange Commission en septembre 2011, dont le montant a été versé aux districts scolaires par l'intermédiaire d'un fonds d'indemnisation, le recours se poursuit. Il nous est impossible de prédire le dénouement de ces procédures, ni le moment auquel elles seront réglées. La direction estime toutefois que le règlement final de ce litige n'aura pas d'incidence défavorable significative sur notre situation financière ni sur nos résultats opérationnels consolidés.

#### Autres litiges

Nous sommes défenderesse dans un certain nombre d'autres poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. La direction est d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, sans subir d'incidence financière significative. Il s'agit, toutefois, de questions qui font dans une large mesure appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influencer de façon significative sur nos résultats opérationnels pour toute période donnée.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, ne sera pas significatif à l'égard de notre situation financière ou de nos résultats opérationnels consolidés.

## Note 27 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt. La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers est présentée ci-dessous d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2013 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de 15,5 milliards de dollars à 72 milliards.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013							Non sensible aux taux d'intérêt	Total
	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Actif</b>									
Trésorerie et dépôts à des banques	14 048 \$	4 239 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	6 644 \$	24 931 \$	
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	6 122	20 729	8 745	10 697	26 190	26 328	45 212	144 023	
Titres disponibles à la vente	–	23 514	1 234	1 298	6 338	4 470	1 841	38 695	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	1 178	96 639	13 476	2 929	369	–	2 926	117 517	
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	172 898	42 149	11 131	22 423	145 449	9 902	4 714	408 666	
Dérivés	74 822	–	–	–	–	–	–	74 822	
Placements au nom des détenteurs de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	513	513	
Autres actifs	7 051	1 585	–	–	–	132	42 884	51 652	
	<b>276 119 \$</b>	<b>188 855 \$</b>	<b>34 586 \$</b>	<b>37 347 \$</b>	<b>178 346 \$</b>	<b>40 832 \$</b>	<b>104 734 \$</b>	<b>860 819 \$</b>	
<b>Passif</b>									
Dépôts	223 411 \$	94 253 \$	20 729 \$	33 169 \$	93 931 \$	19 243 \$	73 744 \$	558 480 \$	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	700	56 878	1 308	1 167	–	–	363	60 416	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	759	1 117	1 219	10 403	12 671	20 959	47 128	
Dérivés	76 745	–	–	–	–	–	–	76 745	
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	513	513	
Autres passifs	2 652	465	100	145	1 229	6 470	47 798	58 859	
Débiteures subordonnées	–	1 410	–	603	3 156	2 274	–	7 443	
Titres de fiducie de capital	–	900	–	–	–	–	–	900	
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	1 731	–	64	1 795	
Capitaux propres	–	200	2 350	1 125	926	–	43 939	48 540	
	<b>303 508 \$</b>	<b>154 865 \$</b>	<b>25 604 \$</b>	<b>37 428 \$</b>	<b>111 376 \$</b>	<b>40 658 \$</b>	<b>187 380 \$</b>	<b>860 819 \$</b>	
<b>Écart total</b>	<b>(27 389)\$</b>	<b>33 990 \$</b>	<b>8 982 \$</b>	<b>(81)\$</b>	<b>66 970 \$</b>	<b>174 \$</b>	<b>(82 646)\$</b>	<b>– \$</b>	
Dollar canadien	(11 033)\$	(8 390)\$	(2 235)\$	(1 054)\$	85 687 \$	(1 552)\$	(61 375)\$	48 \$	
Devises	(16 356)	42 380	11 217	973	(18 717)	1 726	(21 271)	(48)	
<b>Écart total</b>	<b>(27 389)\$</b>	<b>33 990 \$</b>	<b>8 982 \$</b>	<b>(81)\$</b>	<b>66 970 \$</b>	<b>174 \$</b>	<b>(82 646)\$</b>	<b>– \$</b>	

## Note 28 Transactions entre parties liées

### Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés liées, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à nos employés, les principaux dirigeants, le conseil d'administration (les administrateurs), les membres de la famille proche des principaux dirigeants et des administrateurs, ainsi que les entités qui sont, directement ou indirectement, sous contrôle, contrôle conjoint ou influence notable des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche.

### Principaux dirigeants et administrateurs

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, directement ou indirectement. Ils incluent les principaux membres de notre organisation désignés sous le nom de haute direction. La haute direction se compose du chef de la direction et des personnes qui relèvent de lui, notamment le chef de l'administration et chef des finances, le chef des ressources humaines, le chef de la gestion des risques et les chefs de nos unités d'exploitation. Les administrateurs ne planifient pas, ne dirigent pas ou ne contrôlent pas les activités de l'entité; ils surveillent la gestion de l'entreprise et exécutent des tâches de gestion.

## Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Les tableaux suivants présentent la rémunération versée aux principaux dirigeants et administrateurs ainsi que les participations et les options qu'ils détiennent.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Salaires et autres avantages du personnel à court terme (1)	23 \$	21 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3	2	2
Paielements fondés sur des actions	30	25	24
	56 \$	48 \$	49 \$

(1) Comprend la tranche de la prime de rendement annuelle variable à court terme que certains dirigeants ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées. Pour plus de détails, se reporter à la note 22.

## Participations et options détenues par les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	Au			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Nombre d'unités détenues	Valeur	Nombre d'unités détenues	Valeur
Options sur actions	4 566 316	84 \$	5 402 931	40 \$
Attributions fondées sur des actions autres que des options (1)	2 467 532	173	2 516 276	143
Actions ordinaires de RBC	1 485 843	104	1 593 328	91
	8 519 691	361 \$	9 512 535	274 \$

(1) Le nombre d'unités détenues en 2012 a été révisé par rapport à celui présenté précédemment.

## Transactions, contrats et ententes impliquant des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche

Dans le cours normal des activités, nous offrons certains services bancaires aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche. Ces transactions ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties, que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des personnes d'un statut similaire, et elles n'impliquaient pas un risque plus grand que le risque normal lié au remboursement et ne présentaient pas d'autres caractéristiques défavorables.

Au 31 octobre 2013, le total des prêts accordés à des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche s'établissait à 6 millions de dollars (6 millions au 31 octobre 2012). Les principaux dirigeants, les administrateurs ou les membres de leur famille proche n'ont bénéficié d'aucune garantie, d'aucun actif donné en garantie ni d'aucun engagement.

## Filiales, entreprises associées et coentreprises

Dans le cours normal des activités, nous fournissons certains services bancaires et financiers à des filiales, à des entreprises associées et à des parties liées, notamment des prêts, des dépôts productifs d'intérêts et des dépôts non productifs d'intérêts. Ces transactions répondent à la définition de transactions entre parties liées et ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des tiers.

Au 31 octobre 2013, les prêts et dépôts provenant des coentreprises et des entreprises associées s'établissaient à 48 millions de dollars et à 12 millions, respectivement (48 millions et 12 millions, respectivement, au 31 octobre 2012).

## Autres transactions, contrats ou ententes impliquant des coentreprises ou des entreprises associées

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012 (1)	31 octobre 2011 (1)
Garanties fournies	– \$	– \$	483 \$
Engagements et autres éventualités	240	349	294
Autres honoraires reçus pour services rendus	47	84	93
Autres honoraires payés pour services reçus	191	245	266

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

## Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2013, l'actif net affecté de ces filiales et de ces coentreprises s'élevait à 16,2 milliards de dollars (13,6 milliards au 31 octobre 2012).



### Composition des secteurs d'exploitation

Aux fins de la gestion, en fonction des produits et services offerts, nous sommes organisés en cinq secteurs d'exploitation : Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Assurances, Services aux investisseurs et trésorerie et Marchés des Capitaux.

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises comprend nos activités de services bancaires aux particuliers et aux entreprises ainsi que certains secteurs de services d'investissement de détail, et il se compose de quatre secteurs d'activité : Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises et Solutions cartes et paiements (Services bancaires canadiens) et Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Au Canada, nous fournissons un vaste éventail de produits et services financiers à notre clientèle de particuliers et d'entreprises par l'intermédiaire de nos réseaux élargis de succursales, de guichets automatiques bancaires, de services bancaires en ligne et par téléphone, ainsi que par l'intermédiaire d'une grande équipe de vente interne. Dans les Antilles, nous offrons une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans leurs marchés respectifs. Aux États-Unis, nous répondons aux besoins en matière de services bancaires transfrontaliers de nos clients canadiens aux États-Unis, ainsi qu'aux besoins en matière de services bancaires de nos clients de gestion de patrimoine aux États-Unis.

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe la Gestion de patrimoine – Canada, la Gestion de patrimoine – États-Unis et International et la Gestion mondiale d'actifs. Ce secteur offre des services aux clients fortunés et aux clients disposant d'un avoir net élevé ou très élevé au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Asie et dans les pays émergents, y compris une gamme complète de solutions de placements, de services de fiducie, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine. Nous offrons également aux institutions et aux particuliers faisant partie de notre clientèle des produits et des services de gestion d'actifs, directement ou par l'entremise des réseaux de distribution de RBC et de tiers distributeurs.

Le secteur Assurances regroupe nos activités d'assurances au Canada et dans le monde et il se compose de deux secteurs d'activité : Assurances – Canada et Assurances – International. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux de distribution composés de notre équipe de vente, notamment les succursales de vente au détail d'assurances, nos représentants des ventes, les centres d'appels et le réseau en ligne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et grâce à des alliances. En dehors de l'Amérique du Nord, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier.

Le secteur Services aux investisseurs et trésorerie offre des services de garde internationaux, des services d'administration de fonds et de caisses de retraite ainsi qu'une gamme intégrée de produits aux investisseurs institutionnels du monde entier. Nous offrons également des services de gestion de la trésorerie, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à RBC et à d'autres institutions choisies.

Le secteur Marchés des Capitaux se compose d'une majorité de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il fournit un vaste choix de produits et services à des sociétés ouvertes et fermées, à des investisseurs institutionnels, à des gouvernements et à des banques centrales par l'intermédiaire de nos deux principaux secteurs d'activité : Marchés mondiaux et Services à la grande entreprise et services de banque d'investissement. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et services de banque d'investissement, des services de montage et de distribution de titres de participation et de prêts et des services de structuration et de négociation. Ailleurs dans le monde, nous sommes présents dans des marchés ciblés au Royaume-Uni, en Europe et en Asie-Pacifique, où nous offrons un ensemble de capacités diversifiées dans nos principaux secteurs d'expertise, soit les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures.

Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement de l'entreprise, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent font augmenter le revenu net d'intérêt provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent effectif, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôt. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré, car cela accroît la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'élève à 380 millions de dollars (431 millions au 31 octobre 2012; 459 millions au 31 octobre 2011).

### Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les transactions sont comptabilisées dans la monnaie locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

### Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement individuel de nos secteurs d'exploitation comme s'ils exerçaient leurs activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette approche vise à faire en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à l'exercice de leurs activités. La direction surveille régulièrement les résultats de ces secteurs en vue de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et à l'évaluation du rendement. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à la fixation des prix de cession des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013									
	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et trésorerie (4)	Marchés des Capitaux (3)	Services de soutien généraux (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (1), (2)	9 435 \$	396 \$	– \$	671 \$	2 872 \$	(123) \$	13 251 \$	10 960 \$	1 602 \$	689 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 788	5 091	3 928	1 133	3 708	(32)	17 616	8 855	3 834	4 927
Total des revenus	13 223	5 487	3 928	1 804	6 580	(155)	30 867	19 815	5 436	5 616
Dotations à la provision pour pertes sur créances	997	51	–	–	188	3	1 239	898	77	264
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 784	–	–	–	2 784	1 425	10	1 349
Frais autres que d'intérêt	6 240	4 201	549	1 343	3 844	50	16 227	9 345	3 677	3 205
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	5 986	1 235	595	461	2 548	(208)	10 617	8 147	1 672	798
Charge (économie) d'impôt	1 548	336	(2)	118	838	(650)	2 188	1 754	402	32
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 438	899	597	343	1 710	442	8 429	6 393	1 270	766
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bénéfice net</b>	<b>4 438 \$</b>	<b>899 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>1 710 \$</b>	<b>442 \$</b>	<b>8 429 \$</b>	<b>6 393 \$</b>	<b>1 270 \$</b>	<b>766 \$</b>
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	300 \$	135 \$	13 \$	56 \$	24 \$	502 \$	1 030 \$	857 \$	36 \$	137 \$
Perte de valeur du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	1	–	–	5	–	4	10	10	–	–
Provisions pour restructuration	21	–	–	44	–	–	65	9	–	56
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	364 300 \$	23 400 \$	12 300 \$	90 600 \$	358 100 \$	12 100 \$	860 800 \$	495 200 \$	181 800 \$	183 800 \$
Total de l'actif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total de l'actif</b>							<b>860 800 \$</b>	<b>495 200 \$</b>	<b>181 800 \$</b>	<b>183 800 \$</b>
Le total de l'actif comprend :										
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	498 \$	90 \$	13 \$	35 \$	107 \$	517 \$	1 260 \$	996 \$	132 \$	132 \$
Total du passif lié aux activités poursuivies	363 300 \$	23 300 \$	12 300 \$	90 800 \$	357 900 \$	(37 100) \$	810 500 \$	444 800 \$	181 900 \$	183 800 \$
Total du passif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total du passif</b>							<b>810 500 \$</b>	<b>444 800 \$</b>	<b>181 900 \$</b>	<b>183 800 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012										
(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et trésorerie	Marchés des Capitaux (3)	Services de soutien généraux (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (1), (2)	9 061 \$	393 \$	– \$	668 \$	2 559 \$	(183) \$	12 498 \$	10 413 \$	1 308 \$	777 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 582	4 442	4 897	657	3 629	67	17 274	9 378	3 564	4 332
Total des revenus	12 643	4 835	4 897	1 325	6 188	(116)	29 772	19 791	4 872	5 109
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 167	(1)	–	–	135	–	1 301	1 021	90	190
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 621	–	–	–	3 621	2 320	16	1 285
Frais autres que d'intérêt	5 932	3 796	515	1 134	3 746	37	15 160	8 809	3 404	2 947
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	5 544	1 040	761	191	2 307	(153)	9 690	7 641	1 362	687
Charge (économie) d'impôt	1 456	277	47	106	726	(512)	2 100	1 600	519	(19)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 088	763	714	85	1 581	359	7 590	6 041	843	706
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(51)	–	(51)	–
<b>Bénéfice net</b>	<b>4 088 \$</b>	<b>763 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>1 581 \$</b>	<b>359 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 041 \$</b>	<b>792 \$</b>	<b>706 \$</b>
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	273 \$	136 \$	14 \$	54 \$	27 \$	452 \$	956 \$	782 \$	38 \$	136 \$
Perte de valeur du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	168	–	–	168	100	–	68
Provisions pour restructuration	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	343 100 \$	22 000 \$	12 300 \$	77 300 \$	355 200 \$	15 200 \$	825 100 \$	459 700 \$	173 200 \$	192 200 \$
Total de l'actif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total de l'actif</b>							<b>825 100 \$</b>	<b>459 700 \$</b>	<b>173 200 \$</b>	<b>192 200 \$</b>
Le total de l'actif comprend :										
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	256 \$	133 \$	11 \$	308 \$	128 \$	877 \$	1 713 \$	1 089 \$	145 \$	479 \$
Total du passif lié aux activités poursuivies	342 000 \$	22 000 \$	12 400 \$	77 300 \$	355 000 \$	(29 600) \$	779 100 \$	413 700 \$	173 300 \$	192 100 \$
Total du passif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total du passif</b>							<b>779 100 \$</b>	<b>413 700 \$</b>	<b>173 300 \$</b>	<b>192 100 \$</b>

  

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011										
(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et trésorerie	Marchés des Capitaux (3)	Services de soutien généraux (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (1), (2)	8 515 \$	365 \$	– \$	573 \$	2 197 \$	(293) \$	11 357 \$	9 641 \$	1 091 \$	625 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 510	4 343	4 475	569	3 127	257	16 281	9 270	2 815	4 196
Total des revenus	12 025	4 708	4 475	1 142	5 324	(36)	27 638	18 911	3 906	4 821
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 142	–	–	–	(14)	5	1 133	1 016	(12)	129
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 358	–	–	–	3 358	2 124	21	1 213
Frais autres que d'intérêt	5 682	3 586	498	821	3 487	93	14 167	8 376	3 159	2 632
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	5 201	1 122	619	321	1 851	(134)	8 980	7 395	738	847
Charge (économie) d'impôt	1 461	311	19	91	559	(431)	2 010	1 728	259	23
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 740	811	600	230	1 292	297	6 970	5 667	479	824
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(526)	–	(526)	–
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 740 \$</b>	<b>811 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>6 444 \$</b>	<b>5 667 \$</b>	<b>(47) \$</b>	<b>824 \$</b>
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	260 \$	138 \$	20 \$	48 \$	24 \$	378 \$	868 \$	705 \$	37 \$	126 \$
Perte de valeur du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Provisions pour restructuration	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	321 100 \$	23 700 \$	11 100 \$	75 200 \$	320 900 \$	14 600 \$	766 600 \$	452 200 \$	134 400 \$	180 000 \$
Total de l'actif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	27 200	–	27 200	–
<b>Total de l'actif</b>							<b>793 800 \$</b>	<b>452 200 \$</b>	<b>161 600 \$</b>	<b>180 000 \$</b>
Le total de l'actif comprend :										
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	325 \$	347 \$	9 \$	26 \$	133 \$	963 \$	1 803 \$	1 152 \$	164 \$	487 \$
Total du passif lié aux activités poursuivies	319 800 \$	23 800 \$	11 100 \$	75 200 \$	321 300 \$	(18 900) \$	732 300 \$	409 200 \$	142 900 \$	180 200 \$
Total du passif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	20 100	–	20 100	–
<b>Total du passif</b>							<b>752 400 \$</b>	<b>409 200 \$</b>	<b>163 000 \$</b>	<b>180 200 \$</b>

(1) Le revenu intersectoriel et la quote-part des bénéfices des entreprises associées ne sont pas significatifs.

(2) Le revenu d'intérêt est présenté déduction faite des frais d'intérêt, puisque la direction se fie essentiellement au revenu net d'intérêt comme mesure du rendement.

(3) Majoration au montant imposable équivalent.

(4) Au cours du deuxième trimestre de 2013, le secteur Services aux investisseurs a constitué une provision pour restructuration de 44 millions de dollars. La majeure partie de cette provision est liée à l'abandon de nos activités en Europe.

## Revenus par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Services financiers aux particuliers	6 948 \$	6 591 \$	6 192 \$
Services financiers aux entreprises	2 990	2 894	2 750
Solutions cartes et paiements	2 484	2 330	2 257
Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis	801	828	826
Gestion de patrimoine – Canada	1 889	1 741	1 724
Gestion de patrimoine – États-Unis et International	2 225	1 977	1 948
Gestion mondiale d'actifs	1 373	1 117	1 036
Assurances	3 928	4 897	4 475
Services aux investisseurs et trésorerie	1 804	1 325	1 142
Marchés Mondiaux	3 492	3 635	3 143
Services à la grande entreprise et services de banque d'investissement	3 014	2 533	2 371
Autres Marchés des Capitaux	74	20	(190)
Services de soutien généraux	(155)	(116)	(36)
	<b>30 867 \$</b>	<b>29 772 \$</b>	<b>27 638 \$</b>

### Note 30 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (\*), aux pages 58 à 88 de notre rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de nos clients exerçant des activités similaires sont situés dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 octobre 2013								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
<b>Actifs au bilan autres que les dérivés (1)</b>	<b>401 022 \$</b>	<b>74 %</b>	<b>62 739 \$</b>	<b>12 %</b>	<b>42 935 \$</b>	<b>8 %</b>	<b>31 399 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>538 095 \$</b>
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	10 842	10	18 249	17	71 085	67	6 353	6	106 529
	<b>411 864 \$</b>	<b>64 %</b>	<b>80 988 \$</b>	<b>12 %</b>	<b>114 020 \$</b>	<b>18 %</b>	<b>37 752 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>644 624 \$</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan (4)</b>									
Montants engagés et non engagés (5)	213 602 \$	64 %	86 834 \$	26 %	24 020 \$	7 %	8 242 \$	3 %	332 698 \$
Autres	43 173	55	20 840	27	11 361	14	3 188	4	78 562
	<b>256 775 \$</b>	<b>62 %</b>	<b>107 674 \$</b>	<b>26 %</b>	<b>35 381 \$</b>	<b>9 %</b>	<b>11 430 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>411 260 \$</b>

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 octobre 2012 (6)								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
<b>Actifs au bilan autres que les dérivés (1)</b>	<b>372 021 \$</b>	<b>74 %</b>	<b>63 474 \$</b>	<b>13 %</b>	<b>36 845 \$</b>	<b>7 %</b>	<b>29 543 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>501 883 \$</b>
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	14 549	12	20 617	17	79 810	66	6 761	5	121 737
	<b>386 570 \$</b>	<b>62 %</b>	<b>84 091 \$</b>	<b>13 %</b>	<b>116 655 \$</b>	<b>19 %</b>	<b>36 304 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>623 620 \$</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan (4)</b>									
Montants engagés et non engagés (5)	192 841 \$	65 %	76 269 \$	26 %	18 260 \$	6 %	9 379 \$	3 %	296 749 \$
Autres	43 038	57	15 315	20	13 943	18	3 924	5	76 220
	<b>235 879 \$</b>	<b>63 %</b>	<b>91 584 \$</b>	<b>24 %</b>	<b>32 203 \$</b>	<b>9 %</b>	<b>13 303 \$</b>	<b>4 %</b>	<b>372 969 \$</b>

(1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 45 % (45 % au 31 octobre 2012), dans les provinces des Prairies, 21 % (21 % au 31 octobre 2012), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 17 % (17 % au 31 octobre 2012), et au Québec, 12 % (12 % au 31 octobre 2012). Aucun type d'industrie ne représente plus de 31 % du total des instruments de crédit au bilan (29 % au 31 octobre 2012).

(2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 46 % (49 % au 31 octobre 2012).

(3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à néant (5 millions de dollars au 31 octobre 2012).

(4) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.

(5) Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 39 % (40 % au 31 octobre 2012) et 61 % (60 % au 31 octobre 2012) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont liées à l'énergie, 18 % (17 % au 31 octobre 2012), aux produits de financement, 16 % (17 % au 31 octobre 2012), aux services financiers non bancaires, 10 % (9 % au 31 octobre 2012), aux organismes souverains, 7 % (9 % au 31 octobre 2012), et au secteur immobilier et aux secteurs connexes, 9 % (8 % au 31 octobre 2012).

(6) Certains montants ont été révisés par rapport aux résultats présentés précédemment.

### Capital réglementaire et ratios de capital

Avec prise d'effet pour le premier trimestre de 2013, nous sommes tenus de calculer nos ratios de capital et notre coefficient actif-capital en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III. En vertu de l'accord de Bâle III, le capital réglementaire inclut les capitaux propres ordinaires de première catégorie, le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Les capitaux propres ordinaires de première catégorie se composent essentiellement d'actions ordinaires, de bénéfices non distribués et d'autres composantes des capitaux propres. La portée des ajustements réglementaires en vertu de l'accord de Bâle III comprend la déduction intégrale des immobilisations incorporelles (en excluant les droits de service des prêts hypothécaires), de certains actifs d'impôt différé, des actifs et passifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et des participations non importantes dans des entités de services bancaires, financiers et d'assurance. Le capital de première catégorie comprend essentiellement les capitaux propres ordinaires de première catégorie et d'autres éléments composés d'instruments de capital comme certaines actions privilégiées, ainsi que certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Le capital de deuxième catégorie inclut les débetures subordonnées qui répondent à certains critères et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le capital total représente la somme des capitaux propres ordinaires de première catégorie, du capital de première catégorie supplémentaire et du capital de deuxième catégorie. Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division des capitaux propres ordinaires de première catégorie, du capital de première catégorie et du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques.

Le BSIF établit des objectifs précis pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, selon les objectifs, le ratio des capitaux propres ordinaires de première catégorie doit être supérieur ou égal à 7 %, le ratio du capital de première catégorie doit être supérieur ou égal à 6 % et le ratio du capital total doit être supérieur ou égal à 8 %. De plus, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif-capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Au cours de 2013 et de 2012, nous nous sommes conformés à toutes les exigences en matière de capital imposées par le BSIF.

	Accord de Bâle III	Accord de Bâle II
	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les coefficients)</i>		
<b>Capital</b>		
Capitaux propres ordinaires de première catégorie	30 541 \$	s.o.
Capital de première catégorie	37 196	36 807
Capital total	44 716	42 347
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>		
Risque de crédit	232 641 \$	209 559 \$
Risque de marché	42 184	30 109
Risque opérationnel	44 156	40 941
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques</b>	<b>318 981 \$</b>	<b>280 609 \$</b>
<b>Ratios de capital et coefficients</b>		
Ratio des capitaux propres ordinaires de première catégorie	9,6 %	s.o.
Ratio du capital de première catégorie	11,7 %	13,1 %
Ratio du capital total	14,0 %	15,1 %
Coefficient actif-capital <sup>(1)</sup>	16,6X	16,7X

(1) Avec prise d'effet pour le premier trimestre de 2013, le coefficient actif-capital est calculé sur une base transitoire en vertu des lignes directrices du BSIF. La méthode transitoire prévoit le calcul du capital en fonction de l'application progressive des ajustements réglementaires et du retrait progressif des instruments de capital non admissibles au cours de l'exercice considéré. s.o. sans objet

## Note 32 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés, en fonction des montants qui seront recouverts ou réglés dans moins de un an et après un an, à la date de clôture selon les échéances contractuelles et certaines autres hypothèses décrites dans les notes annexes ci-dessous. S'il y a lieu, nous gérons le risque d'illiquidité de divers produits en fonction de modèles de comportement historiques qui, souvent, ne sont pas alignés avec les échéances contractuelles. Les montants à recouvrer ou à régler dans une période de un an, qui sont présentés ci-dessous, pourraient ne pas traduire la vision à long terme de la direction à l'égard du profil de liquidité de certaines catégories au bilan.

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Un an ou moins	Après un an	Total	Un an ou moins	Après un an	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques (1)	13 930 \$	1 940 \$	15 870 \$	11 020 \$	1 597 \$	12 617 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques (1)	9 061	–	9 061	10 255	–	10 255
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction (2)	135 484	8 539	144 023	112 406	8 377	120 783
Titres disponibles à la vente	11 388	27 307	38 695	15 305	25 523	40 828
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	116 366	1 151	117 517	110 052	2 205	112 257
Prêts						
Prêts de détail	43 932	277 746	321 678	47 193	253 992	301 185
Prêts de gros	39 202	49 745	88 947	30 555	48 501	79 056
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(1 959)	–	–	(1 997)
Placements au nom des détenteurs de fonds distincts	–	513	513	–	383	383
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 626	4 327	9 953	5 198	4 187	9 385
Dérivés (2)	13 695	61 127	74 822	12 958	78 335	91 293
Locaux et matériel, montant net	3	2 656	2 659	–	2 691	2 691
Goodwill	–	8 361	8 361	–	7 485	7 485
Autres immobilisations incorporelles	–	2 796	2 796	–	2 686	2 686
Actifs liés aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entreprises associées	–	112	112	–	125	125
Coût des prestations de retraite payé d'avance	–	1 084	1 084	–	1 049	1 049
Autres actifs	23 266	3 421	26 687	32 010	3 009	35 019
	<b>411 953 \$</b>	<b>450 825 \$</b>	<b>860 819 \$</b>	<b>386 952 \$</b>	<b>440 145 \$</b>	<b>825 100 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts (3)	393 256 \$	165 224 \$	558 480 \$	374 000 \$	134 219 \$	508 219 \$
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	513	513	–	383	383
Autres						
Acceptations	5 626	4 327	9 953	5 198	4 187	9 385
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 231	2 897	47 128	38 751	2 005	40 756
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	58 916	1 500	60 416	64 032	–	64 032
Dérivés (2)	15 671	61 074	76 745	14 429	82 332	96 761
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	338	7 696	8 034	232	7 689	7 921
Passifs liés aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	–	1 759	1 759	–	1 729	1 729
Autres passifs	32 594	6 519	39 113	33 994	7 377	41 371
Déventures subordonnées	–	7 443	7 443	2 007	5 608	7 615
Titres de fiducie de capital	900	–	900	–	900	900
	<b>551 532 \$</b>	<b>258 952 \$</b>	<b>810 484 \$</b>	<b>532 643 \$</b>	<b>246 429 \$</b>	<b>779 072 \$</b>

(1) La trésorerie et les montants à recevoir de banques ainsi que les dépôts productifs d'intérêts à des banques sont présumés être recouverts dans un délai de un an, à l'exception des soldes de trésorerie qui ne peuvent être utilisés par la Banque.

(2) Les titres détenus à des fins de transaction classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés comme des relations de couverture sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » puisqu'elle représente le mieux, dans la plupart des cas, la nature à court terme de nos activités de négociation. Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui sont désignés comme des relations de couverture sont présentés selon le recouvrement ou le règlement de l'élément couvert connexe.

(3) Des dépôts à vue de 264 milliards de dollars (237 milliards au 31 octobre 2012) sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » en raison du fait qu'ils sont remboursables à vue ou dans un court délai sur une base contractuelle. En pratique, ces dépôts se rapportent à un large éventail de personnes et de types de clients qui constituent une base stable pour nos opérations et nos besoins de liquidités.



Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales étant présentées selon la méthode de la mise en équivalence.

**Bilans résumés**

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<b>Actif</b>		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 561 \$	3 126 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	2 707	1 160
Valeurs mobilières	100 574	83 704
Placements dans des filiales bancaires et leurs sociétés liées	24 327	24 668
Placements dans d'autres filiales et leurs sociétés liées	42 383	37 973
Biens achetés en vertu de conventions de revente	14 578	10 909
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	384 906	356 079
Autres actifs	105 750	129 879
	<b>678 786 \$</b>	<b>647 498 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	455 621 \$	422 893 \$
Soldes nets à payer à des filiales bancaires	4 892	2 719
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	35 921	18 062
Autres passifs	126 418	151 942
	<b>622 852</b>	<b>595 616</b>
Débtentures subordonnées	7 394	7 615
Capitaux propres	48 540	44 267
	<b>678 786 \$</b>	<b>647 498 \$</b>

**Comptes résumés de résultat**

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2013	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Revenu d'intérêt (1)	18 520 \$	18 788 \$	17 681 \$
Frais d'intérêt	5 742	6 860	7 357
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>12 778</b>	<b>11 928</b>	<b>10 324</b>
Revenus autres que d'intérêt (2)	4 625	1 733	3 685
<b>Total des revenus</b>	<b>17 403</b>	<b>13 661</b>	<b>14 009</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 147	1 139	1 009
Indemnités et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2
Frais autres que d'intérêt	7 205	6 904	6 760
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>9 051</b>	<b>5 618</b>	<b>6 238</b>
Impôt sur le résultat	1 563	1 440	1 394
<b>Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales</b>	<b>7 488</b>	<b>4 178</b>	<b>4 844</b>
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	941	3 361	1 600
<b>Bénéfice net</b>	<b>8 429 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 1 313 millions de dollars (1 292 millions en 2012; 1 314 millions en 2011).

(2) Comprend la perte des sociétés liées de 9 millions de dollars (profit de 2 millions en 2012; perte de 6 millions en 2011).

**Tableaux résumés des flux de trésorerie**

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net	8 429 \$	7 539 \$	6 444 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles :			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(941)	(3 361)	(1 600)
Variation des dépôts	31 183	9 772	28 762
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(18 927)	(29 324)	(26 884)
Produit de la titrisation de prêts	–	20	207
Variation des titres détenus à des fins de transaction	(19 048)	9 440	(7 611)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	1 730	(229)	(1 690)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(3 668)	(2 164)	(2 378)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	388	(2 713)	3 864
Autres activités opérationnelles, montant net	(8 282)	(2 640)	(9 046)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles</b>	<b>(9 136)</b>	<b>(13 660)</b>	<b>(9 932)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(1 548)	400	(287)
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	1 641	3 991	8 401
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	28 056	28 994	22 898
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(26 392)	(29 307)	(18 054)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(754)	(867)	(691)
Variation de la trésorerie investie dans des filiales	(7 323)	163	(8 393)
Variation du financement net fourni à des filiales	20 164	10 158	11 458
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>13 844</b>	<b>13 532</b>	<b>15 332</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Émission de débentures subordonnées	2 046	–	1 500
Remboursement de débentures subordonnées	(2 000)	(1 006)	(404)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	(222)	–	–
Émission d'actions ordinaires	121	126	152
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(408)	–	–
Dividendes versés	(3 810)	(3 272)	(3 032)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>	<b>(4 273)</b>	<b>(4 152)</b>	<b>(1 784)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>435</b>	<b>(4 280)</b>	<b>3 616</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 126	7 406	3 790
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	<b>3 561 \$</b>	<b>3 126 \$</b>	<b>7 406 \$</b>
<b>Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie</b>			
Intérêts versés au cours de l'exercice	5 943 \$	7 372 \$	6 752 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	17 281	17 502	16 758
Dividendes reçus au cours de l'exercice	1 313	1 302	1 277
Impôt sur le résultat (recouvré) payé au cours de l'exercice	265	1 951	1 012

**Note 34 Événements postérieurs à la date du bilan**

Le 4 novembre 2013, nous avons racheté toutes les débentures subordonnées à 5,45 % échéant le 4 novembre 2018 en circulation, d'un montant de 1 milliard de dollars, pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.

Le 25 octobre 2013, nous avons annoncé notre intention de racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 émis et en circulation d'un montant en capital de 900 millions de dollars, contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 1 000 \$ par part. Le rachat devrait être conclu le 31 décembre 2013.

## Bilans résumés

(en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada							
	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Actif</b>											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	15 870 \$	12 617 \$	12 428 \$	13 247 \$	8 440 \$	7 584 \$	11 086 \$	4 226 \$	4 401 \$	5 001 \$	3 711 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	9 061	10 255	6 460	12 181	13 254	8 919	20 041	11 881	10 502	5 237	6 267
Valeurs mobilières	182 718	161 611	167 022	179 558	183 519	177 298	171 134	178 255	184 869	160 495	128 946
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	117 517	112 257	84 947	84 947	72 698	41 580	44 818	64 313	59 378	42 973	46 949
Prêts, déduction faite de la provision	408 666	378 244	347 530	296 284	273 006	258 395	289 540	237 936	208 530	190 416	170 916
Autres	126 987	150 116	175 446	165 485	175 289	161 213	187 240	103 735	69 100	65 399	69 433
<b>Total de l'actif</b>	<b>860 819 \$</b>	<b>825 100 \$</b>	<b>793 833 \$</b>	<b>751 702 \$</b>	<b>726 206 \$</b>	<b>654 989 \$</b>	<b>723 859 \$</b>	<b>600 346 \$</b>	<b>536 780 \$</b>	<b>469 521 \$</b>	<b>426 222 \$</b>
<b>Passif</b>											
Dépôts	558 480 \$	508 219 \$	479 102 \$	444 181 \$	414 561 \$	378 457 \$	438 575 \$	365 205 \$	343 523 \$	306 860 \$	270 959 \$
Autres	243 661	262 338	263 625	256 124	263 030	229 699	242 744	201 404	160 575	131 003	126 585
Débitures subordonnées	7 443	7 615	8 749	7 749	6 681	6 461	8 131	6 235	7 103	8 167	8 116
Titres de fiducie de capital	900	900	894	–	727	1 395	1 400	1 400	1 383	1 400	2 300
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	300	298	300	300
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	s.o.	s.o.	s.o.	1 941	2 256	2 071	2 371	1 483	1 775	1 944	58
<b>Total du passif</b>	<b>810 484</b>	<b>779 072</b>	<b>752 370</b>	<b>709 995</b>	<b>687 255</b>	<b>618 083</b>	<b>693 221</b>	<b>576 027</b>	<b>514 657</b>	<b>449 674</b>	<b>408 318</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>48 540</b>	<b>44 267</b>	<b>39 702</b>	<b>41 707</b>	<b>38 951</b>	<b>36 906</b>	<b>30 638</b>	<b>24 319</b>	<b>22 123</b>	<b>19 847</b>	<b>17 904</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>1 795</b>	<b>1 761</b>	<b>1 761</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>50 335</b>	<b>46 028</b>	<b>41 463</b>	<b>41 707</b>	<b>38 951</b>	<b>36 906</b>	<b>30 638</b>	<b>24 319</b>	<b>22 123</b>	<b>19 847</b>	<b>17 904</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>860 819 \$</b>	<b>825 100 \$</b>	<b>793 833 \$</b>	<b>751 702 \$</b>	<b>726 206 \$</b>	<b>654 989 \$</b>	<b>723 859 \$</b>	<b>600 346 \$</b>	<b>536 780 \$</b>	<b>469 521 \$</b>	<b>426 222 \$</b>

## Comptes consolidés de résultat

(en millions de dollars canadiens)	IFRS			PCGR du Canada							
	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Revenu net d'intérêt	13 251 \$	12 498 \$	11 357 \$	10 600 \$	10 338 \$	10 705 \$	9 054 \$	7 700 \$	6 796 \$	6 793 \$	6 419 \$
Revenus autres que d'intérêt	17 616	17 274	16 281	16 830	15 744	15 736	12 528	14 762	13 481	12 391	11 383
Total des revenus	30 867	29 772	27 638	27 430	26 082	26 441	21 582	22 462	20 637	19 184	17 802
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 301	1 133	975	1 240	2 167	1 595	791	429	455	346
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 784	3 621	3 358	3 360	3 546	3 042	1 631	2 173	2 509	2 625	2 124
Frais autres que d'intérêt	16 227	15 160	14 167	14 453	13 469	13 436	12 351	12 473	11 495	11 402	11 010
Participations ne donnant pas le contrôle	s.o.	s.o.	s.o.	104	99	100	81	141	44	(13)	12
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	8 429	7 590	6 970	6 650	5 732	5 681	4 555	5 492	4 757	3 437	3 023
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(51)	(526)	(1 798)	(509)	(1 823)	–	–	(29)	(50)	(220)
<b>Bénéfice net</b>	<b>8 429</b>	<b>7 539</b>	<b>6 444</b>	<b>4 852</b>	<b>5 223</b>	<b>3 858</b>	<b>4 555</b>	<b>5 492</b>	<b>4 728</b>	<b>3 387</b>	<b>2 803</b>

## Autres statistiques – présentées

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants par action)	IFRS				PCGR du Canada						
	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Mesures de la rentabilité (1)</b>											
Bénéfice par action – de base	5,60 \$	4,98 \$	4,25 \$	3,21 \$	3,49 \$	2,59 \$	3,41 \$	4,24 \$	3,65 \$	2,61 \$	2,14 \$
– dilué	5,54 \$	4,93 \$	4,19 \$	3,19 \$	3,46 \$	2,57 \$	3,38 \$	4,19 \$	3,59 \$	2,57 \$	2,11 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	19,4 %	19,3 %	18,7 %	12,9 %	14,9 %	11,9 %	18,1 %	24,7 %	23,5 %	18,0 %	15,6 %
Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques	2,70 %	2,71 %	2,44 %	1,87 %	2,03 %	1,50 %	1,78 %	2,23 %	2,21 %	1,77 %	1,56 %
Ratio d'efficacité (2)	52,6 %	50,9 %	51,3 %	52,7 %	51,6 %	50,8 %	57,2 %	55,5 %	55,7 %	59,2 %	60,9 %
<b>Principaux ratios</b>											
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,31 %	0,35 %	0,33 %	0,34 %	0,45 %	0,72 %	0,53 %	0,33 %	0,23 %	0,21 %	0,30 %
Marge nette d'intérêt (total de l'actif moyen)	1,55 %	1,56 %	1,52 %	1,49 %	1,59 %	1,64 %	1,39 %	1,33 %	1,35 %	1,53 %	1,53 %
Revenus autres que d'intérêt, présentés comme un pourcentage du total des revenus	57,1 %	58,0 %	58,9 %	61,4 %	60,4 %	59,5 %	58,0 %	65,7 %	67,1 %	64,6 %	63,9 %
<b>Information sur les actions (1)</b>											
Actions ordinaires en circulation (en milliers) – à la fin	1 441 056	1 445 303	1 438 376	1 438 376	1 424 922	1 417 610	1 341 260	1 276 260	1 280 890	1 293 502	1 289 496
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,53 \$	2,28 \$	2,08 \$	2,08 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	1,82 \$	1,44 \$	1,18 \$	1,01 \$
Rendement de l'action	4,0 %	4,5 %	3,9 %	3,9 %	3,6 %	4,8 %	4,2 %	3,3 %	3,1 %	3,2 %	3,3 %
Ratio de distribution (2)	45 %	45 %	45 %	47 %	52 %	52 %	59 %	43 %	40 %	45 %	47 %
Valeur comptable par action	30,48 \$	27,31 \$	24,25 \$	25,65 \$	23,99 \$	22,67 \$	20,90 \$	17,49 \$	16,52 \$	14,89 \$	13,57 \$
Cours de clôture de l'action ordinaire (RY sur TSX), à la fin	70,02 \$	56,94 \$	48,62 \$	48,62 \$	54,39 \$	54,80 \$	46,84 \$	56,04 \$	49,80 \$	41,67 \$	31,70 \$
Capitalisation boursière (TSX)	100 903	82 296	69 934	69 934	77 502	77 685	62 825	71 522	63 788	53 894	40 877
Cours du marché par rapport à la valeur comptable	2,30	2,09	2,00	1,90	2,27	2,42	2,24	3,20	3,01	2,80	2,34
<b>Mesures du capital – consolidées (3)</b>											
Ratio des capitaux propres ordinaires de première catégorie	9,6 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio du capital de première catégorie	11,7 %	13,1 %	s.o.	13,3 %	13,0 %	13,0 %	9,0 %	9,4 %	9,6 %	9,6 %	8,9 %
Ratio du capital total	14,0 %	15,1 %	s.o.	15,3 %	14,4 %	14,2 %	11,0 %	11,5 %	11,9 %	13,1 %	12,4 %
Coefficient actif-capital	16,6X	16,7X	s.o.	16,1X	16,5X	16,3X	20,1X	20,0X	19,7X	17,6X	s.o.

(1) Le 6 avril 2006, nous avons versé un dividende en actions de une action ordinaire pour chacune de nos actions ordinaires émises et en circulation, qui a eu le même effet qu'un fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux pour une. Toutes les données liées aux actions ordinaires et les montants par action ont été ajustés afin de tenir compte du dividende en actions.

(2) Les ratios de 2009 à 2012 se rapportent aux activités poursuivies.

(3) Avec prise d'effet pour l'exercice 2013, nous calculons les ratios de capital et les coefficients en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III (méthode « tout compris »), sauf indication contraire. De 2008 à 2012, les ratios de capital et les coefficients ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle II. Les ratios de capital de 2004 à 2007 et les coefficients actif-capital de 2005 à 2007 ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle I. Pour 2011, les ratios de capital et les coefficients ont été calculés selon les PCGR du Canada.